Avril 1895 N° 16 2e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXE SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

Le Doigt de Dieu est ici.

Domenico Margiotta, Trente-Troisième, à qui la haute Maçonnerie universelle avait décerné tous les titres imaginables, et qui était Inspecteur permanent et Souverain Délégué du Grand Directoire central de Naples, pour l'Europe, professant la philosophie dans cette ville, a renoncé à la religion du diable pour revenir à celle de Jésus-Christ. Il s'en est allé en écrivant à l'un de ses amis : « La Maçonnerie n'est pas autre chose que la religion de Satan, et c'est lui que nous adorions sous la formule du Grand Architecte de l'Univers. »

Vaincus par Moïse, qui disposait de la puissance créatrice de Dieu, les magiciens de Pharaon s'écriaient : « *Le Doigt de Dieu est ici.* » (Exode, VIII, 19.) A notre tour, nous nous écrions à la vue de cette conversion, que nous croyons sincère, et qui a pour elle des faits probants : « Le Doigt de Dieu est ici ! »

Qu'est-ce donc que *le Doigt de Dieu?* Saint Augustin va répondre pour nous.

« Le Seigneur est Esprit, dit-il, et partout où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. » (II Cor. III, 17.) Or, cet Esprit de Dieu, dont la présence en nous nous justifie, nous inspire la haine du péché et nous donne la liberté spirituelle; car, hors de lui, nous subissons l'amour du péché et une véritable servitude contre les œuvres de laquelle nous devons protester; cet Esprit, dis-je, par lequel la charité, qui est la plénitude de la loi, est répandue dans nos cœurs, est aussi appelé dans l'Evangile le doigt de Dieu. Ainsi donc, les tables de la loi ont été écrites par le doigt de Dieu, et le doigt de Dieu, c'est l'Esprit de Dieu par lequel nous sommes sanctifiés, afin que, vivant de la foi, nous fassions le bien par la charité. » (*De l'esprit et de la lettre,* Ch. XVI.)

Le jeune professeur de philosophie, Domenico Margiotta, s'était donc laissé entraîner chez les Francs-Maçons, comme autrefois le fils de sainte Monique, chez les Manichéens, qui sont les ancêtres, du reste, de nos Francs-Maçons. Maintenant, il écrit et démasque l'erreur qui l'a égaré. Il ne craint pas de stigmatiser ceux qui l'ont scandalisé, c'est-à-dire fait tomber dans le mal, mal qu'il a commis lui-même en adorant Satan, et qu'il a fait commettre aux autres, en sa qualité de chef.

Est-ce que Jésus-Christ, si doux, si plein de miséricorde, ne s'irritait pas aussi contre les scandaleux, jusqu'à les maudire? Une mère maudit le corrupteur de sa jeune fille innocente, et cette malédiction est le cri de son amour maternel, inspiré de Dieu.

Le nouveau converti écrit contre Satan et ses suppôts : il fait son devoir. Qu'il le fasse pour l'amour du Christ, à qui seul désormais il doit consacrer sa vie et son talent, et il sera béni. Il aura beaucoup à souffrir, ainsi que Paul après sa conversion; mais servir Dieu, c'est régner, et souffrir pour lui, c'est un triomphe céleste.

Nous voulons encourager M. Domenico Margiotta, devenu notre compagnon d'armes, dans la lutte contre la Maçonnerie. A cette fin, nous allons commenter les paroles qui terminent sa lettre à l'un de ses amis, déjà citée par nous : « La Maçonnerie n'est pas autre chose que la religion de Satan, et c'est lui que nous adorions sous la formule du Grand Architecte. »

Dans ce rapide travail, nous nous proposons de répondre aux trois questions suivantes :

1° Y a-t-il une religion de Satan?
2° La Franc-Maçonnerie en est-elle?
3° Qu'a produit la Franc-Maçonnerie?

I

Y a-t-il une religion de Satan?

Nous répondrons, sans crainte de nous tromper : Oui, il y a une société composée d'hommes et de femmes, reliés à Satan dans la révolte contre Dieu, et allant jusqu'à lui offrir un culte sacrilège.

Bossuet, appuyé sur saint Augustin, explique admirablement le fait dans son panégyrique de saint Sulpice.

« Quoique les hommes, dit-il, soient partagés en tant de conditions différentes; toutefois, il n'y a que deux genres d'hommes, dont les uns composent le monde, et les autres la société des enfants de Dieu. Cette solennelle division est venue, dit saint Augustin (*Cité de Dieu*, livre XIV, C. IV), de ce que l'homme n'a que deux parties principales ; la partie animale et la raisonnable ; et c'est par là que nous distinguons deux espèces d'hommes, parce que les uns suivent la chair, et les autres sont gouvernés par l'esprit. Ces deux races d'hommes ont paru d'abord en figure dès l'origine des siècles, en la personne et dans la famille de Caïn et de Seth ; les enfants de celui-ci étant toujours appelés les enfants de Dieu, et, au contraire, ceux de Caïn étant nommés constamment les enfants des hommes, afin que nous comprenions qu'il y en a qui vivent comme nés de Dieu, selon les mouvements de l'esprit, et les autres comme nés des hommes, selon les inclinations de la nature. »

Les enfants de Seth, dits les enfants de Dieu, suivaient la loi naturelle, que le Créateur a gravée au fond du cœur de l'homme ; et, de plus, ils gardaient la foi au Messie promis à nos premiers parents, Jésus-Christ, qui devait un jour mourir au Calvaire, à Jérusalem, pour nous délivrer de l'esclavage de Satan, le vainqueur de l'humanité, déchue par sa désobéissance à Dieu.

En outre, les enfants de Seth offraient, comme avait fait Abel, le sacrifice de l'Agneau, figuratif de l'Agneau divin de la croix.

Vivant ainsi, ils vivaient de la vie de la foi en Jésus-Christ, par conséquent de la vie de l'esprit. Et c'était de la sorte que l'Esprit de Dieu lui-même les soutenait dans la vertu.

Quant aux enfants de Caïn, ils ne suivaient pas plus la loi naturelle que leur père ne l'avait suivie lui-même, et comme cette loi a toujours eu son expression dans la conscience, ils méprisaient la voix de leur conscience, et le Seigneur aurait pu leur dire comme à Caïn méditant son horrible fratricide : « Pourquoi êtes-vous en colère ? Et pourquoi paraît-il un si grand abattement sur votre visage ? Est-ce que, si vous faites bien, vous n'en recevrez pas la récompense ? Si, au contraire, vous faites mal, est-ce qu'aussitôt le remords de votre péché ne criera pas à la porte de votre âme ? Mais vous serez maître de votre concupiscence et vous la dominerez toujours. » (Gen., IV, 7.)

Les enfants de Dieu gardaient donc, au-dedans d'eux-mêmes l'Esprit-Saint, qui avait plané sur le chaos, à l'origine, et y avait infusé la vie et l'ordre. Partant, ils étaient libres et échappaient à l'esclavage tyrannique de Satan ; car, « là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté : *Ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas.* » (II Cor., II, 17.)

Les enfants des hommes, eux, emportés par l'amour désordonné de la chair, s'éloignèrent de plus en plus de Dieu, cessèrent de vivre de la vie de la foi au Messie et oublièrent leur Créateur, retombant ainsi dans l'esclavage du démon, le chef des révoltés. Ils formèrent de la sorte la société de Satan, adonnés qu'ils étaient au culte de la chair.

Qu'arriva-t-il alors ?

La Genèse nous le dit en son chapitre VI.

« Après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils eurent engendré des filles, les enfants de Dieu (c'est-à-dire les enfants de Seth), voyant que les filles des hommes (les descendants de Caïn) étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu. »

Ce mélange des deux races : race de Caïn et race de Seth, amena une effroyable corruption de mœurs et l'abandon de Dieu. Et Dieu dit : « Mon Esprit ne restera pas toujours avec l'homme, parce qu'il n'est que chair : *Quia caro est.* » (VI, 3.)

Dieu purifia par un déluge le monde souillé par tant d'infamies. Il n'épargna que le juste Noé, avec sa famille, tous vivant de la foi en Jésus, le Messie promis.

Citons quelques versets de la Genèse pour l'instruction de nos lecteurs.

« Alors Dieu parla à Noé, et lui dit : « Sortez de l'arche, vous et votre femme, vos « fils et les femmes de vos fils. Faites-en sortir « aussi tous les animaux qui y sont avec vous, « de toutes sortes d'espèces, tant des oiseaux « que des bêtes, et de tout ce qui rampe sur la « terre ; croissez et multipliez-vous. »

« Or, Noé dressa un autel au Seigneur, et prenant de tous les animaux et de tous les oiseaux purs, il les lui offrit en holocauste sur cet autel. Alors Dieu bénit Noé et ses enfants et il leur dit : croissez et multipliez-vous et remplissez la terre. » (Gen., VIII et IX.)

Idolatrie.

Il est presque certain que l'idolatrie, qui est l'adoration ou culte de latrie rendu à une créature quelconque, n'a pas existé dans le monde avant le déluge. Les auteurs qui l'ont prétendu n'ont apporté aucune preuve à l'appui de ce fait.

Quant aux livres sacrés, ils parlent bien d'une grande corruption de mœurs, comme nous l'avons dit ; nulle part, il n'est question d'idolatrie. C'est que Dieu avait lui-même instruit Adam et Eve ; il leur avait parlé, même après leur désobéissance, et il ne dédaignait pas même de parler à Caïn pour le reprendre de ses mauvaises dispositions.

Adam avait instruit sa postérité pendant 930 ans ; et, d'après le texte hébreu, Mathusa-

lem avait vécu 230 ans avec Adam. C'était donc une histoire vivante, rien que par l'existence de ces deux personnages, puisque Mathusalem est mort l'année même du déluge. Les hommes d'alors formaient comme une autorité enseignante, ayant vécu, tous ensemble, dans l'atmosphère de la Révélation primitive, en vivant dans la compagnie du premier homme et de ses descendants.

Mais lorsque Noé fut mort, et que ses fils et leurs descendants eurent quitté les plaines de Sennaar pour se répandre dans toute la terre, nulle voix autorisée ne resta bientôt plus pour enseigner les hommes, et chacun se livra aux caprices de son imagination. A part la promesse du Messie et la pratique du sacrifice, ils oublièrent tout, et l'idolâtrie s'introduisit sur la terre.

Le Saint-Esprit lui-même, au livre de la Sagesse, a traité cette question, en disant : « Tous les hommes qui n'ont point la connaissance de Dieu ne sont que vanité. Ils n'ont pu comprendre par les biens visibles le Souverain Etre, et le Créateur ne leur est point apparu dans ses ouvrages. Mais ils se sont imaginé que le feu, ou le vent, ou l'air le plus subtil, ou la multitude des étoiles, ou l'abîme des eaux, ou le soleil et la lune étaient les dieux qui gouvernaient le monde. »

« Néanmoins, ils sont plus excusables que ceux qui ont adoré les ouvrages de leurs mains. »

« Un père affligé de la mort précipitée de son fils en fit faire l'image et commença à adorer comme Dieu celui qui, comme homme, était mort un peu auparavant ; il lui établit parmi ses serviteurs un culte et des sacrifices. Cette coutume criminelle s'étant autorisée de plus en plus dans la suite des temps, l'erreur fut observée comme une loi, et les idoles furent adorées par le commandement des princes. »

« L'adresse admirable des sculpteurs augmenta encore beaucoup ce culte dans l'esprit des ignorants. Chacun d'eux voulut plaire à celui qui l'employait, épuisa tout son art pour faire une figure absolument achevée, et le peuple ignorant, surpris par la beauté de cet ouvrage, commença à prendre pour un Dieu, celui qu'un peu auparavant il avait honoré comme un homme. Ça été là la source de l'illusion de la vie humaine ; de ce que les hommes, ou pour satisfaire leur affection particulière, ou pour se rendre trop complaisants aux rois, ont donné à des pierres et à du bois le nom incommunicable de Dieu. »

Le culte des idoles fut la source de tous les maux ; « car ils immolent leurs propres enfants, ou ils font en secret des sacrifices infâmes, ou ils célèbrent des veilles pleines d'une brutalité furieuse. De là vient qu'ils ne gardent plus aucune honnêteté, ni dans leur vie, ni dans leur mariage, mais l'un tue l'autre par envie, ou l'outrage par l'adultère. Tout est dans la confusion, le sang, le meurtre, le larcin, la tromperie, l'infidélité, le tumulte, le parjure, le trouble des gens de bien. Le culte des idoles abominables est la cause, le principe et la fin de tous les maux. » (Sagesse, XIV.)

Ainsi les hommes d'avant le déluge se laissèrent entraîner au culte de la chair, n'ayant plus la force d'écouter la droite raison, qui leur parlait par leur conscience et leur révélait la religion naturelle.

Après la dispersion des enfants de Noé, ils oublièrent Dieu lui-même, et ne le connaissant plus, ils en inventèrent de toutes façons, et adorèrent ainsi les hommes puissants, transformés par eux en dieux, ou même les simples ouvrages de leurs mains.

Le culte de Satan

A mesure que les peuples se dépravaient en se livrant au culte de la chair, et aux égarements de l'esprit, attribuant aux créatures le nom de Dieu, et leur rendant un culte abominable jusqu'à leur livrer et leur immoler leurs enfants, Satan prenait possession du monde, et se faisait adorer chez les diverses nations sous des noms différents. Il y organisait son culte, étant selon le langage de Tertullien : *Simius Dei* ; le singe de Dieu. Il avait ses pontifes, ses prêtres, ses vestales et ses temples, où les foules venaient l'adorer, sous les noms de Jupiter, de Minerve, de Mars, de Neptune, de Bacchus, de Vénus, de Mercure et autres divinités semblables ; car tout alors, dit Bossuet, était Dieu, excepté Dieu lui-même.

Par la voix de ses pontifes, il appelait les foules en ses temples, pour s'y livrer à des orgies abominables.

Ailleurs, il demandait des victimes, des animaux, et aussi des hommes, des jeunes filles, des enfants. Qui n'a entendu parler du sacrifice d'Iphygénie, fille d'Agamennon, sacrifice demandé, exigé par Calchas, prêtre des faux dieux ?

Le peuple de Dieu lui-même se laissait parfois égarer jusqu'à immoler ses enfants au dieu Moloch, et l'on montre encore de nos jours à Jérusalem l'endroit où les mères allaient livrer leurs enfants pour les brûler en l'honneur de cette divinité infernale.

Chez les Gaulois, le culte de Satan se célébrait dans les forêts, pendant le silence des nuits. Des prêtres, des prêtresses offraient à leurs fausses divinités le guy sacré, avec des cérémonies capables de captiver les esprits, et souvent ces réunions finissaient par des sacrifices humains. Nous avons vu nous-mêmes de ces pierres énormes, creusées pour l'écoulement du sang, et que l'on dit avoir servi au culte que les Druides rendaient à Satan.

Oui, il y a eu une religion de Satan, dont les peuples ont été les jouets, et des hommes souvent les victimes.

Les possessions du Démon.

Pour punir les hommes de l'avoir abandonné, Dieu a même permis au démon d'obséder certaines personnes et même d'entrer en elles et de les *posséder*, d'en être le tyran, dans la mesure que Dieu permettait.

Les siècles païens nous offrent des faits de ce genre, en grand nombre, et ils se sont multipliés aux temps où s'accomplissaient les promesses faites à Adam touchant le Messie promis, pour mieux montrer la nécessité d'un Sauveur.

Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir l'Evangile. A chaque jour, on peut dire, de sa vie apostolique, Notre-Seigneur chasse quelque démon du corps d'un possédé.

Citons-en un exemple frappant. Nous lisons en saint Mathieu, que Jésus, descendant du Thabor, où il s'était montré dans sa gloire à Pierre, Jacques et Jean, vint vers le peuple assemblé au pied de la montagne : « Alors un homme s'approcha, et se jeta à genoux devant lui, disant : Seigneur, ayez pitié de mon fils, car il est lunatique, et il souffre cruellement ; souvent il tombe dans le feu, et souvent dans l'eau. Je l'ai présenté à vos disciples, et ils n'ont pu le guérir. Sur quoi Jésus s'écria : O génération incrédule et perverse, jusqu'à quand serai-je avec vous et vous supporterai-je? Apportez-le moi ici. Et Jesus gourmanda le démon, et le démon sortit de l'enfant, qui fut guéri dès l'heure même. » (Math., XVII, 14 à 18.)

Pour montrer à tous le pouvoir laissé à Satan par la Sagesse divine, et nous inviter à veiller sur nous, Jésus-Christ a permis à Satan de le tenter, lui, le Christ, qui voilait sa divinité aux yeux du tentateur. Celui-ci s'approcha de Lui, et lui dit : « Si tu es le Fils de Dieu, dis que ces pierres deviennent des pains... » Il l'avait transporté sur une haute montagne... puis ce fut sur le pinacle du temple..., en un mot, il le traitait comme un homme ordinaire.

Jésus le vainquit et lui dit : « Retire-toi, Satan ; car il est écrit: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que Lui seul. Le Diable alors le laissa. » (Saint-Mathieu, IV.)

Guerre à mort de Simon le Mage contre saint Pierre.

Jésus-Christ, par sa mort sur la croix, a réalisé l'engagement qu'il avait pris devant son Père de nous racheter de la mort éternelle, que méritait le péché d'Adam. Il a ainsi reconquis son peuple et nous a rendu la liberté de reconquérir nous-mêmes le ciel, avec le secours de sa grâce, si nous le voulons.

Que peut désormais Satan sur nous ?

Saint Thomas d'Aquin, à ce propos, enseigne qu'il n'appartient à aucun être de porter atteinte à notre liberté, et que notre volonté ne relève que d'elle-même et de Dieu. Satan, le tentateur, peut bien agir sur notre imagination et sur nos sens, mais le sanctuaire de notre volonté lui demeure à jamais inviolable, si nous ne lui en ouvrons nous-mêmes l'accès. Et quand Dieu lui-même veut agir sur nous, c'est en inclinant notre âme vers l'objet qu'il lui propose, c'est-à-dire en respectant encore notre volonté.

Tel est le résumé de la doctrine du saint docteur sur la question.

Nous croyons devoir le dire, ici, afin que l'on comprenne que Satan peut aboyer contre nous, mais pas nous mordre, si nous ne le voulons pas.

La lutte avec le démon n'est donc pas finie, alors même que nous sommes faits chrétiens par le baptême, Dieu le permettant ainsi pour augmenter nos mérites. C'est pourquoi l'apôtre saint Pierre en sa première Epître nous crie : « Soyez sobres et veillez ; car votre adversaire le démon, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui dévorer. Résistez-lui, forts dans la foi ; sachant que vos frères répandus dans le monde ont les mêmes choses à souffrir. Mais le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés dans le Christ Jésus à son éternelle gloire, après que vous aurez souffert un peu, vous perfectionnera lui-même, vous affermira et vous rendra inébranlables. A lui la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. *Amen.* » (Ch. V. 8-11.)

Est-ce que Satan est le chef des méchants ?

Saint Thomas d'Aquin répond affirmativement à cette question et voici le raisonnement qu'il fait. « Nous avons observé que la tête n'exerce pas seulement une influence intérieure sur les membres, mais qu'elle les gouverne encore extérieurement, en dirigeant leurs actes vers une fin. » On peut donc considérer quelqu'un comme le chef d'une société, soit sous ce double rapport, c'est-à-dire à raison de l'influence intérieure et du gouvernement extérieur, et nous avons dit que le Christ est le chef de l'Eglise de ces deux manières ; soit seulement à raison du gouvernement extérieur, et c'est de la sorte qu'un prince ou un prélat est le chef de la société soumise à son autorité. Le diable est le chef de tous les méchants de cette seconde manière ; car il est dit au livre de Job, XLI, 25 : « C'est lui qui est le roi de tous les enfants

de l'orgueil. » Il est de l'office de celui qui gouverne de conduire à la fin qu'il se propose ceux qu'il dirige. La fin que le diable a en vue, c'est de détourner de Dieu la créature raisonnable; aussi, dès le commencement, il s'est efforcé d'empêcher l'homme d'obéir au précepte divin. Or, se détourner de Dieu constitue une fin, en tant qu'on y voit la liberté. Nous le voyons par ces paroles de Jérémie, II, 20 : « Dès le commencement, vous avez brisé mon joug, vous avez rompu mes liens et vous avez dit : Je ne vous servirai pas : *Non serviam.* » Dès lors donc que le péché qu'ils commettent fait arriver à cette fin un certain nombre d'hommes, ils tombent par là même sous la direction et le gouvernement du diable ; et c'est pour cela qu'on l'appelle leur chef. »

Quand un chef de parti lève son étendard pour aller au combat, les uns le suivent parce qu'il agit sur eux, d'autres s'engagent spontanément sous sa bannière. C'est ce qui arrive pour Satan. Il a levé l'étendard de la révolte contre Dieu, et parmi les hommes les uns le suivent, parce qu'il travaille à les faire venir, en leur tendant des pièges comme à Adam, les autres viennent d'eux-mêmes parce que cela leur plaît.

C'est ainsi que le diable est le chef de tous les méchants, parce qu'ils l'imitent et marchent à sa suite. D'où nous pouvons conclure, finalement, qu'il y a une société dont Satan est le chef, et comme une église opposée à l'Eglise de Jésus-Christ, Notre-Seigneur et Maître souverain.

Un des précurseurs de la Franc-Maçonnerie a paru à l'origine du Christianisme : il se nomme *Simon le Mage ou le Magicien.*

Cet homme étrange fut comme une incarnation de Satan. Voici ce qu'en disent les Actes des Apôtres, au chapitre VIII, à propos des travaux du diacre Philippe à Samarie :

« Or, était là un certain homme appelé Simon, qui, auparavant, exerçait la magie dans la ville, séduisant le peuple de Samarie, se disant être quelqu'un de grand. Tous l'écoutaient, depuis le dernier jusqu'au premier, disant : Celui-ci est la vertu de Dieu qu'on nomme la grande. Et ils s'attachaient à lui, parce que depuis longtemps il leur avait troublé l'esprit par ses enchantements. Mais quand ils eurent cru à la parole de Dieu que Philippe leur annonçait, ils furent baptisés, hommes et femmes, au nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Alors Simon lui-même crut aussi, et après qu'il eut été baptisé, il s'attacha à Philippe, et voyant les prodiges et les grands miracles qui se faisaient, il s'étonnait et admirait.

« Lorsque les Apôtres qui étaient à Jérusalem eurent appris que Samarie avait reçu la parole de Dieu, ils prièrent Pierre et Jean d'aller vers eux. Etant venus, ils prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. Car il n'était encore descendu sur aucun d'eux ; mais ils avaient été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus. »

Philippe n'était que diacre et ne confirmait pas.

« Alors les apôtres leur imposaient les mains et ils recevaient le Saint-Esprit.

« Simon, voyant que le Saint-Esprit était donné par l'imposition des mains des Apôtres, leur offrit de l'argent et dit : « Donnez-moi aussi ce pouvoir, afin que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit. » Mais Pierre lui dit : « Que ton argent périsse avec toi parce que tu as estimé que le don de Dieu peut s'acquérir avec l'argent. Il n'y a pour toi, ni part, ni sort en ceci ; car ton cœur n'est pas droit devant Dieu. Fais donc pénitence d'une telle méchanceté ; et prie Dieu, afin que peut-être il te pardonne cette pensée de ton cœur. Car je vois que tu es dans un fiel d'amertume et dans des liens d'iniquité. » Simon répondit : « Priez vous-même le Seigneur pour moi, afin que rien de ce que vous m'avez dit, ne m'arrive. »

« Pour eux, après avoir rendu témoignage, et prêché la parole du Seigneur, ils reprirent le chemin de Jérusalem, annonçant l'Evangile en plusieurs contrées des Samaritains. » *(Ibid.)*

Simon, né à Gotta, ville ancienne du territoire samaritain, n'était pas un imposteur vulgaire, sans portée dans l'esprit, comme on l'a cru longtemps. Il avait étudié la philosophie à Alexandrie, beaucoup voyagé dans l'Inde, appris ce que les persans avaient publié dans le Zend, étudié le Boudhisme, toutes les erreurs de l'orient, et il arrivait à Samarie pour être témoin du prodige opéré par l'Esprit de Dieu, dont étaient ministres les apôtres.

Naturellement ces prodiges l'étonnaient. Il conçut la pensée d'ajouter à ses recherches le dogme chrétien et de s'en aller prêcher lui-même sa synthèse. Il lui aurait fallu le pouvoir de donner l'Esprit-Saint ; c'est pourquoi il voulut l'acheter. Mais saint Pierre, qui voyait en lui le suppôt de Satan, l'arrêta en lui disant la rude vérité.

A partir de ce moment, Simon lui jura une haine profonde et résolut de se venger, dans une lutte à mort.

D'après les *Philosophumena,* manuscrit découvert récemment, Simon était fort avancé dans l'art de la magie diabolique. « Il faisait écrire sur une feuille de parchemin la demande qu'on voulait adresser au démon. La feuille, pliée en quatre, était jetée dans un brasier ardent, pour que la fumée allât révéler au démon ce qu'on lui demandait. L'encens était jeté à pleines mains sur les charbons, le

mage y ajoutait, sur des morceaux de papyrus, les noms, écrits en caractères hébraïques, des démons auxquels il s'adressait, et la flamme dévorait le tout. Bientôt l'esprit divin semblait envahir le mage, qui poussait des cris inintelligibles, invoquant les génies supérieurs. Un sacrifice commençait où tous les assistants apportaient leur oblation, et le mage répondait à la question posée. Des apparitions fantastiques surgissaient parfois du milieu du brasier ardent. A l'approche de l'antre magique, on voyait les brebis amenées pour l'immolation se précipiter d'elles-mêmes sous le couteau du sacrificateur et se donner la mort. Le feu paraissait descendre du ciel sur les objets que le mage avait désignés. A sa voix, le bruit de la foudre se faisait entendre. Dans un bassin rempli d'eau, on évoquait les fantômes des dieux, et le spectateur, saisi d'effroi, distinguait clairement l'image enflammée d'Hercule ou celle de Diane, chassant avec sa meute, dans la forêt sacrée. Souvent le mage se faisait remettre, soigneusement cachetées, les demandes qu'on voulait adresser aux dieux. Il y répondait et remettait la lettre sans que l'empreinte eût été violée. D'autres fois, la divinité évoquée traversait l'appartement, traçant des orbes de feu dans son vol. Le disque de la lune apparaissait soudain, au milieu d'un appartement clos, et dans une nuit obscure, La terre tremblait sous les pieds des assistants, et un crâne humain posé sur le sol, rendait des oracles, d'une voix qui semblait venir des enfers. »

L'auteur des *Philosophumena* décrit les procédés physiques à l'aide desquels on obtenait alors ces diverses illusions, qui ne seraient qu'un jeu pour la science moderne ; mais de ces opérations naturelles, il distingue nettement les relations démoniaques.

« Les mages évoquent les fantômes, écrivait plus tard Tertullien ; ils souillent par leurs infamies les esprits des morts ; ils font rendre des oracles par la bouche des jeunes enfants ; ils produisent des effets prodigieux en faisant tourner les objets ; ils plongent dans le sommeil, et les tables devinent sous leurs mains. » (Apolog., XXIII.)

Nous ne suivrons pas Simon le mage dans ses prédications de l'erreur dont il était le père, ni dans ses luttes avec saint Pierre. Il nous suffit d'avoir prouvé qu'il y avait, au temps des Apôtres, *une religion de Satan.*

Voici comment les *Philosophumena* racontent la mort de Simon le mage :

« Simon s'était élevé dans les airs, en face de Néron ; mais Dieu l'avait puni de son orgueil triomphant, en le faisant tomber près de la loge impériale, qu'il couvrit de son sang. Il s'était seulement cassé les jambes, mais pas tué, comme on le pense.

« La dernière fois que Pierre le vit, ce fut dans la campagne romaine.

« Le magicien était assis sous un platane, enseignant la foule. Pressé par les arguments de l'Apôtre et réduit au silence, le mage, après avoir tergiversé longtemps, prit le parti d'annoncer qu'il allait se faire enterrer vif, et qu'on le verrait ressusciter le troisième jour. Il ordonna donc à ses disciples de creuser une fosse et de l'envelopper d'un suaire. On le déposa dans cette tombe ; mais il y est resté jusqu'à ce jour ; car Simon n'était pas le Christ. » (Philosoph., livre VI, 20.)

Le magicien s'était fait chrétien ; mais hypocritement et pour pouvoir enrichir sa synthèse anti-chrétienne et toute faite du panthéisme de l'Orient. Sa religion était celle de Satan. Ses disciples Ménandre, Saturnin, Basilide et autres, embrassèrent ses erreurs, qui sont venues jusqu'à nous. L'Allemagne les a faites siennes, et nous les a inoculées, sous le nom de panthéisme transcendental, avec une ardeur que rien ne dépasse, sinon le manque de clarté.

On connaît la doctrine de ces philosophes sous le nom de Gnose, et eux-mêmes prenaient le nom de Gnostiques, qui veut dire : savant, prétendant que les Apôtres n'enseignaient qu'une doctrine simple, bonne pour le commun du peuple. Orgueilleux comme Satan, leur père, ils tombaient d'abîme en abîme, dans l'erreur et le culte de la chair.

CEUX QUI SE SÉPARENT

Saint Jude, en son épître catholique, a peint en deux mots ceux qui composent la religion ou l'église de Satan : « *Hi sunt qui segregant semetipsos, animales, spiritum non habentes :* Ce sont ceux qui se séparent eux-mêmes, (V. 19.) hommes de vie animale, n'ayant pas l'Esprit. »

Ils se séparent de Jésus-Christ, et de son Eglise : de Jésus-Christ dont ils ne veulent pas comme chef ; et de son Eglise, dont ils repoussent l'autorité enseignante, soit en elle-même, soit sur un point en particulier ; ce qui revient à la nier tout entière. En effet, qui pèche, en telle matière, sur un point, pèche en tout, vu que son infaillibilité, qui est sa marque divine, disparaît.

Indiquons, au moins, parmi ces dissidents ou sectaires, schismatiques et hérétiques, Manès, l'homme aux deux principes, souverains et rivaux, l'un bon, l'autre mauvais ; le premier ayant créé l'âme, le second, par malice, ayant attaché un corps à l'âme. De sorte que les adeptes de cette erreur, au moyen de laquelle ils prétendaient expliquer l'existence du mal moral et du mal physique, se vengeaient, disaient-ils, du principe créateur du corps, en le livrant à tous ses instincts pervers.

C'étaient bien là des hommes se séparant d'eux-mêmes et menant une vie animale.

Citons Arius, ce lybien, d'une taille élevée, toujours vêtu du pallium des philosophes, mais poussant jusqu'au cynisme la négligence de ses vêtements et de sa personne. Ce séducteur enseignait que le Fils de Dieu ou Verbe divin, était une créature, tirée du néant, que Dieu le Père avait produite avant tous les siècles, et de laquelle il s'était servi pour créer le monde ; qu'ainsi le Fils de Dieu était d'une nature et d'une dignité inférieure au Père, qu'il n'était appelé Dieu que dans un sens impropre.

On le voit, Satan forme bien ses disciples ; c'est toujours au Christ, Fils de Dieu, qu'ils s'attaquent. Otéz-Lui sa divinité, il cesse d'être médiateur et sauveur ; il n'est plus qu'un rêveur et un imposteur, et nous, chrétiens, ne sommes que des idolâtres.

L'Esprit-Saint, âme de l'Eglise, et chargé de la mission de glorifier Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur la terre, vengea bientôt la vérité au Concile de Nicée.

Rien de plus grand n'avait paru sur la terre, depuis la venue solennelle du Saint-Esprit au Cénacle. Il allait lui-même présider cette grande assemblée, mais d'une manière invisible. C'est Lui toutefois qui inspirerait la sentence que Pierre ou son représentant prononcerait.

Trois cent dix-huit évêques, venus de toutes les parties de la terre, se trouvèrent assemblés à Nicée. La plupart avaient souffert pour la foi et beaucoup conservaient sur eux les marques des chaînes qu'ils avaient portées et des blessures qu'ils avaient reçues pour affirmer leur foi en la divinité de Jésus-Christ.

Ce spectacle était grand, digne de Dieu et de son Christ, digne de son Eglise.

Arius et les siens furent mandés pour s'expliquer, et quand les Pères du Concile lui demandèrent la signification qu'il donnait au mot *Fils de Dieu*, nom du Christ Jésus, il nia que Jésus fût Fils de Dieu par nature, et affirma qu'il n'était qu'une créature tirée du néant. Alors on lui fit observer que, dans cette supposition, il ne serait pas plus grand que les anges ; et quand il ajouta que les créatures n'auraient pu soutenir l'action immédiate de l'Etre infini, et qu'il fallait un intermédiaire entre elles et Dieu, lequel intermédiaire était Jésus-Christ, créé avant les siècles, les Pères lui répondirent que cette distinction était futile. En effet, les Pères lui dirent : Puisque d'après votre système Jésus est une créature, comment a-t-il pu soutenir cette même action ?

Evidemment, Arius s'inspirait des Gnostiques et de Simon le Mage.

La séance publique eut lieu le 9 juin 325 : Constantin s'y présenta, humblement, quoique magnifiquement revêtu, et saint Eustache d'Antioche le harangua, au nom de l'Assemblée, en grec. L'empereur répondit en latin, pour honorer la langue de l'Eglise, et au cours de sa réponse, il disait : « Avec l'aide du Christ Sauveur, il me fut donné d'anéantir les tyrans qui avaient déclaré la guerre à Dieu. Sera-t-il dit que le démon continuerait encore, sous une autre forme, à poursuivre de ses calomnies et de ses outrages notre sainte religion?.. »

La séance commença et les Ariens proposèrent une formule de foi, encore pleine d'erreurs. Elle fut rejetée. Pour exprimer la génération du Verbe, Fils de Dieu, le Concile adopta le terme : « Consubstantiel, » c'est-à-dire que le Fils est de la même substance que le Père.

N'est-ce pas là, du reste, une loi universlle ? Est-ce qu'un fils n'est pas toujours de la même nature que son Père? Donc, le Fils de Dieu est Dieu. Que pourrait-il être, autrement ?

Arius mourut misérablement, comme Manès; mais leurs erreurs leur ont survécu, et nous verrons que la Franc-Maçonnerie les a faites siennes. C'est pourquoi nous avons voulu en parler, dans ce résumé de l'erreur, fille de Satan.

SATAN NE DÉSARME PAS

A la vue de la marche du christianisme qui s'avance à travers les siècles, avec une force continue, au milieu des persécutions sanglantes suscitées par les empereurs romains, qui disparaissent d'une façon tragique ; malgré les hérésiarques et leurs adeptes, dont l'action est éphémère et toujours pleine d'astuce et de honte ; on ne peut s'empêcher de s'écrier : *Le Doigt de Dieu est ici.*

Satan, cependant, ne désarme pas, et Dieu, qui est le Dieu des armées, laisse les hommes aux prises avec lui. Il veut que l'on renonce au démon, à ses pompes et à ses œuvres, librement. Il ne veut pas, pour serviteurs et amis, des esclaves. C'est ainsi que nous avons sous les yeux cette lutte universelle, et sans cesse renaissante sur la terre, du bien et du mal, de l'esprit luciférien et de l'Esprit de Dieu. Seule, la fin des siècles et du temps mettra un terme aux combats *des enfants de Dieu* et *des enfants des hommes.*

Parmi les agents de Satan, citons quelques noms.

Julien l'Apostat.

Julien l'Apostat, qui se fit initier aux mystères d'Eleusis et cultivait la magie avec une rage infernale, toujours accompagné d'Oronte, sacrificateur égyptien, préludait au spiritisme moderne.

Julien refusait aux chrétiens la liberté d'enseignement, et introduisait le droit absolu, exclusif et souverain de l'Etat, en matière d'enseignement. Saint Grégoire relève comme une monstruosité ce principe auparavant inouï. Par là, l'apostat est le père de nos législateurs modernes. « Qui me donnera, s'écrie saint Grégoire de Naziance, en parlant de Julien, le génie de Thucydide, ou la plume de Tacite, pour faire connaître à la postérité les crimes de ce monstre? Décrierai-je les monceaux de cadavres qui s'entassaient sous le couteau d'Oronte, pendant que la main impériale fouillait les entrailles palpitantes des victimes? Les souterrains des palais impériaux ont maintenant révélé leurs secrets. Des étangs, des puits, des fossés regorgeant des restes mutilés nous ont donné le dernier mot de ces mystères homicides. »

C'est un saint qui parle : on ne peut pas douter de sa parole. Il faut donc conclure que Julien était de la religion de Satan, « *qui fut homicide dès le commencement* », a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. On sait la mort de Julien.

Pélage.

« Ne vous défendez pas comme d'un acte téméraire, disait saint Jérôme à Ctésiphon, de me signaler la nouvelle erreur qui vient de se greffer sur le tronc vermoulu de l'ancienne philosophie. Elle n'a fait déjà que trop de victimes en Orient. Sous le masque de l'humilité, c'est l'orgueil du diable qui relève la tête et dit: « Je monterai jusqu'au ciel ; je placerai mon trône au-dessus des astres, et je serai semblable au Très-Haut. »

Pélage ressemblait à un cyclope. Ce géant venu d'Irlande en Orient, d'abord pieux, s'abandonna à son orgueil, à l'usage immodéré de la viande et du vin. Il enseignait que le péché d'Adam n'a nui qu'à lui seul, et qu'il n'a point passé à sa postérité. Il suivait de là que les enfants naissent exempts du péché originel et que le baptême n'efface en eux aucune tache, mais leur assure la grâce de l'adoption. De sorte que la mort et les souffrances auxquelles nous sommes sujets, ne sont point la peine du péché, mais la condition naturelle de l'homme. Il concluait surtout, l'hérésiarque, que la nature humaine n'a pas besoin de la grâce pour faire le bien, et qu'il suffit à l'homme de connaître ses devoirs par la raison pour être capable de les accomplir.

Saint Augustin réfuta Pélage avec toute l'ardeur de sa foi et la force de son génie. Il reconnaissait à Pélage une grande subtilité ; aussi s'appliqua-t-il à montrer et à pulvériser son erreur, remplie d'orgueil satanique.

Autres Suppôts de Satan.

Nous ne ferons que citer les noms de Nestorius, qui enseignait deux personnes en Jésus-Christ ; Eutychès, qui ne reconnaissait dans l'Homme-Dieu qu'une seule nature ; Mahomet, professant, dans son Coran, les diverses hérésies des premiers siècles, et voulant remplacer par le déisme, le christianisme, fondé sur l'adorable Trinité des Personnes en Dieu.

Suivons, en Occident, la marche de l'erreur doctrinale, que l'Orient lui apporta avec la renaissance du paganisme philosophique, littéraire et artistique.

Ægidius Colonna, de Rome, accuse Averroès d'avoir renouvelé toutes les erreurs d'Aristote, bien moins excusable que lui, parce qu'il attaque notre foi et blâme toutes les religions, tout aussi bien celle des musulmans que celle des chrétiens, parce qu'ils admettent que la création succéda au néant ; il appelle de pures imaginations les opinions des théologiens et soutient qu'aucune loi n'est vraie, bien qu'elle puisse être utile.

L'étude d'Averroès produisit en Europe des fruits de mort. Les esprits cultivés devinrent averroïstes : c'était une mode ; et Jésus-Christ était rejeté dans l'ombre. Pétrarque, qui vécut alors, disait : « Quant à moi, plus j'entends dénigrer la foi du Christ, plus j'aime le Christ, et plus je me confirme dans sa doctrine, comme un fils dont la tendresse filiale se serait refroidie, la sent se réchauffer lorsqu'il apprend qu'on attente à l'honneur de sa mère. »

De leur côté, les Albigeois renouvelaient, dans le midi de la France, les doctrines manichéennes et gnostiques ; partant, les erreurs de l'Inde et de la Perse, et aussi leurs débauches et les saturnales païennes ; en un mot, la religion de Satan.

L'Esprit-Saint suscita, pour combattre ces doctrines malsaines, saint Thomas d'Aquin et une pléïade de génies ; pour garder la pureté des mœurs chrétiennes, il créa des saints ; j'ai nommé saint Dominique et saint François.

Parut bientôt Luther, père de la grande erreur : le Protestantisme, qui porte encore de nos jours ses fruits empoisonnés.

Jusqu'à lui, les esprits dévoyés, comme Arius, Nestorius, Eutychès, Pélage et autres, reconnaissaient encore l'autorité enseignante et infaillible de l'Eglise : Luther la repoussa et son système fut d'en appeler à la seule raison. Ce système porta le nom d'*Examen privé*. Chacun lisait la Bible et l'interprétait selon ses inspirations ; c'était répudier, par conséquent, le Saint-Esprit, qui est l'âme de l'Eglise, détruire toute autorité enseignante, et priver le monde de la seule voix autorisée, pouvant imposer aux âmes la croyance des dogmes

chrétiens, la morale chrétienne, et jusqu'aux vérités sociales, sans lesquelles la société est impossible ; comme, par exemple, le respect de la propriété.

En effet, en dehors de l'Eglise, qui donc peut dire avec autorité et de la part de Dieu : *Bien d'autrui tu ne prendras !*

Tout cela est bien encore : religion de Satan, et non pas de Dieu.

Mais l'Esprit-Saint soutenait l'Eglise catholique et suscitait des saints, qui devaient lui conquérir, eux et leurs disciples, des mondes entiers, comme par exemple saint Ignace de Loyola, et bientôt, saint Vincent de Paul, et d'autres encore.

Cependant Satan rugissait de voir la Croix rayonner sur le monde et l'éclairer de sa céleste lumière. Elle était portée aux plus lointains rivages.

Chose remarquable : Christophe Colomb naissait en 1436, Ignace de Loyola, en 1491, Luther, en 1483, Vasco de Gama, en 1460, de sorte que, quand l'Institut de la Compagnie de Jésus fut approuvé par Paul III, en 1540, les Indes, comme on disait alors, s'ouvraient à l'apostolat des Jésuites, en Amérique et dans les Indes, et déjà leurs phalanges s'étaient lancées au combat pour Jésus-Christ, tandis que Luther, en 1546, mourait de désespoir, à la vue de tout le mal qu'il avait fait par sa rupture avec l'Eglise catholique.

Nous concluons, et nous en avons le droit, ce nous semble, en disant : oui, il y a toujours eu sur la terre une *religion de Satan*.

Tandis que les enfants de Dieu, dès l'origine, ont cru au Messie, et ont vécu selon l'esprit de foi en Lui, les enfants des hommes, ou de Caïn, vivaient selon les instincts de la chair.

Après le déluge, et quand les descendants des fils de Noé eurent oublié Dieu, l'idolâtrie parut ; Satan eut son culte ; le paganisme, vraie religion de Satan, prévalut, tandis que le culte du vrai Dieu se conservait à Jérusalem et chez son peuple.

Nous avons vu que depuis Jésus-Christ, Satan eut encore ses serviteurs et ses amis, et que sa religion, ainsi que son culte, se sont toujours conservés quelque part.

Arrivons à notre seconde demande : La Franc-Maçonnerie est-elle de la religion de Satan ?

II

La Franc-Maçonnerie appartient corps et âme à la religion de Satan.

Pour le prouver, reprenons ce que nous avons dit, et posons les questions suivantes :

La Franc-Maçonnerie vit-elle, comme les enfants de Seth, c'est-à-dire les *enfants de Dieu,* de la vie de l'esprit de foi en Jésus-Christ ?

Non, évidemment, elle vit de la vie des sens, elle suit les instincts de la chair, comme les enfants de Caïn, ou les *enfants des hommes.*

Est-elle idolâtre ?

Absolument, car elle ne reconnaît rien au-dessus de l'homme, n'admettant pas de créateur. Son Dieu est le monde universel, *le Tout,* le Dieu-Tout, l'ensemble des êtres. Le vrai Franc-Maçon se croit dieu, une parcelle divine et s'adore lui-même.

Rend-elle un culte à Satan ?

Obligée qu'elle est de compter avec Satan, son maître, qui vient s'opposer à elle, dans ses Loges palladistes — car il est le *singe de Dieu, Simius Dei,* et il veut présider les assemblées maçonniques, comme Dieu celles de ses enfants, — elle ne peut plus aujourd'hui nier le fait. Les trépieds et les cassolettes, où l'encens fume en l'honneur de Satan ; ses invocations à Satan, l'hymne de Carducci à Satan ; les aveux récents des Palladistes, les révélations du professeur Domenico Margiotta, trente-troisième converti, le fait de plusieurs membres qui avouent n'avoir d'autre religion que celle de Satan, prouvent jusqu'à l'évidence que la Franc-Maçonnerie rend un culte sacrilège à Lucifer qu'elle appelle le dieu-bon.

Elle est donc pire que le paganisme, qui, en adorant ses dieux, gardait encore une foi vague *Deo optimo*, à la Divinité suprême.

Est-elle panthéiste à la façon des Orientaux?

Tout à fait. Et les erreurs panthéistiques de Brahma et de Bouddha, singeries de vérités primordiales révélées de Dieu, ont pénétré jusque dans ses Loges et y sont en honneur.

Que pense-t-elle de la condamnation de Jésus-Christ par les Juifs?

On peut le demander au chef universel de la Franc-Maçonnerie, qui, de chrétien qu'il était, s'est fait juif, et trône aujourd'hui au palais Borghèse, comme pour insulter à plaisir au Vatican et au Vicaire de Jésus-Christ, condamné et crucifié à Jérusalem, sur l'ordre des Juifs.

Partage-t-elle les erreurs de Manès ?

Oui, l'Illuminisme français, dont Saint-Martin de Lyon était le père, professait la doctrine des deux principes du fameux Manès, qui conseillait à ses adeptes de livrer leur corps à toutes les tendances de la chair, afin de punir le principe mauvais d'avoir uni ce corps aux âmes.

Et au convent de Wilhemsbad, en 1781, lorsque l'Illuminisme français et l'Illuminisme allemand de Weishaupt, se disputèrent l'honneur d'imposer à la Maçonnerie sa doctrine, les deux camps restèrent en présence, et ce n'est que de nos jours, qu'on voit nos maçons

français arriver peu à peu au panthéisme de Spinoza, doctrine adoptée par l'Illuminisme allemand.

Les Francs-Maçons sont-ils Ariens?

Oui, Arius est un de leurs pères; et les Maçons nient audacieusement la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a vaincu l'arianisme et triomphé de ses blasphémateurs à Nicée, avec une puissance qui faisait dire à toute l'assemblée : *Le doigt de Dieu est ici !*

Constantin lui-même, alors maître du monde, acclamait lui-même la Divinité de notre adorable Sauveur, par sa présence, humble, mais royale, au Concile, et par un discours latin, admiré des Pères eux-mêmes du Concile venus de toutes les parties de l'univers.

Les Maçons sont-ils Pélagiens?

Oui, certes, ils sont Pélagiens. Et leurs élucubrations sur le péché originel; et leur doctrine du Naturalisme condamnée par Léon XIII, dans son Encyclique *Humanum genus,* et tous leurs discours où l'audace le dispute à l'ignorance de la théologie et de tout, prouvent bien que le Cyclope d'Irlande, le grand mangeur, leur est plus cher que l'humilité et le don de Dieu, appelé : *la grâce.*

La Franc-Maçonnerie admire-t-elle le Coran de Mahomet?

Pour admirer, il faut connaître : qui d'entre eux connaît le Coran? Ils savent que les Mahométans, tout en respectant *Ica*, Jésus-Christ, comme grand Prophète, — appelé à faire le jugement dernier, — cependant ne le reconnaissent pas comme Fils unique de Dieu consubstantiel à Lui, et cela leur suffit pour admirer le Mahométisme, fort ami, d'ailleurs, de la chair et de ses plaisirs.

Les Maçons sont-ils averroïstes?

Evidemment, puisque, par sa doctrine, qui ramenait au triomphe du panthéisme d'Aristote, Averroès prêchait le paganisme, que regrettait si fort Machiavel, et dont il rappelait de tous ses vœux le retour, avec ses sacrifices et la splendeur de son culte. Au sein de leurs Loges palladistes, tous les dieux d'autrefois sont les bienvenus, et le docteur Bataille étonnerait bien plus encore ses lecteurs, s'il racontait tout ce qu'il sait à ce sujet. Nous ne savons si Julien l'apostat serait dépassé, mais il verrait qu'on a bien marché sur ses traces.

La Franc-Maçonnerie adopte-t-elle le *Libre Examen* de Luther ?

Elle s'en fait gloire; et souvent, dans les discours de ses meilleurs orateurs, nous lisons ces paroles : La Maçonnerie est du *Libre Examen !*

Toutes ces erreurs appartiennent à la religion de Satan; toutes ces erreurs constituent la Maçonnerie; donc, la Maçonnerie, qui les admet et les préconise, appartient elle-même à la religion de Satan.

Quel est le Père de la Franc-Maçonnerie ? Nous avons étudié l'histoire, et suivi, pas à pas, toutes les erreurs qui ont paru, et nous n'avons pas rencontré la Franc-Maçonnerie avant la naissance du Protestantisme.

Notre illustre ami, Claudio Jannet, dans une brochure qu'il nous a fait l'honneur de nous dédier, déclare se ranger à notre opinion, en attribuant à la Maçonnerie une origine Socinienne. Ce savant écrivain a étudié à fond tout le Moyen Age, et il déclare n'avoir rencontré nulle part la Franc-Maçonnerie.

Mgr Dehaisnes, ancien archiviste du département du Nord, et auteur de l'ouvrage si remarquable qu'il a publié sur l'Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, avant le XIVe siècle, nous a plus d'une fois affirmé, comme M. Claudio Jannet, qu'il n'avait vu, en aucun endroit, en aucun ouvrage, paraître la Franc-Maçonnerie avant la prétendue Réforme de Luther.

L'Ordre maçonnique prétend qu'il remonte à Caïn; oui; mais dans le sens que nous avons dit; c'est-à-dire qu'ils sont pour la chair plus que pour l'esprit, à la façon des descendants de Caïn le fratricide. Ils ont admis dans leurs Loges toutes les erreurs, comme les Romains tous les dieux de l'univers dans leurs temples; qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'ils sont de la religion de Satan ?

Ce qui est historiquement prouvé, c'est que la Franc-Maçonnerie est d'origine Socinienne, et telle est bien la nature intime de cette société : *la haine de Jésus-Christ, qu'elle tient de son auteur.*

Fauste Socin.

Rappelons que Fauste Socin naquit à Sienne, en 1539. Il appartient à la famille des Sozzini, Socins, qui a donné le jour à plusieurs hérésiarques de l'Italie.

« Fauste Socin, dit Feller, fut gâté de bonne heure par la lecture des lettres de son oncle, Lælius Socin, auteur de la secte Socinienne, ou si l'on veut, restaurateur de la secte Arienne. Pour éviter les poursuites de l'Inquisition, il se retira en France : nouvelle preuve que c'est à ce tribunal que l'Italie et l'Espagne doivent la tranquillité dont elles ont joui, tandis que l'état politique et religieux du reste de l'Europe était ébranlé par les nouvelles sectes.

« Lorsqu'il était à Lyon, n'étant âgé que de vingt ans, il apprit la mort de son oncle et alla recueillir ses papiers à Zurich. »

Que renfermaient ces papiers ?

Feller nous le dit à l'article qu'il consacre à Socin Lélie. « Celui-ci assista à une conférence tenue à Vicence, en 1547, où la destruc-

tion du christianisme fut résolue : il concentra ses efforts à renouveler l'arianisme et à saper la Religion par ses fondements, en attaquant la Trinité et l'Incarnation. »

Le même auteur, en parlant d'Ochin, qui avait assisté aussi à la même conférence, s'exprime dans les termes suivants : « Dans cette conférence de Vicence, on convint des moyens de détruire la religion de Jésus-Christ, en formant une société, qui, par ses succès progressifs, amena, à la fin du XVIIIe siècle, une apostasie presque générale. Lorsque la république de Venise, informée de cette conjuration, fit saisir Jules Trévisan et François de Rugo, qui furent étouffés, Ochin se sauva avec les autres : la société ainsi dispersée ne devint que plus dangereuse, et *c'est elle* que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Franc-Maçonnerie. » (*Dictionnaire historique,* Feller, édition de 1821, Lyon.)

L'abbé Lefranc, supérieur des Eudistes à Caen, homme remarquable par son savoir, tombé sous la hache des assassins, à Paris, le 2 septembre 1792, a donné d'une manière claire et certaine l'origine de la Franc-Maçonnerie, en disant : « Vicence fut le berceau de la Franc-Maçonnerie, en 1546. Ce fut dans cette société des athées et des déistes, qui s'y étaient assemblés pour conférer ensemble sur les matières de religion, qui divisaient l'Allemagne en un grand nombre de sectes et de partis, que furent jetés les fondements de la Maçonnerie ; ce fut dans cette académie célèbre que l'on regarda les difficultés qui concernaient les mystères de la Religion chrétienne comme des points de doctrine qui appartenaient à la philosophie des Grecs et non à la Foi. »

Lœlius attaqua donc le mystère de la Sainte Trinité, celui de l'Incarnation, l'existence du péché originel et la nécessité de la grâce de Jésus-Christ.

Fauste Socin, son neveu, défendit avec ardeur et talent les erreurs de son oncle, et prétendit élever un *nouveau Temple,* dans lequel il prétendit faire entrer tous les sectaires, en réunissant tous les partis et en admettant toutes les opinions, pour fonder une nouvelle église à la place de celle de Jésus-Christ, *qu'il se faisait un point capital de renverser,* afin de retrancher la foi des mystères, l'usage des sacrements, les terreurs d'une autre vie, si accablantes pour les méchants.

« Ce grand projet de bâtir un nouveau temple, de fonder une nouvelle religion, a donné lieu aux disciples de Socin de s'armer de tabliers, de marteaux, d'équerres, d'aplombs, de truelles, de planches à tracer, comme s'ils avaient envie d'en faire usage dans la bâtisse du nouveau temple que leur chef avait projeté ; mais, dans la vérité, ce ne sont que des bijoux, des ornements qui servent de parure plutôt que des instruments utiles pour bâtir. » (*Voile levé pour les curieux,* Lefranc.)

« La doctrine de Socin est renfermée dans deux cent vingt-neuf articles qui ont tous pour objet de renverser la doctrine de Jésus-Christ. » (Lefranc.)

Fauste Socin, aidé par Sigismond Auguste, roi de Pologne, essaya de réaliser son plan, en multipliant ses adeptes et en prêchant librement sa doctrine antichrétienne. Il pervertit ainsi la noblesse du pays. Des adversaires excitèrent contre lui le peuple de Varsovie, qui le traîna dans les rues de la ville. Il échappa à grand'peine à ces mauvais traitements, et se retira dans un obscur village où il mourut le 3 mars 1604.

Feller ajoute : « La secte socinienne, bien loin de mourir ou de s'affaiblir par la mort de son chef, devint considérable par le grand nombre de personnes de qualité et de savants qui en adoptèrent les principes. Les Sociniens furent assez puissants pour obtenir dans les diètes de Pologne la liberté de conscience ; mais divers excès qu'ils commirent contre la religion de l'Etat, les firent enfin chasser en 1658. Les restes de Socin furent déterrés, menés sur les frontières de la petite Tartarie, puis mis dans un canon qui les envoya au pays des infidèles. »

« Une fois établis en Pologne, dit Bergier, les Sociniens envoyèrent des émissaires prêcher sourdement leur doctrine en Allemagne, en Hollande, en Angleterre... En Angleterre, ils trouvèrent des partisans parmi les différentes sectes qui partageaient les esprits dans ce royaume. »

Enfin, nous donnons une dernière citation à l'appui de notre opinion :

« La Franc-Maçonnerie, écrit l'abbé Lefranc, est la quintessence de toutes les hérésies qui ont divisé l'Allemagne dans le seizième siècle. Les Luthériens, les Calvinistes, les Zwingliens, les Anabaptistes, les nouveaux Ariens, tous ceux en un mot, qui attaquent les mystères de la religion révélée, tous ceux qui disputent à Jésus-Christ sa divinité, à la Sainte Vierge sa maternité divine ; tous ceux qui ne reconnaissent point l'autorité divine de l'Eglise catholique, ou qui rejettent les Sacrements ; ceux qui n'espèrent point une autre vie, qui ne croient pas en Dieu, soit parce qu'ils se persuadent qu'il ne se mêle pas des choses de ce monde, soit parce qu'ils désirent qu'il n'y en ait point, *voilà tous ceux qui ont donné naissance à la Franc-Maçonnerie, ou avec lesquels les Francs-Maçons se sont associés, et dont leur ordre est aujourd'hui formé.* »

De tout ce qui précède, il résulte que la Franc-Maçonnerie, certes, est bien de la reli-

gion de Satan et c'est ce que nous avions à prouver. Il nous reste à indiquer quels furent les résultats ou fruits de la Maçonnerie.

III

Fruits ou résultats de la Franc-Maçonnerie.

Les fruits ou résultats de la Franc-Maçonnerie peuvent se résumer ainsi : La Franc-Maçonnerie, qui n'est autre que la conséquence suprême du *Libre Examen* protestant, puisqu'elle est le socinianisme ou négation de la divinité de Jésus-Christ, a eu pour résultat général de *troubler* et *d'entraver* l'exécution du plan que Dieu a conçu de toute éternité et réalisé dans le temps.

Quel est ce plan divin ?

Le voici : le Symbole des Apôtres le contient dans toute sa grandeur, et nous le résumons comme il suit.

I. Dieu le Père a voulu créer le ciel et la terre, les anges et les hommes, pour en faire un héritage à son Fils, le Verbe éternel, *qu'il a constitué*, dit saint Paul aux Hébreux, *héritier de toutes choses*. (1, 2.)

II. Le Fils de Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur, est venu prendre possession de son héritage, il y a bientôt dix-neuf siècles accomplis, et fonder son royaume, qui est l'Eglise catholique, apostolique et romaine, pour l'amour de laquelle il est mort sur la croix, afin de la conquérir au prix de son sang.

III. Le Saint-Esprit est venu s'unir à cette Eglise, qui est le corps mystique de Jésus-Christ, comme l'âme s'unit au corps humain pour le faire vivre et le diriger dans tous ses actes.

Le Saint-Esprit est donc avec le chef visible de l'Eglise, qui est le Pape, et, par lui, il parle au monde et l'instruit de la doctrine prêchée par Jésus-Christ, nécessaire absolument à la vie et au bonheur de l'humanité.

Qu'a fait la Franc-Maçonnerie et que fait-elle encore ?

Elle travaille avec une ardeur satanique, à empêcher l'Eglise catholique, dont le Pape est le chef, de transmettre aux peuples et aux individus les trésors de vérité et de grâce, que le Christ Sauveur nous a préparés, et que Dieu le Saint-Esprit a mission de nous dispenser.

Le Symbole des Apôtres contient le plan divin, et la Maçonnerie, agent de Satan, trouble et entrave son exécution, abusant de la liberté donnée à l'homme.

Les gouvernements, en général, sont plutôt inspirés par la Maçonnerie que par l'Eglise. Ils sont plutôt jaloux de l'influence du catholicisme, que ses amis sincères. Ils travaillent à détruire le royaume de Jésus-Christ, qui est l'Eglise, et non à lui faciliter sa mission divine sur la terre.

De sorte que les peuples ne reçoivent pas la vérité, qui éclaire les intelligences ; ni la grâce qui purifie et sanctifie les âmes ; le Saint-Esprit n'est pas avec les gouvernants, ni avec les gouvernés ; Jésus-Christ, qui *est la voie, la vérité et la vie* du monde, reste inconnu et comme un étranger au milieu de l'humanité, dont il est le chef divin, et le désordre grandit, l'anarchie gagne.

Tout esprit droit qui voudra examiner l'action de la Franc-Maçonnerie, dans notre société moderne, verra sa main noire partout, dirigée par l'esprit de Satan, contre Jésus-Christ. Il y a des foules d'hommes et de femmes qui se prêtent à ce labeur infernal. Disons la vérité : le pouvoir religieux semble être aux yeux du pouvoir civil, comme un adversaire, tandis qu'il n'a qu'un seul but, celui d'être un aide pour la gloire de Dieu et le salut des peuples'

Malgré la Franc-Maçonnerie, les nations' reviennent au *plan divin*, d'une manière consolante.

La preuve en est qu'elles sont toutes attentives pour le Pape, et l'on pourrait même dire affectueuses pour lui, qu'il s'appelle Pie IX ou Léon XIII.

Revenir au Pape, Chef de l'Eglise et Vicaire de Jésus-Christ, n'est-ce pas se rapprocher de l'Eglise et de Jésus-Christ ? C'est le chemin qui conduit du visible à l'invisible.

Digitus Dei est hic : Le Doigt de Dieu est là : nous sortons peu à peu de la religion de Satan, pour rentrer dans l'Eglise de notre Roi éternel, Fils de Dieu, Jésus-Christ Notre-Seigneur. Nous laissons les Palladistes offrir un sacrilège encens à Lucifer, et nous offrons, nous, notre cœur au Christ et à la Vierge, sa Mère... Nous sommes chrétiens et nous plaignons de toute notre âme les lucifériens.

† **Amand-Joseph,**
Evêque de Grenoble.

Exorcismus in Satanam et Angelos Apostaticos

JUSSU LEONIS XIII PONTIFICIS MAXIMI EDITUS

Exorcisme contre Satan et les Anges Apostats, publié par ordre de S. S. Léon XIII, Souverain Pontife.

Dans son numéro 13 (daté de janvier 1895), la *Revue Mensuelle* a publié la magnifique invocation à Saint Michel Archange, ajoutée par S. S. Léon XIII aux exorcismes du Rituel. Nous croyons devoir, aujourd'hui, donner en entier cet exorcisme, tel qu'il est imposé dans tous les diocèses.

†

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen.

PSALMUS LXVIII

Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus : et fugiant qui oderunt eum a facie ejus.

Sicut deficit fumus, deficiant; sicut fluit cera a facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei.

PSALMUS XXXIV

Judica Domine, nocentes me; expugna impugnantes me.
Confundantur et reverеantur quærentes animam meam.
Avertantur retrorsum et confundantur cogitantes mihi mala.
Fiant tamquam pulvis ante faciem venti : et angelus Domini coarctans eos.

Fiat via illorum tenebræ, et lubricum : et angelus Domini persequens eos.
Quoniam gratis absconderunt mihi interitum laquei sui : supervacue exprobraverunt animam meam.
Veniat illi laqueus quem ignorat; et captio quam abscondit, apprehendat eum : et in laqueum cadat in ipsum.
Anima autem mea exultabit in Domino : et delectabitur super salutari suo.
Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto :
Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

†

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ansi soit-il.

PSAUME LXVIII

Que Dieu se lève, et que ses ennemis soient dissipés ; et que ceux qui le haïssent fuient devant sa face.
Comme la fumée disparaît, qu'ils disparaissent; comme la cire se fond devant le feu, qu'ainsi périssent les pécheurs devant la face de Dieu.

PSAUME XXXIV

Jugez, Seigneur, ceux qui me font du mal ; combattez ceux qui me combattent.
Qu'ils soient couverts de honte et de confusion, ceux qui veulent perdre mon âme.
Qu'ils reculent et soient confondus, ceux qui méditent le mal contre moi.
Qu'ils deviennent comme la poussière emportée par le vent, et que l'ange du Seigneur les serre de près.
Que leur chemin soit ténébreux et glissant, et que l'Ange du Seigneur les poursuive.
Car sans raison ils ont caché un piège pour me perdre ; ils ont sans motif outragé mon âme.
Qu'un piège, dont il ne se doute pas, l'enveloppe ; que les rets, qu'il a cachés, le saisisse ; et qu'il tombe dans son propre filet.
Mais mon âme se réjouira dans le Seigneur, et mettra ses délices dans son Sauveur.
Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit :
Maintenant et toujours, comme dès le commencement, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Ici se trouve intercalée la prière de Léon XIII à Saint Michel Archange, reproduite dans la *Revue Mensuelle* de janvier 1895 et dont voici la fin :

Hinc tuo confisi præsidio ac tutela, sacra ministerii nostri auctoritate, ad infestationes

Ainsi, pleins de confiance dans votre secours et protection, et par l'autorité sacrée de

diabolicæ fraudis repellendas in nomine Jesu Christi Dei et Domini nostri fidentes et securi aggredimur.

℣. Ecce crucem Domini, fugite partes adversæ.
℟. Vicit Leo de tribu Juda, radix David.

℣. Fiat misericordia tua, Domine, super nos.

℟. Quemadmodum speravimus in te.
℣. Domine, exaudi orationem meam.
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, et Pater Domini nostri Jesu Christi invocamus nomen sanctum tuum, et clementiam tuam supplices exposcimus, ut per intercessionem Immaculatæ semper Virginis Dei Genitricis Mariæ, beati Michaelis Archangeli, beati Joseph ejusdem Beatæ Virginis Sponsi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli et omnium Sanctorum, adversus Satanam, omnesque alios immundos spiritus, qui ad nocendum humano generi animasque perdendas pervaguntur in mundo, nobis auxilium præstare digneris. Per eumdem Christum Dominum Nostrum. Amen.

EXORCISMUS

Exorcizamus te, omnis immunde spiritus, omnis satanica potestas, omnis incursio infernalis adversarii, omnis legio, omnis congregatio et secta diabolica, in nomine et virtute Domini Nostri Jesu † Christi, eradicare et effugare a Dei Ecclesia, ab animabus ad imaginem Dei conditis ac pretioso divini Agni sanguine redemptis †. Non ultra audeas, serpens callidissime, decipere humanum genus Dei Ecclesiam persequi, ac Dei electos excutere et cribrare sicut triticum †. Imperat tibi Deus altissimus †, cui in magna tua superbia te similem haberi adhuc præsumis ; *qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire* (I Tim., II). Imperat tibi Deus Pater † ; imperat tibi Deus Filius † ; imperat tibi Deus Spiritus Sanctus †. Imperat tibi majestas Christi, æternum Dei Verbum caro factum †, qui pro salute generis nostri tua invidia perditi, *humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem* (Phil. II) ; qui Ecclesiam suam ædificavit supra firmam petram, et portas inferi adversus eam nunquam esse prævalituras edixit, cum ea ipse permansurus *omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* (Matth. XVIII, 20). Imperat tibi sacramentum Crucis †, omniumque christianæ

notre ministère, nous entreprenons avec courage et assurance, de repousser les attaques et les ruses du démon, au nom de Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur.

℣. Voici la croix du Seigneur, fuyez, parties adverses.
℟. Il a vaincu, le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David.
℣. Répandez sur nous votre miséricorde, Seigneur.
℟. Selon que nous avons espéré en vous.
℣. Seigneur, exaucez ma prière.
℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et avec votre esprit.

PRIONS

Dieu et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous invoquons votre saint nom, et nous implorons instamment et humblement votre bonté. Daignez nous accorder votre secours par l'intercession de Marie Immaculée, toujours Vierge, et Mère de Dieu, du bienheureux Michel Archange, du bienheureux Joseph, Epoux de la même bienheureuse Vierge, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de tous les Saints, contre Satan et contre tous les autres esprits impurs qui rôdent à travers le monde, pour nuire aux hommes et pour perdre les âmes. Par le même Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

EXORCISME

Nous t'exorcisons, qui que tu sois, esprit impur, puissance satanique, irruption de l'adversaire infernal, légion, société et secte diaboliques, au nom et en la vertu de Notre-Seigneur Jésus † Christ. Soyez renversé et chassé loin de l'Eglise de Dieu, des âmes créées à l'image divine et rachetées par le Précieux Sang de l'Agneau divin †. Que ton audace, serpent très rusé, n'aille pas jusqu'à tromper plus longtemps les hommes et à persécuter l'Eglise de Dieu, et que tu n'agites et ne cribles pas davantage, comme le froment, les élus de Dieu †. Il te l'ordonne, ce Dieu Très Haut, † dont tu crois, jusqu'à présent, dans ton orgueil excessif, être l'égal, ce Dieu *qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent tous à la connaissance de la vérité* (I Tim., II) Il te l'ordonne, Dieu le Père † ; Il te l'ordonne, Dieu le Fils † ; il te l'ordonne Dieu le Saint-Esprit †. Il te l'ordonne, le Christ auguste, le Verbe éternel de Dieu fait chair † *qui s'est abaissé, se rendant obéissant jusqu'à la mort* (Phil., II), pour le salut du genre humain que ta jalousie avait perdu ; qui a fondé son Eglise sur le roc inébranlable et qui a décrété que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle, parce que Lui-

fidei Mysteriorum virtus †. Imperat tibi excelsa Dei Genitrix Virgo Maria †, quæ superbissimum caput tuum a primo instanti Immaculatæ suæ Conceptionis in sua humilitate contrivit. Imperat tibi fides sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, et ceterorum Apostolorum †. Imperat tibi Martyrum sanguis, ac pia Sanctorum et Sanctarum omnium intercessio †.

même *demeurera avec elle tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles*. (Matth. XVIII, 20). Ils te l'ordonnent, le mystère de la croix, † et la vertu de tous les mystères de la religion † chrétienne. Elle te l'ordonne, la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu †, qui dans son humilité t'a écrasé la tête très altière, dès le premier instant de sa Conception. Elle te l'ordonne, la foi des apôtres Pierre et Paul † et celle de tous les autres apôtres. Ils te l'ordonnent, le sang des martyrs et la pieuse intercession de tous les saints et saintes du ciel †.

Ergo, draco maledicte et omnis legio diabolica adjuramus te per Deum † vivum, per Deum † verum, per Deum † sanctum, per Deum qui *sic... dilexit mundum ut Filium suum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam æternam* (Jo., III) : cessa decipere humanas creaturas, eisque æternæ perditionis venenum propinare : desine Ecclesiæ nocere et ejus libertati laqueos injicere. Vade Satana, inventor et magister omnis fallaciæ, hostis humanæ salutis. Da locum Christo, in quo nihil invenisti de operibus tuis ; da locum Ecclesiæ Uni, Sanctæ, Catholicæ, et Apostolicæ, quam Christus ipse acquisivit sanguine suo. Humiliare sub potenti manu Dei ; contremisce et effuge, invocato a nobis sancto et terribili nomine JESU, quem inferi tremunt, cui Virtutes cœlorum et Potestates et Dominationes subjectæ sunt ; quem Cherubim et Seraphim indefessis vocibus laudant, dicentes : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth.

Donc, nous t'adjurons, serpent maudit et toute la légion infernale, par le Dieu † vivant, par le Dieu † vrai, par le Dieu † saint, par le Dieu *qui a aimé le monde jusqu'à donner son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle* (Joan., III). Cesse donc de tromper les créatures humaines ; de leur présenter la coupe empoisonnée de la perte éternelle. Cesse d'entraver l'Eglise et de dresser des embûches à sa liberté. Retire-toi. Satan, auteur et père de toute duplicité, ennemi du salut des hommes. Cède la place au Christ, dont les œuvres n'ont rien de commun avec les tiennes ; cède la place à l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique que le Christ lui-même a acquise au prix de son sang. Humilie-toi sous la main toute-puissante de Dieu, frémis et prends la fuite au nom de Jésus, à la fois saint et terrible, invoqué par nous, qui fait trembler les enfers, auquel les Puissances, les Vertus et les Dominations du ciel sont soumises, dont les Chérubins et les Séraphins chantent incessamment les louanges sans jamais se lasser, en disant : Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées.

℣. Domine, exaudi orationem meam.
℟. Et clamor meus ad te veniat.
℣. Dominus vobiscum.
℟. Et cum spiritu tuo.

℣. Seigneur, exaucez ma prière.
℟. Et que mes cris s'élèvent jusqu'à vous.
℣. Que le Seigneur soit avec vous.
℟. Et avec votre esprit.

OREMUS

Deus cœli, Deus terræ, Deus Angelorum, Deus Archangelorum, Deus Patriarcharum, Deus Prophetarum, Deus Apostolorum, Deus Martyrum, Deus Confessorum, Deus Virginum, Deus qui potestatem habes donare vitam post mortem, requiem post laborem ; quia non est Deus præter te, nec esse potest nisi tu Creator omnium visibilium et invisibilium, cujus regni non erit finis : humiliter majestati gloriæ tuæ supplicamus, ut ab omni infernalium spirituum potestate, laqueo, deceptione et nequitia nos potenter liberare, et incolumes custodire digneris. Per Christum Dominum Nostrum. Amen.

PRIONS

Dieu du ciel, Dieu de la terre, Dieu des Anges, Dieu des Archanges, Dieu des Patriarches, Dieu des Prophètes, Dieu des Apôtres, Dieu des Martyrs, Dieu des Confesseurs, Dieu des Vierges, Dieu, qui avez le pouvoir de faire triompher la vie sur la mort, d'accorder le repos après le travail ; parce qu'il n'y a pas de Dieu en dehors de vous, et parce que vous seul étiez capable de créer toutes choses visibles et invisibles, dont le règne durera éternellement, nous supplions humblement la majesté de votre gloire ; daignez nous délivrer efficacement de la puissance, des embûches, de la ruse et de la malice de tous les esprits infernaux, et nous conserver sains et saufs. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Ab insidiis diaboli, libera nos, Domine.

Ut Ecclesiam tuam secura tibi facias libertate servire ; Te rogamus audi nos.

Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris ; Te rogamus audi nos.

(Et aspergatur locus aqua benedicta.)

Des embûches du démon, délivrez-nous, Seigneur.

Que l'Eglise puisse vous servir en toute sécurité et en toute liberté. Nous vous en prions, écoutez-nous.

Daignez humilier les ennemis de la sainte Eglise. Nous vous en prions, écoutez-nous.

(Ensuite, on asperge le lieu d'eau bénite.)

EX AUDIENTIA SANCTISSIMI

Die 18 maii 1890

Semus D. N. LEO divina providentia PP. XIII, omnibus Rmis Episcopis, nec non Sacerdotibus ab Ordinariis suis legitime ad id auctoritatem habentibus, qui exorcismum supra expressum devote semel in die recitaverint, partialem tercentum dierum indulgentiam singulis diebus lucrandam : iisdem vero per totum mensem id peragentibus, confessis, ac sacra Eucharistia refectis, plenariam omnium peccatorum suorum Indulgentiam semel in mense die eorum arbitrio designanda, pariter lucrandam impertitus est : quam etiam animabus Christifidelium in purgatorio detentis applicari posse declaravit. Præsentibus in perpetuum valituris.

† D. Archiepiscopus Tyrensis,
S. C. de Propaganda Fide Secretarius

AUDIENCE DE SA SAINTETÉ

Du 18 mai 1890

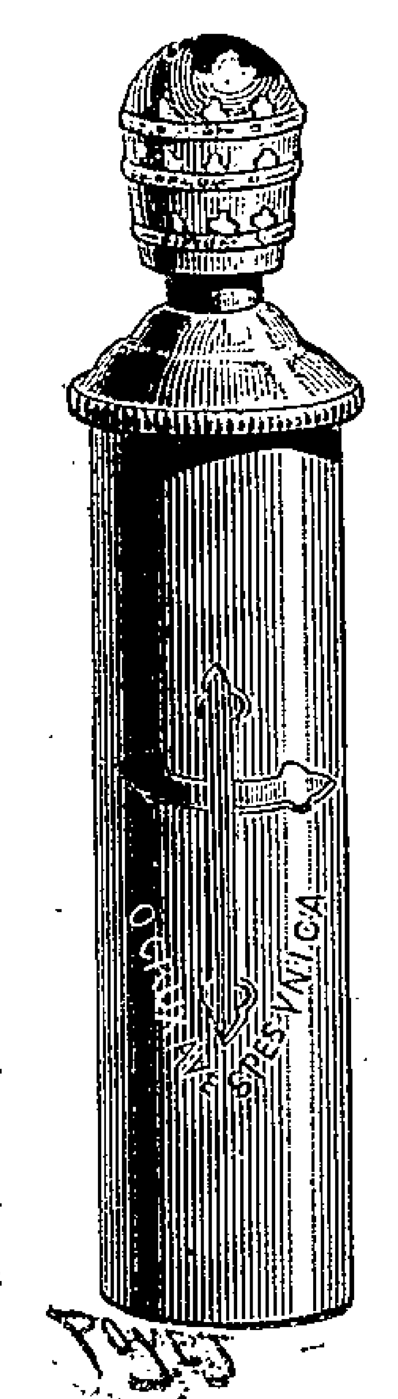
Notre Très Saint-Père Léon XIII, pape par la divine Providence, accorde à tous les révérendissimes évêques, à tous les prêtres qui en ont obtenu légitimement le pouvoir de leurs ordinaires et qui réciteront dévotement une fois par jour la formule d'exorcisme ci-dessus, une indulgence partielle et quotidienne de 300 jours, et à ceux qui réciteront cette formule pendant un mois entier et après s'être confessés et avoir reçu la Sainte Eucharistie, une indulgence plénière de tous leurs péchés, applicable aux âmes du purgatoire, qu'ils peuvent gagner une fois par mois, au jour, qui est laissé à leur choix. Les présentes valables pour toujours.

† D. Archevêque de Tyr,
S. C. Secrétaire de la Propagande.

Ces exorcismes ne concernent que le clergé. Dans le diocèse de Reims, on a voulu armer les simples fidèles eux-mêmes et pieusement mis à leur disposition le :

Bénitier portatif de Saint-Rémi.

†



C'est par l'*Eau bénite* et le *Signe de la Croix* que l'Eglise, dans le Saint Baptême, nous marque du sceau des Enfants de Dieu ; c'est encore par les mêmes signes extérieurs qu'elle sanctifie notre dépouille mortelle en nous adressant son dernier adieu.

Mais, entre cette aurore et ce déclin de la vie, fréquent et salutaire sera pour les chrétiens l'usage de l'*Eau bénite* et du *Signe de la Croix*. Car ces pieuses pratiques sont à la fois une prière, une arme, une protection. C'est l'enseignement de l'Eglise et de ses Docteurs ; c'est la tradition de tous les siècles de foi.

En vue de remédier aux nouvelles tentatives de Satan, le Souverain-Pontife Léon XIII a lui-même composé l'oraison de saint Michel, qui se récite chaque jour après la messe, et recommandé à tous les prêtres l'usage d'un Exorcisme contre les anges apostats, avec l'aspersion de l'Eau sainte. Les simples fidèles eux-mêmes peuvent utilement recourir au *Signe de la Croix* et à l'*Eau bénite*.

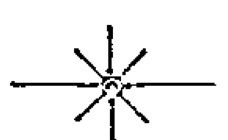
Aux approches du quatorzième centenaire du Baptême de la France, qui se célèbrera le 25 décembre 1896, désirant amener les pasteurs et les fidèles à ces pieux usages, nous leur proposons le petit bénitier portatif de Saint-Rémi, qui leur permet d'avoir toujours sur eux et sans embarras l'Eau sainte préparée par les prières de l'Eglise.

Usage du Bénitier portatif de Saint-Rémi.

Prêtres et Missionnaires. — Ils pourront, en maintes circonstances, utiliser le *bénitier portatif*, pour bénir les objets pieux, sanctifier les lieux où ils passent et séjournent, en écarter l'esprit du mal ; près des malades et des âmes rebelles ; en cas d'épidémies, d'intempéries ou de fléaux, en voyage, etc.

Maîtres chrétiens, Religieuses vouées à l'éducation. — Ils se souviendront pour eux-mêmes et instruiront leurs élèves de la puissance et de l'efficacité du *Signe de la Croix* et de l'*Eau bénite* contre le démon, les tentations et les périls.

Pieux fidèles. — On leur conseille d'avoir toujours en leur demeure de l'Eau bénite ; de placer un bénitier dans leurs appartements, de bénir le soir le lieu de leur repos ; de faire, le matin, le *Signe de la Croix avec l'Eau bénite*. Le bénitier portatif, en voyage ou en l'absence du bénitier fixe, leur permettra de satisfaire leur dévotion et d'appeler sur eux les bénédictions célestes.



PRIÈRES SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉES

In nomine † Patris, et † Filii, et † Spiritûs Sancti. Amen.

Au nom † du Père, et † du Fils, et † du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

MATIN ET SOIR

Asperges me, Domine, hysopo, et mundabor; lavabis me, et super nivem dealbabor. (Ps. L.)

Vous m'arroserez avec l'hysope, Seigneur, et je serai purifié ; vous me laverez, et je deviendrai plus blanc que la neige. (Ps. 50.)

CONTRE TOUT DANGER

Exurgat Deus et dissipentur inimici ejus; et fugiant qui oderunt eum, a facie ejus. Sicut deficit fumus deficiant : sicut fluit cera à facie ignis, sic pereant peccatores a facie Dei. (Ps. LXVIII.)

Que le Seigneur se lève, que ses ennemis soient dispersés, et que ceux qui le haïssent fuient à sa présence. Comme la fumée s'évanouit, que les impies s'évanouissent également; comme la cire se fond à la présence du feu, que les pécheurs périssent à la présence du Seigneur. (Ps. 68.)

EN VOYAGE

In viam pacis et prosperitatis dirigat nos omnipotens et misericors Dominus ; et angelus Raphaël comitetur nobiscum in viâ, ut cum pace, salute et gaudio revertamur ad propria. (Antiph. Itin.)

Que le Seigneur Tout-Puissant et miséricordieux, nous dirige dans la voie de la paix et du bonheur ; et que l'ange Raphaël marche avec nous dans la voie, afin qu'à notre retour à nos foyers, la paix, le salut et la joie nous accompagnent. (Prière de l'itinéraire.)

Indulgences : *Signe de la Croix*, 50 jours chaque fois. (Bref du 28 juillet 1863.)
Signe de la Croix, avec de l'Eau bénite, 100 jours chaque fois. (Bref du 23 mars 1866.)

IMPRIMATUR :
Reims, le 19 Décembre 1892.
Ern. CAULY, Vicaire Général,
Proton. Apost.

NOTA. — *La partie supérieure du bénitier se dévisse entièrement pour introduire l'eau dans l'intérieur.*

Pour asperger ou prendre de l'eau bénite, desserrer seulement d'un tour ou deux la tiare, qui ne doit jamais être dévissée entièrement ; l'eau sortira par les trous percés à sa sortie supérieure en donnant une légère secousse. Resserrer à fond la tiare après usage.

LES POSSÉDÉS DE MORZINE

La plus grande habileté du diable à notre époque a été de se faire nier. On ne croit plus guère au démon et à ses œuvres. La science l'a détrôné ainsi que notre Dieu ; les miracles de l'Evangile ne sont plus que des jeux d'enfants pour nos illustres médecins de la Salpêtrière, et les possessions si nombreuses rapportées dans l'Evangile ont été inventées à plaisir par les disciples du Christ pour montrer sa puissance.

A ces hommes qui nient les possessions et les miracles, pour ne voir partout que suggestions ou hallucinations, il faudrait montrer par des faits, que de nos jours encore il y a des miracles, et que dans notre siècle si entiché des lumières de la science, le démon manifeste son action. Il faudrait que tous les abonnés de la *Revue* fissent connaître tous les cas dont ils trouvent le récit soit dans les Revues scientifiques soit dans les livres sérieux jouissant d'une certaine autorité. Ce serait un moyen, en groupant ainsi tous ces faits, de démontrer à nos savants que, s'il y a encore des miracles à Lourdes, il y a aussi des possessions, et que le démon existe encore réellement. — Voici un cas très intéressant :

X..., le 22 mai 1864.

Cher Ami,

J'ai donc été, le 1er mai, voir les fameux possédés de Morzine, et je puis t'assurer que je n'ai pas perdu mon temps.

Jamais l'idée d'un si horrible spectacle ne serait tombée dans mon esprit ni dans mon imagination. J'étais à Morzine à six heures et demie du matin. La cérémonie a commencé à sept heures. Il n'y avait pas cinq minutes que j'étais à l'église, qu'une malheureuse jeune fille est tombée à mes pieds, dans des convulsions horribles ; quatre hommes ne suffisaient pas à la soutenir ; elle frappait le plancher des pieds, des mains et de la tête avec une telle rapidité, qu'on aurait dit le roulement d'un tambour. Après cela, une autre, et puis une autre. Bientôt l'église est devenue un enfer ; on n'entendait partout que des cris, bousculades, jurements et blasphèmes à faire dresser les cheveux sur la tête. « Sacré nom ! sacrée charogne, » etc. L'entrée de l'évêque a surtout mis tout ce monde en branle ; des coups de poing et de pied, des crachats, des contorsions abominables, des cheveux voltigeant en l'air avec les bonnets, des habillements déchirés, des mains ensanglantées ; c'était si affreux que tout le monde pleurait.

L'élévation, à la messe, et la Bénédiction du Saint-Sacrement, après les vêpres, ont, avec l'entrée de l'évêque, été les moments les plus effrayants. Toutes ces victimes, au nombre de plus de 100, entraient à la fois et soudainement en convulsions, et c'était un vacarme de l'autre monde. J'en ai compté 11 autour de moi, dans un rayon de 2 mètres au plus. Le plus grand nombre se compose de jeunes filles ou femmes de 15 à 30 ans. J'en ai vu une de 10 ans, cinq à six vieilles, et deux hommes. L'évêque, Mgr Magnin, a donné, bon gré mal gré, la confirmation à quelques-unes. Aussitôt qu'il arrivait devant elles, elles entraient en crise, et au moyen de gendarmes et d'hommes qui aidaient ceux-ci, il les confirmait quand même au milieu des plus horribles malédictions. « Sacré charogne d'évêque ! disaient-elles, pourquoi viens-tu nous tourmenter ? »

Elles cherchaient à le frapper, à le mordre, à lui arracher son anneau ; elles lui crachaient au visage ; seulement, quand elle avaient reçu le soufflet, elles se laissaient aller et tombaient dans un assoupissement qui ressemblait à un profond sommeil. De même, pendant le sermon, lorsque quelqu'un tombait en crise, il s'arrêtait, et, faisant le signe de la croix, il disait : *In nomine Christi tene et obmutesce ;* ce qui produisait presque toujours son effet.

Il y avait près de moi une jeune et jolie femme de 18 ans, mariée depuis un an et mère depuis deux mois. Après avoir été confirmée, couchée sur les bras de son père, de son frère et de son mari, qui pleuraient à chaudes larmes, elle s'est écriée : « Ah ! sacrée charogne d'évêque ! tu me forces à partir, moi qui étais si bien dans ce corps sur la terre ; être forcée de retourner en enfer, quel malheur ! » Puis, après une pause : « Et moi aussi, il faut que je parte et que je quitte ce joli corps où j'étais si bien, mais en partant, j'en laisse cinq, et un vieux entre autres ; et ce n'est pas aujourd'hui que ceux-là partiront ! » J'ai pris cette femme par la main, je l'ai interrogée en latin et en d'autres langues, mais elle ne m'a pas répondu. Le brigadier des gendarmes s'étant avancé pour la faire taire : « Ah ! charogne de brigadier, s'est-elle écriée, je te connais, tu es un incrédule, et un p....., tu es à moi ! » Le brigadier pâlit et s'en alla. Les pauvres gendarmes étaient eux-mêmes si effrayés qu'ils faisaient à chaque instant des signes de croix.

Je suis resté à Morzine jusqu'au départ de Monseigneur, c'est-à-dire jusqu'à six heures et demie du soir. Le pauvre évêque était dans un abattement profond. On lui en a amené de force une ou deux dans la sacristie, mais il n'a rien pu. En m'en revenant, j'en ai trouvé une sur le bord de la route ; je l'ai aussi interrogée en langues exotiques ; mais elle s'est fâchée et m'a répondu par une poignée de gravier qu'elle m'a jetée à la figure, en me disant que je

n'allais qu'une fois à la messe par an, et que j'étais un curieux. Je suis revenu coucher à..., où j'avais déjà couché la veille, et j'ai passé une assez mauvaise nuit.

(*Année scientifique, 9e année,* pages 411-413.)

LE CALENDRIER DU PALLADIUM

Nous avons terminé notre article du n° 14 en annonçant une explication sommaire des deux Onzaines des Arcanes, du Jour de l'Examen de Conscience, et de la Divine Septaine. Mais des renseignements détaillés nous sont promis; aussi, croyons-nous devoir remettre cette explication de la division du mois palladique, et nous allons immédiatement voir les « oppositions de daimons à maléachs ».

Pour cela, nous prions nos lecteurs de se reporter au chapitre XLIV du *Diable au XIXe Siècle ;* car il nous semble que l'ordre le plus intéressant à adopter pour énumérer ces oppositions, sera celui même de la hiérarchie infernale, telle qu'elle est comprise et admise par les fanatiques du Palladisme.

Au sujet des génies supérieurs, nous aurons forcément quelques redites; mais, du moins, notre nomenclature ainsi établie formera un tableau complet.

* * *

Au sommet est Lucifer, qualifié de Dieu-Bon, au-dessus de tout rang.

Les fêtes sont au nombre de trois, appelées *Fêtes Divines* et formant la première classe des fêtes principales du culte luciférien.

L'une d'elles est fixe; les deux autres sont mobiles, précisément à cause de leur caractère d'opposition à une fête catholique.

La « 1re grande fête du Dieu-Bon » est au 5 tybi, dit Jour du Solstice Maudit. C'est le solstice d'hiver, tandis que le solstice d'été est dénommé Solstice Béni. Cette 1re grande fête est fixe; elle correspond au 25 décembre, qui est notre jour de Noël. Nous, chrétiens, nous fêtons la naissance du Christ; les palladistes lui opposent donc Satan.

Satan sera ainsi constamment opposé à Notre-Seigneur. Sa 2e grande fête mobile, est placée au jour qui, dans le calendrier grégorien, est celui du Vendredi-Saint. Les catholiques sont en deuil et pleurent sur les souffrances et la mort du Sauveur, de l'Agneau Divin qui s'est sacrifié pour effacer les péchés du monde. Pour les palladistes, un tel anniversaire est un jour joyeux, une de leurs plus grandes fêtes; dans leur langage impie, ils l'appellent « le Jour de la Mort du Traître » ; ils exultent d'allégresse en songeant aux poignantes douleurs du Calvaire. Peut-on s'étonner, après cela, des nombreux sacrilèges qui se commettent chaque année pendant la Semaine Sainte et plus particulièrement le Vendredi-Saint ?

La « 3e grande fête du Dieu-Bon » — quelle odieuse dérision que ce titre ! — est instituée en opposition à la consolante solennité chrétienne qui glorifie par la plus fervente adoration le Sacrement de l'Eucharistie, c'est-à-dire la Fête-Dieu. L'heure du sacrifice étant venue, Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu demeurer, même après son retour à Dieu son Père, parmi les hommes qu'il aime tant, et y demeurer, vivant, mais invisible lui-même, sous une forme visible. C'est là un des plus beaux mystères de la religion, un de ceux qui parlent le mieux à l'âme. Les palladistes, eux, ne voient dans ce mystère qu'une occasion d'exercer leur rage contre le Divin Maître.

Et ici nous ne pouvons nous empêcher de présenter quelques observations aux Palladistes Indépendants et principalement à la directrice du *Palladium Régénéré et Libre.*

Cette 3e grande fête de Lucifer n'est pas une création de Lemmi, et nous savons comment elle se célèbre dans les Triangles. Il y a eu des aveux. A dix heures du matin, partout où fonctionne un atelier palladique, dans le monde entier, des hosties sont profanées par la rage des Frères et des Sœurs de la parfaite initiation; il y a, ce jour-là, une orgie de sacrilèges.

Or, dirons-nous à miss Vaughan, vous vous refusez à cette profanation. Vous ne célébrez donc pas la prétendue Fête Divine? ce dont nous vous félicitons. Conséquemment, dans le luciférianisme, c'est vous qui n'êtes pas orthodoxe; l'hérétique du Palladium, c'est vous, et non Lemmi. Allez, pauvre chère âme égarée, vous êtes plus près de votre conversion que vous ne le croyez !

* * *

Passons aux *Fêtes des Génies Supérieurs.*

Elles sont au nombre de vingt-deux et appartiennent aux seconde, troisième et quatrième classes.

Rappelons ici ce que nous a appris le docteur Bataille, au sujet des fêtes principales, quarante-sept, dans les années ordinaires, et quarante-huit, chaque année bissextile. Elles sont divisées en cinq classes : *trois,* de première classe; *sept,* de deuxième classe; *onze,* de troisième classe; *treize,* de quatrième classe, dans les années ordinaires, et *quatorze,* dans les années bissextiles; enfin, *treize,* de cinquième classe. Selon Albert Pike, les fêtes des quatre premières classes ont été fixées par Lucifer lui-même; en style palladique, on dit qu'elles sont « d'institution céleste » ; à raison de cela, leur nombre

est limité, immuable. Au contraire, les fêtes de la cinquième classe ont leur institution réservée au Souverain Pontife de la secte, et leur quantité peut ainsi être accrue : neuf ont été instituées par le premier pontificat, c'est-à-dire par Albert Pike ; une, par le second pontificat, c'est-à-dire par Albert-Georges Mackey ; trois, par le troisième pontificat, c'est-à-dire par Adriano Lemmi.

Cette division rappelée, continuons la nomenclature, en suivant l'ordre de la hiérarchie infernale.

Le premier rang de la hiérarchie est occupé par un seul génie supérieur ; c'est Baal-Zéboub, vulgairement Belzébuth, vice-roi des Cieux, généralissime et premier chef souverain, *Cœlorum ProRex, Imperator, Primus Summus Princeps.* Ces mots latins sont ce que les palladistes appellent le titre apadnique de ce daimon. Ainsi, ceux de nos lecteurs qui se sont procuré la revue de miss Vaughan, auront remarqué, à la page 5, sous le hiéroglyphe qui est la signature de Baal-Zéboub, cette indication incompréhensible pour les profanes : **CPR-I-PSP.** *8 pai.* Les sept lettres majuscules sont les initiales du titre apadnique. *8 pai* signifie que la fête principale du daimon généralissime est au 8 paophi (1).

Baal-Zéboub a donc une grande fête et deux petites fêtes ; toutes les trois sont fixes.

Sa grande fête (2e classe) est au 8 paophi, soit au 29 septembre ; les palladistes glorifient le démon généralissime des armées de Lucifer en opposition à l'archange saint Michel, chef des milices de notre Dieu.

Mais ils croient la puissance de Baal-Zéboub si grande, qu'ils l'opposent encore à saint Joseph et en général à tous les saints.

En effet, sa 1re petite fête (3e classe) est célébrée au 1er novembre, jour de la Toussaint, qui pour eux est le 11 athir ; et sa 2e petite fête (3e classe) est célébrée au 19 mars, fête du glorieux époux de la Très Sainte Vierge, qui pour eux est le 29 phaménoth, dans les années ordinaires, et le 30 phaménoth dans les années bissextiles. — Au sujet des vingt jours mobiles de phaménoth, revoir ce qui a été dit dans notre article du n° 14, page 77.

*
* *

Le deuxième rang de la hiérarchie luciférienne est occupé par trois génies supérieurs : Astaroth, Astarté et Moloch.

(1) A ce propos, nous ferons remarquer, à la suite de la *Franc-Maçonnerie Démasquée,* que sur ce point encore la revue de miss Diana Vaughan confirme le docteur Bataille. La signature publiée à la page 5 du *Palladium Régénéré et Libre* rappelle, d'une façon frappante, le hiéroglyphe qui figure sur le globe du Baphomet de Calcutta et sur le Saint-Siège de Charleston *(Diable au XIXe Siècle,* 1er volume, pages 89 et 329). La seule différence consiste dans un trait demi-circulaire qui a un renflement et deux petites boules qui ont pu être omises par le dessinateur du docteur Bataille.

Les lecteurs du docteur Bataille savent que dans l'armée de Satan, selon le livre *Apadno* Astaroth commande en chef l'aile gauche Astarté, le centre (avec ses daimones), e Moloch, l'aile droite.

Voici le titre apadnique de chacun :

Pour Astaroth, *Sinistri Exercitûs ArchiDux, Summus Princeps ;* pour Astarté, *Medii Exercitûs ArchiDucissa, Summa Princeps ;* pour Moloch, *Dextri Exercitûs ArchiDux, Summus Princeps.*

A cet égard, nous sommes munis de notes si précises que, nous pouvons le dire sans craindre de nous tromper, si la revue des Palladistes Indépendants publie les signatures de ces trois démons princes souverains, elle les accompagnera de ces indications incompréhensibles pour les profanes :

SEAD-SP. *5 phi.*
MEAD-SP. *23 mer.*
DEAD-SP. *6 épi.*

La revue luciférienne ne pourra pas en mettre d'autres ; car ce sont là les abréviations adoptées par les Triangles.

Astaroth a donc une grande fête et deux petites fêtes, toutes les trois fixes. Sa grande fête (2e classe) est au 5 pharmuthi, soit au 25 mars, et par conséquent en opposition à la fête catholique de l'Annonciation. Sa 1re petite fête (4e classe) est célébrée au 18 mars, en opposition à l'archange saint Gabriel, soit le 28 phaménoth, dans les années ordinaires, et le 29 phaménoth, dans les années bissextiles. Sa 2e petite fête (4e classe) est au 29 épiphi, soit au 22 juillet, en opposition à sainte Marie-Madeleine.

Ici encore, nous nous voyons obligé d'interpeller miss Diana Vaughan, et de lui dire de nouveau : — Vous avez beau tourner et retourner les textes de vos livres sacrés ; c'est vous qui êtes l'hérétique dans le Palladisme, et c'est Lemmi qui est l'orthodoxe. En effet, pourquoi Lucifer, en instituant les fêtes de sa religion occulte, a-t-il désigné Astaroth comme devant être mis en opposition à sainte Marie-Madeleine? Astaroth, ne dites pas le contraire, est un démon impudique au plus haut degré ; l'*Apadno* approuve Madeleine avant sa conversion, c'est-à-dire célèbre ses débordements, la présente comme sainte fille de Lucifer pour le temps de sa vie où elle eut de mauvaises mœurs, où elle fut courtisane ; mais, lorsque Madeleine, éclairée par la grâce, se jette aux pieds du Sauveur, implore son pardon, devient chaste, alors l'*Apadno* dit qu'elle a trahi et les palladistes lui vouent une haine éternelle comme au Christ. Vous savez bien, miss Diana, que telle est la doctrine luciférienne, et nous vous défions de nous contredire dans votre *Palladium Régénéré et Libre.* L'impudique Astaroth est l'ennemi direct de sainte

Madeleine pour le seul motif de sa « trahison ». Eh bien, est-ce que cela n'indique pas clairement, indiscutablement, que luciférianisme et satanisme sont synonymes, quoi que vous en pensiez ? est-ce que ce n'est pas là une des preuves que, non seulement dans ses pratiques auxquelles on ne se soustrait que par de très rares et exceptionnelles dispenses, mais même dans sa doctrine, le Palladisme préconise le dévergondage, les mauvaises mœurs, l'impudicité ? Sous ce rapport-là, vous n'êtes donc pas même palladiste en théorie. Vous vous imaginez être luciférienne, vous ne l'êtes pas en réalité; vous croyez l'être, voilà tout.

Notre vénérable ami, M. le chanoine Mustel, a admirablement expliqué votre cas, dans ces lignes que nous vous donnons à méditer :

« Diana Vaughan se fait de Lucifer une image absolument contraire à ce qu'il est réellement; de sorte que, dans l'esprit mauvais, elle se figure, non ce qu'il est, mais l'antithèse de ce qu'il est. Elle s'imagine un Lucifer bon, protégeant le bien, miséricordieux même, tel, en un mot, que sont les anges de lumière, et c'est en le revêtant des perfections divines qu'elle se prosterne devant lui ; de sorte que son erreur n'est pas dans la conception qu'elle se fait de la divinité, mais elle consiste à attribuer les dons divins à l'infernal ennemi de Dieu. »

Or, en relisant votre *Apadno*, vous avez la preuve, par ce qui s'y trouve dit au sujet d'Astaroth et de Marie-Madeleine, que Lucifer n'est vraiment pas comme vous le jugez, mais qu'il est bien Satan, c'est-à-dire le diable, démon d'orgueil, de haine et de luxure.

Non, vous ne pourrez pas répondre à l'argument que nous vous soumettons ici, et, si au lieu de l'écarter en aveugle obstinée, vous voulez bien le peser, y réfléchir mûrement, vous ouvrirez les yeux et enfin vous comprendrez ; car il est impossible que vous demeuriez longtemps dans cette situation ambiguë, inconcevable, d'hérétique du Palladisme. Il faut de deux choses l'une : ou que vous retourniez à Lemmi ; ou que vous veniez à nous.

Nous reprenons notre exposé des oppositions de fêtes lucifériennes.

Astarté a une grande fête et deux petites fêtes, toutes les trois fixes. Sa grande fête (2e classe) est au 23 mésori, soit au 15 août, et par conséquent en opposition à la fête catholique de l'Assomption. Sa 1re petite fête (4e classe) est au 18 chœac, soit au 8 décembre, donc en opposition à la fête catholique de l'Immaculée Conception. Astarté, on le voit, est directement opposée à la Très Sainte Vierge. Pourquoi, si ce n'est dans un esprit d'impureté ? demanderons-nous encore à miss Vaughan. Satan est furieux aussi contre les pieuses religieuses catholiques qui aiment Jésus d'un amour ardent autant que chaste ; et c'est pourquoi Astarté a une 2e petite fête (4e classe) fixée au 24 paophi, soit au 15 octobre, en opposition à sainte Thérèse ; c'est à Astarté que Lucifer a confié plus spécialement la mission de détruire toutes les congrégations religieuses de femmes.

Quand à Moloch, il a également une grande fête et deux petites fêtes, toutes les trois fixes. Sa grande fête (2e classe) est au 6 épiphi, soit au 29 juin, et par conséquent en opposition à la fête catholique de saint Pierre et saint Paul. Sa 1re petite fête (4e classe) est au 21 thoth, soit au 12 septembre, en opposition à l'archange saint Raphaël. Les palladistes reconnaissent qu'Asmodée fut vaincu par « le maléach Raphaël » ; mais ils ajoutent que Moloch vint à son aide et qu'il prit ainsi sa revanche. Enfin, la 2e petite fête (4e classe) de Moloch est au 12 mésori, soit au 4 août, en opposition à saint Dominique ; c'est Moloch qui a reçu de Satan la mission de détruire l'ordre des Dominicains.

* * *

Le troisième rang de la hiérarchie est occupé par deux génies supérieurs : Hermès et Ariel.

Ces deux chefs souverains ont, chacun, une occupation à part ; le premier est à la tête des démons qui opèrent sur la Terre, notre planète, *Tellus*, pour répéter le terme employé par miss Vaughan dans sa revue ; le second est, toujours d'après la tradition apadnique, à la tête des démons qui opèrent dans un astre nommé *Oolis*, appartenant à un monde très lointain et totalement inconnu de notre humanité. Tellus et Oolis sont les deux seuls astres habités où Adonaï compte encore des adorateurs. C'est pourquoi, afin de combattre les maléachs d'Adonaï en Tellus et en Oolis, Lucifer a immobilisé un milliard quatre cents millions de lutins et lutines sur notre planète, et six cents millions de diablotins semblables sur le deuxième astre, beaucoup moins important que le nôtre. Miss Vaughan a été ou s'imagine avoir été (nous ne nous prononçons pas) en Oolis, dans un de ces voyages surnaturels où Asmodée la transporte dans ses bras ; si elle veut bien raconter dans sa revue ce voyage auprès duquel ceux de Jules Verne ne sont rien, cela ne pourra manquer d'être fort intéressant ; nous ne disons pas instructif, car Asmodée est bien capable d'avoir joliment mystifié sa fiancée ce jour-là.

Quoiqu'il en soit, Hermès, prince souverain de la Terre, en a le commandement au nom de Lucifer, et Ariel est le prince souverain et général de l'armée d'Oolis. Leurs titres apadniques sont, pour l'un, *Telluris Exercitûs Archi-Dux, Summus Princeps,* et pour l'autre,

Oolis Exercitûs Archi-Dux, Summus Princeps. En abréviation : TEAD-SP, et OEAD-SP.

Hermès est, plus particulièrement, le démon de la science luciférienne. Il a une grande fête, mobile, et deux petites fêtes, fixes. Sa grande fête (2e classe) correspond au dimanche de la Pentecôte ; l'opposition est facile à comprendre. Sa 1re petite fête (4e classe) est au 8 mésori, soit au 31 juillet, en opposition à saint Ignace de Loyola ; c'est donc Hermès qui a reçu de Lucifer la mission de détruire l'ordre des Jésuites. Sa 2e petite fête (4e classe) est au 7 mars, jour où les catholiques célèbrent la fête de saint Thomas d'Aquin, pour les palladistes 19 phaménoth, dans les années ordinaires, et 18 phaménoth, dans les années bissextiles.

Ariel, le dernier des génies supérieurs qualifiés de princes souverains, a une grande fête et deux petites fêtes, toutes les trois fixes. Sa grande fête (2e classe) est au 3e épagomène en épiphi, soit au 24 juin, et par conséquent en opposition à la fête catholique de saint Jean-Baptiste. Sa 1re petite fête (4e classe) est au 7 payni soit au 25 mai, en opposition à saint Grégoire VII, pape. Sa 2e petite fête (4e classe) est au 15 paophi, soit au 6 octobre, en opposition à saint Bruno ; c'est donc Ariel qui a reçu de Satan la mission de détruire l'ordre des Chartreux.

(*La suite au prochain numéro.*)

LE DIABLE PROFANATEUR

DU SACREMENT DE PÉNITENCE

L'auteur de la communication qu'on va lire est une personne bien connue de nos éditeurs, personne d'âge et jouissant d'une considération méritée. Cette déclaration est nécessaire, tant le fait rapporté pourra paraître extraordinaire :

Lyon, le 17 avril 1895.

Monsieur,

En lisant, tant dans l'ouvrage du docteur Bataille que dans celui de M. De la Rive, ou la *Revue Mensuelle*, le récit des horribles profanations de Sacrements que le diable inspire à ses suppôts du Palladisme, il me revient en mémoire un fait de tentative de profanation du Sacrement de la Pénitence, œuvre, très probablement, du diable en personne.

Ce fait m'a été raconté, il y a quatre ans, par un vénérable religieux, celui-là même qui a été l'objet de cette tentative, et ce récit a eu, avec moi, d'autres auditeurs, parmi lesquels un des supérieurs de son Ordre. Ce saint prêtre, missionnaire, depuis près de quarante ans, en France, est encore actuellement supérieur d'une Résidence dans une grande ville. C'est l'homme le plus calme que je connaisse, et incapable d'une hallucination.

Pendant une retraite qu'il prêchait, quelques années auparavant, dans une petite ville, et à une heure où l'église était absolument déserte, le sacristain vient le prévenir qu'une dame demandait à être entendue en confession. Le religieux se rend immédiatement au confessionnal, dont un des côtés était occupé par la pénitente. Il entend alors des aveux tels, que, dans sa vie de missionnaire, il n'avait jamais rien entendu d'approchant.

Pendant qu'il explique à la malheureuse qu'il lui est impossible de lui donner, séance tenante, l'absolution, le bruit caractéristique d'une seconde personne s'installant dans le côté vide du confessionnal, parvient à ses oreilles, la première étant encore à sa place.

Dès que celle-ci se lève, il ouvre la seconde grille, et quelle n'est pas sa stupéfaction en entendant recommencer la même confession, absolument dans les mêmes termes, et dite d'un organe identique.

D'un bond, il sort de son confessionnal ; les deux côtés étaient vides, l'église était vide.

Il se précipite à la grande porte, la seule ouverte, donnant sur une place publique, et près de laquelle stationnaient en causant, depuis assez longtemps, plusieurs personnes. Interrogées, ces personnes déclarent qu'elles ont la certitude que, depuis qu'elles sont là, nul n'est entré dans l'église et que nul n'en est sorti.

La fuite par la sacristie était impossible, le sacristain ne l'avait pas quittée.

Le religieux a toujours pensé et nous avons supposé, comme lui, que cette pénitente ne pouvait être que le démon ayant tenté de profaner le Sacrement de la Pénitence, en se faisant donner l'absolution.

Vous pouvez, Monsieur, user de ma lettre, si vous croyez qu'elle peut intéresser vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

X***.

UNE PROPOSITION D'ARGENT

PAR UNE TABLE TOURNANTE

Combien de personnes ignorent encore que c'est le diable qui est dans les tables tournantes, les faisant mouvoir et parler!... Le trait suivant ne laisse aucun doute : il s'agit d'une table qui a proposé de l'argent, ayant même l'audace d'exiger un réçu. C'est bien là un pacte que proposait le démon à l'imprudent consulteur.

Le fait est rapporté dans le *Bulletin de l'Œuvre de Saint-Antoine de Padoue* (nº du 10 février 1895), sous forme d'une communication faite par un officier supérieur en retraite.

Voici textuellement son récit :

« Dernièrement, je cédai à la tentation de faire tourner une table, seul dans ma chambre. Au bout de vingt minutes de pression avec mes mains, elle commença à se soulever. Je lui demandai alors si elle pouvait parler ; elle me répondit affirmativement en frappant un coup sur le parquet. J'ajoutai : « Nommez-moi par son nom et prénom l'esprit qui est présent»; elle me désigna un petit enfant mort en 1890.

« Je lui adressai d'autres questions, entre autres : s'il connaissait l'avenir ? — Il répondit qu'il ne connaissait que le passé et le présent.

« Le lendemain nouvelle séance à onze heures du soir. La première parole fut celle-ci : « Vous avez tort d'aller à la messe ».

« Etonné de cette phrase, je demandai si c'était le démon qui me parlait; il me fut répondu négativement, mais je quittai la table.

« J'eus encore la tentation de recommencer une troisième fois l'expérience. Cette fois je sus que j'avais réellement affaire au diable ; il me proposa de l'argent dont j'avais besoin, en exigeant un reçu ; je lui refusai en l'injuriant, et, très agité, je jetai aussitôt quelques gouttes d'eau de Lourdes sur la table. Immédiatement l'eau dessine la figure d'une femme très belle... Peu après, cette figure fut remplacée par le portrait de Satan lui-même : cheveux hérissés, yeux très brillants, regard méchant, menton pointu, barbe en pointe très effilée, dos rond, jambes difformes, pieds bots recourbés.

« Je me mis alors à invoquer saint Antoine avec ferveur et je réussis à faire disparaître la tête du monstre, en traçant une croix à l'endroit qu'elle occupait.

« Me voilà, mon Révérend Père, bien guéri de ma curiosité, et je ne sais comment remercier saint Antoine de m'avoir protégé en cette circonstance qui pouvait m'être fatale ! »

LES SŒURS MAÇONNES

Dans notre numéro 13 (daté de janvier 1895), nous avons reproduit le commencement d'une série d'articles sur la maçonnerie féminine, d'après l'excellente *Croix de Toulouse*.

Voici la suite et la fin de cette étude : extraits des numéros du 3 février et des 3 et 24 mars :

Séances communes.

Les réunions ordinaires commencent d'assez bonne heure et ne se poursuivent jamais bien avant dans la nuit. Les Sœurs, sauf pour les tenues blanches, ne trouvent là que des F∴ d'un grade assez avancé. On peut cependant les diviser en deux classes : les uns, membres inscrits de l'arrière-loge, venus pour une réunion plus intime qui suivra de près la première, subissent celle-ci par obéissance à la Loge maçonnique ; les autres, après avoir entendu la discussion des questions à l'ordre du jour, le speech du F∴ Orateur, un boniment quelconque sur la politique, la bienfaisance et l'union, les conseils du Vénérable, versent leur obole dans le Tronc de la Veuve et se retirent avec le bonheur naïf d'avoir participé à une œuvre de bienfaisance. Ils ne parlent qu'avec dédain des publications qui attaquent la franc-maçonnerie, et dans leur aveuglement se montrent d'autant plus généreux et charitables à son égard qu'ils la voient plus calomniée. Le F∴ Orateur n'a sur les lèvres que les grands mots de solidarité, d'union, de liberté, de charité, et ils sont fiers d'aider de leurs cotisations et de leurs aumônes une société si avantageuse. Quelle déception si un heureux hasard leur faisait entendre les éclats de rire et les moqueries impudentes des F∴ et S∴ banquetant à leurs frais ! Toute arrière-loge se paie trois grandes réunions par an et les dépenses sont soldées par la caisse.

Séances particulières.

La séance, close pour quelques-uns, n'est que suspendue pour les autres, et la seconde partie, plus intéressante que la première, ne tarde pas à commencer. Le F∴ Tuileur déclare le temple fermé; sur tous les bancs siègent des F∴ et des S∴ qui ont donné des preuves de leur savoir et de leur affiliation palladique. Discours, profanations de christs et d'hosties, célébration de la messe luciférienne, réception d'adeptes, tel est l'objet ordinaire de ces réunions. Le président y va toujours d'un petit speech sur l'objet de la séance et présente à la Société le F∴ ou la S∴ qui doit prendre la parole.

Le discours.

L'usage des discours a été établi dans le double but de corrompre l'orateur ou l'oratrice en l'obligeant à apprendre et à débiter de mémoire des discours palladiques, et de flatter surtout la vanité des S.·. en leur donnant pour un instant le rôle de S.·. d'Éloquence. Pour remplir convenablement cette fonction, elle a revêtu une belle robe à traîne, et deux frères remplissant les fonctions du bedeau à l'église, l'accompagnent jusqu'à l'estrade où, pendant dix minutes au plus, elle tiendra, comme suspendu à ses lèvres, un auditoire qui a pu lire ou entendre cent fois le discours de l'oratrice imposé par le président quelques jours auparavant. On comprendra sans peine qu'une Sœur affiliée à une arrière-loge se soucie généralement fort peu des doctrines palladiques : la théologie abstraite du Dieu-Bon n'est pas faite pour captiver son esprit très léger ; mais le but de la franc-maçonnerie étant de gâter tout à la fois son intelligence et son cœur, on l'oblige à apprendre cette doctrine pour la graver davantage dans son esprit.

Les premiers discours exerceront sa mémoire et lui permettront de mieux comprendre le langage toujours amphibologique de leurs orateurs et de leurs livres. Plus tard, quand, encouragées par les éloges des F.·. et certains succès, les Sœurs auront triomphé d'une timidité fort naturelle à leur sexe, bien que moins prononcée en elles, les dignitaires laisseront comprendre à leur Sœur, prodige d'éloquence par occasion, qu'elle pourrait avantageusement faire moins d'efforts de mémoire et s'abandonner à des improvisations qui ne sortent pas trop de son sujet. Si elle jouit d'une certaine intelligence, elle le fera, et avant peu, à la chaleur de son débit, à la vivacité de son langage, au choix de ses expressions, ils jugeront en connaissance de cause de la valeur du sujet, de son instruction et de ses dispositions en Palladisme, l'appelleront aux dignités, ou si ses capacités ne le comportent pas, la laisseront dans son grade inférieur. Ils profiteront même d'une imprudence quelconque pour lui infliger des peines disciplinaires et l'éloigner des réunions importantes. Dans cette dernière hypothèse, elle ne sera plus qu'un instrument de plaisir pour les réunions, où, à défaut d'autres Sœurs, sa présence pourra être pour les F.·. d'un si triste secours.

Les Palladistes imposant des discours à leurs Sœurs ont donc pour but de former leur intelligence selon les Maximes de Satan dont elles sont les prêtresses. L'œuvre ainsi comprise serait forcément incomplète ; il faut une part pour le cœur, et tout discours y pourvoit. S.·. X.·. avec son plus gracieux sourire, quand elle a du savoir-vivre, remercie le président et ses frères des lumières, des sympathies, du bonheur que lui a procuré leur aimable société et les assure de toute sa reconnaissance. On conçoit sans peine que des Sœurs, traitées en esclaves, obligées à se livrer à des frères quels qu'ils soient, d'en passer par toutes les infamies et de cacher souvent des répugnances légitimes, ne songent guère à témoigner leur reconnaissance à leurs tyrans.

Par les discours, les F.·. ont comblé cette lacune et ils écoutent béatement l'expression officielle de cette reconnaissance, qui deviendra plus ou moins sincère le jour où la Sœur ayant foulé aux pieds la pudeur, vicieuse jusqu'au bout des ongles, jugera qu'une barrière morale infranchissable la sépare à jamais du monde profane. Comme le forçat rivé à sa chaîne, sans espoir de recouvrer une liberté perdue, elle se contentera d'une vie animale, honteuse ; son intelligence et son cœur seront fermés à tous les sentiments élevés. Cet état vient plus rapidement qu'on ne pense, grâce aux profanations et sacrilèges auxquels on l'obligera.

Profanations

Fouler aux pieds des christs, les briser, les couvrir de crachats, d'ordures, les souiller de la manière la plus odieuse, sont des crimes tellement communs, qu'ils passent, aux yeux des Sœurs sceptiques, pour des actions ordinaires et insignifiantes. Quand elles en causent, elles paraissent inconscientes : tout cela n'est rien auprès des profanations d'hosties. Les mentionner, c'est constater l'esprit diabolique qui anime la société et la rage de Satan faisant insulter Dieu d'abord dans le culte de ses images.

Les profanations d'hosties existent et sont nombreuses. Il faut ne pas connaître les desseins de Notre-Seigneur en instituant le mystère de l'Eucharistie et le rôle du démon en ce monde, pour en nier l'existence. Se nourrir du corps de notre divin Sauveur, c'est puiser la grâce de Dieu à sa source la plus abondante, c'est choisir le meilleur moyen pour honorer son Créateur. Le démon, pour neutraliser l'action de Dieu en ce monde, l'attaque dans sa source la plus riche. Si le Palladisme est l'Eglise de Satan, ce qui ne saurait être mis en doute, il doit s'efforcer de détruire l'œuvre de Notre-Seigneur par l'Eucharistie ; ce qu'il fait par le sacrilège avec un zèle révoltant. Se procurer des hosties vraiment consacrées n'est pas difficile, et divers moyens sont à leur disposition.

Comment on se procure des hosties consacrées.

Dans la ville de ***, où les S.·. maçonnes sont nombreuses, je connais une personne que son

frère m'a désignée en sa présence comme palladiste; son assiduité à l'église (je n'en cherche pas le motif) lui permet de communier souvent. Cette hypocrisie a pour effet l'approvisionnement de la loge dont elle est dignitaire. Un fait semblable se passait à F....., et les journaux en ont longuement parlé. Des communions incomplètes avec vente ou donation de l'hostie reçue, voilà une première source.

Quand une loge n'a pas de Sœur remplissant régulièrement ce rôle infâme, le Président, si le manque d'hosties se produit, désigne des pourvoyeuses qui, en quelques heures, communieront dans plusieurs églises, à l'occasion surtout d'une fête : les hosties reçues n'ont pas été consommées, tout s'est passé normalement; seul un F.·. a compté le nombre des hosties et des communions; il était là surtout pour s'assurer de leur consécration. F.·. et S.·. ne voudraient pas être trompés et exercer leur haine impie sur des hosties non consacrées; ce ne serait pas faire l'œuvre de Satan qui pourrait en manifester son mécontentement : s'acharner contre un peu de matière ne saurait leur plaire.

Ces précautions nous suggèrent une réflexion toute naturelle : si le démon ne connaissait pas la présence de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, il aurait vu avec plaisir les hommes en adoration devant un peu de pain, puisque c'était un acte d'idolâtrie; en attaquant Dieu dans ce mystère, il proclame sa présence.

Si les parents de la jeune fille palladique sont chrétiens, ils lui demanderont la communion au moins à Pâques, et elle pourra difficilement manquer à ce devoir. D'ailleurs qui l'en détournerait? Les arrière-loges? Mais non; l'occasion est excellente; on fera tout pour que la communion soit sacrilège, et l'hostie reçue sera la bienvenue à la loge. Toute Sœur doit jouir dans le monde profane d'une certaine considération pour faire plus honneur à ses F.·., et, par son influence, attirer de nouvelles victimes. Si elle vit dans un milieu chrétien, on verra de très bon œil qu'elle paraisse chrétienne; mais on saura, par la multiplication des sacrilèges, empêcher toute conversion. Tant qu'il lui restera un lambeau de réputation, elle remplira extérieurement ses devoirs de chrétienne. Si une imprudence a donné l'éveil, si l'opinion publique semble épier leurs démarches, tout désordre cesse, les absences sont supprimées, les Sœurs retrouvent le chemin de l'église plus ou moins oublié, vont à la Sainte Table, mais c'est pour y recevoir une hostie qu'on profanera. Dieu n'en sera pas moins outragé, et Satan applaudira à leur zèle contrarié.

Le drainage des cotisations.

Après ces grandes réunions, la petite ouvrière regagne péniblement sa place au foyer domestique où, pendant quelque temps, tout travail lui est impossible. Le retour n'est pas sans difficulté, et, dans son cerveau en fièvre, elle prépare le petit roman qui empêchera les foudres paternelles d'éclater sur sa tête. Les Frères, en lui disant au revoir, lui ont remis l'argent nécessaire pour solder le prix du voyage et pourvoir à quelques autres dépenses. Elle s'est présentée à la caisse, et, à cause de son obéissance, on lui a permis d'y puiser largement. Le Tronc de la Veuve, on le voit, et les cotisations des F.·. qui ne connaissent pas l'existence des S.·. maçonnes soulagent des malheureux dignes de toute pitié. Il en est qui perdent tout amour du travail et deviennent de modestes rentières, emportant régulièrement des ressources suffisantes pour avoir de belles toilettes et satisfaire même chez elles des habitudes de bien-être qu'elles ont puisées au sein des Loges. La comptabilité laisse souvent à désirer. Mais les questions de propriété dans une Société si bienfaisante sont toujours traitées par les chefs avec une largeur de vue étonnante et qui pourrait faire honneur aux Frères si pleins d'attention pour des Sœurs qui ne comptent pas avec eux. Mais être généreux avec l'argent des autres est un fait bien commun dans ce siècle où l'intérêt est souvent le motif qui fait agir. D'ailleurs, quand il s'agit de la conservation de leurs Sœurs, les F.·. ne comptent jamais; il en est ainsi dans d'autres milieux qui ne valent guère mieux. Les maçons gogos sont là pour combler les vides.

Les punitions.

La dégradation, l'exclusion, l'intervention des Ultionnistes sont surtout employées pour deux crimes : des indiscrétions concernant le fameux secret connu de tout le monde, le vol des métaux de la communauté joint à l'inconduite avec des profanes. Livrer les secrets est un crime de haute trahison, la mort seule peut l'expier; la S.·. coupable n'a qu'à bien prendre garde si elle ne veut pas tomber dans quelque piège, enjamber dans le silence d'une nuit obscure le parapet d'un pont ou périr par le poison. Malheur aussi au trop curieux confident, s'il est découvert. Ces crimes restent facilement impunis, parce que c'est toujours un Frère inconnu qui en est l'exécuteur. Si la victime échappe à la mort, si ses relations maçonniques sont connues, elle sera la première à se taire sur ce point ou à détourner les soupçons, disant que les F.·. lui sont connus, et que son meurtrier n'en est pas.

A-t-on souvent recours à ces mesures? Je l'ignore; mais je suis certain qu'elles sont en vigueur, et je l'affirme, preuves en main. Les F.·. en savent davantage sur ce sujet. S'ils vous demandent des preuves, dites que je

n'écris pas pour eux. Mon but n'est pas de persuader des hommes convaincus, mais d'éclairer les ignorants et les dupes qui, seuls, auraient le droit de demander les preuves de mon témoignage.

Réunions par groupes.

En dehors des grandes réunions qui ne peuvent avoir lieu que trois ou quatre fois par an, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, pour moins éveiller l'attention, et des tenues à la Loge même, qui sont plus fréquentes, les Frères et Sœurs se réunissent en petits groupes d'une vingtaine au plus dans les diverses localités où ils peuvent se rendre sans trop d'inconvénients. Ces visites sont trop fréquentes, puisqu'elles ont lieu tous les quinze jours au moins, dût-on parcourir d'assez grandes distances. Sur ce point, mes renseignements concordent avec d'autres parus dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* et cités par M. De la Rive dans son ouvrage *la Femme et l'Enfant dans la Franc-Maçonnerie*. Ils descendent dans les hôtels peu recommandables qui n'ont d'autre but que de faire des affaires. La réunion n'aura rien de bruyant, se tiendra le plus souvent sans lumières, et, aux premiers feux de l'aurore, se dissipera comme par enchantement. Si la localité compte plusieurs Sœurs, si sa situation est favorable aux réunions, F.·. et S.·. auront un appartement ; on le meublera comme une villa de campagne et on y installera surtout les choses essentielles pour leurs désordres et quelques impiétés : il y aura des poignards, des hosties, quelques ornements, les costumes destinés aux Sœurs qui pourraient être appelées à se rendre des pays voisins. Les Sœurs de la localité y déposent tout ce qu'elles ont reçu de la Loge, ne pouvant, sans s'exposer à se trahir, rien introduire dans leurs familles.

Réunion des F.·. et S.·. à Paris.

Nous touchons, enfin, à un dernier genre de réunion qui sera la conclusion de cette étude. Pour satisfaire la vanité de ces petites provinciales, les mieux arracher au milieu chrétien dans lequel elles vivent, les corrompre davantage par la vue et la jouissance de plaisirs brillants, on leur promet en récompense un voyage à Paris, voyage qui coïncide toujours avec une grande fête, le 14 juillet par exemple. Les bals en costumes fort légers qui, en 1893, reçurent la visite de la police, comptaient un grand nombre de Sœurs Palladistes de province ; nous le savons d'une manière certaine et nous ne serons pas démentis. Pour une absence de six à huit jours et leurs frais de voyage, elles reçurent de la caisse une somme assez ronde. Si les départs sont nombreux, on voit facilement combien ces sorties doivent soulager la caisse; mais pour la remplir, les Frères ont plus d'un tour dans leur bissac, et un coup de grosse caisse donné à propos, dans certains milieux, comblera le déficit à l'aide de la prostitution réglementée.

Conclusion.

J'aurais pu m'étendre davantage sur plus d'un sujet traité dans ce rapide aperçu ; mais je ne voulais pas faire œuvre complète. Vous m'aviez demandé de faire part à vos lecteurs des connaissances que j'avais pu acquérir ; j'ai répondu à vos désirs et me suis efforcé d'être clair et pratique. Je m'estimerais heureux si j'ai réveillé des doutes et fait réfléchir des Frères qui jouent le rôle de dupes et fournissent les métaux. En rédigeant ces renseignements, j'ai cherché à montrer leur vraisemblance. Combien de jeunes filles donnent leur confiance et leur affection à des Sœurs qui ont pour but de les entraîner un jour avec elles ? Si, après ces divulgations, elles brisent des relations dangereuses, qu'elles prient pour celui qui, ne voulant que leur bien, leur a montré le piège qui leur était tendu. Puissent ces réflexions faire quelque bien en détournant certaines âmes, appeler davantage l'attention et provoquer la défiance de catholiques qui ne veulent voir d'autre mal que celui qui se passe ouvertement sous leurs yeux. Quand la Franc-Maçonnerie sera connue des foules telle qu'elle est, elle perdra tout son prestige et un grand nombre d'adeptes. La liberté, l'égalité sont inconnues à ses membres ; leur fraternité n'est qu'un mot vide de sens.

LE KADOSCH ARBOLA

Le F.·. Léopold Arbola, Chevalier Kadosch, membre de l'Aréopage *l'Encyclopédique*, de Toulouse, Vénérable (pendant six ans) de la Loge *les Vrais Amis Réunis*, de la même ville, membre (jusqu'à ces derniers temps) du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, par conséquent, franc-maçon de haute-marque, vient de passer, le 1er mai, en correctionnelle, au chef-lieu de la Haute-Garonne.

Ce Fils de la Veuve, en vrai disciple du grand chef Adriano Lemmi, aimait assez à s'approprier l'argent de son prochain. Notamment, étant trésorier de la Caisse des écoles laïques, il en avait détourné, pour ses menus plaisirs (!?!?), la modique somme de 26.395 francs. Le Grand Architecte, trop occupé par les soucis que lui cause la menace d'expulsion de Lemmi, sommé de déguerpir hors du palais Borghèse, n'a pas songé à combler le déficit, et le pot-aux-roses du F.·. Arbola a été découvert !

Les débats ont fait connaître qu'*Arbola avait déjà subi une condamnation* et qu'il touchait par anticipation les sommes que la municipalité socialiste allouait à la caisse des écoles.

L'inculpé a avoué les détournements qui remontent à 1890, mais en disant, pour sa défense, que le défaut de surveillance de la part de ses collègues l'avait poussé à commettre ces détournements. Piètre défense !

De nombreuses irrégularités ont été constatées sur les livres de caisse d'Arbola.

Le F.·. Arbola, *qui était défendu par l'avocat de la ville lésée par les détournements de l'inculpé*, a été condamné a UN AN de prison.

Les effets de l'eau bénite.

Extrait d'une lettre du P. Hilarion, missionnaire capucin à Allahabad (Indoustan) :

Le R. P. Jérémie éprouva, à plusieurs reprises, les effets merveilleux de l'eau bénite, soit pour guérir les cholériques, soit pour chasser les démons. Beaucoup de moribonds furent redevables de la vie à cette eau salutaire mêlée aux médicaments qu'on leur offrait.

Au village de Centia, où le P. Jérémie soigna et baptisa vingt-deux personnes, un enfant de deux ans lui fut présenté : son petit corps était déjà glacé et n'avait plus qu'un souffle. A peine eut-il reçu le baptême, l'enfant ouvrit les yeux, sourit, tendit les mains vers le flacon d'eau bénite et en but une gorgée. Une autre mère, témoin de ce touchant spectacle, voulut que son jeune fils fût aussi baptisé. Mais, quelques jours plus tard, ces deux anges s'envolaient au ciel.

Les effets de l'eau bénite pour conjurer les maléfices du démon ne furent pas moins remarquables.

Le 20 juin, le R. P. Jérémie administra le baptême à un brahme de 22 ans, qui avait été instruit et avait renoncé aux idoles. Ce catéchumène était très malade et sur le point d'expirer. Pendant la cérémonie, il fut pris d'une véritable possession diabolique ; il se mit à repousser des mains et des pieds le missionnaire et à aboyer comme un chien. Mais, quand il eut reçu le Sacrement, il se calma et dit : « Oh ! c'est bon ! c'est bon ! Donnez-moi encore de cette eau. » Puis, il s'endormit doucement du dernier sommeil.

Une femme, visitée par le missionnaire, s'écria : « Otez-moi des griffes d'un monstre qui veut m'entraîner avec lui. Je souffre d'atroces douleurs dans les entrailles. Versez sur ma tête de cette eau que vous possédez, et je serai sauvée. »

Le Père reçut sa profession de foi aux dogmes de notre sainte religion et lui administra le baptême. Aussitôt, à la grande surprise de tous les assistants, elle devint parfaitement tranquille.

— « Je n'ai plus rien à craindre, disait-elle ; Satan s'en est allé, et, avec lui, sont parties mes douleurs. » Une heure après, son âme régénérée s'envolait au ciel... *(Semaine religieuse de Grenoble.)*

TRIBUNE DES ABONNÉS

Sous cette rubrique, nous avons créé, depuis le numéro de janvier 1895, une sorte de concours permanent d'érudition, entre nos abonnés, uniquement, bien entendu, sur les questions spéciales qui font l'objet de cette revue : surnaturel diabolique, occultisme, franc-maçonnerie et sociétés secrètes antichrétiennes, spiritisme examiné à la lumière de la science catholique ; en un mot, toutes les questions diverses les plus discutées se rattachant à notre programme.

L'idée de créer cette tribune nous a été suggérée par la lecture de diverses communications fort intéressantes, mais dont nous ne pouvons prendre la responsabilité personnelle quant aux doctrines émises ; d'autre part, on nous adresse souvent des questions, pour la réponse desquelles nous manquons d'éléments certains, et qui ne nous paraissent pas cependant devoir être éliminées.

Nos abonnés peuvent donc exposer leurs arguments dans notre revue, poser des questions, se répondre les uns aux autres, rectifier les erreurs échappées à nos collaborateurs occasionnels et à nous-mêmes ; et ainsi la lumière se fera de plus en plus vive.

Notre désir est d'obtenir, sur le terrain réservé de l'étude du satanisme contemporain, de ses manifestations et de ses manœuvres de toute sorte, des résultats analogues à ceux qu'obtient la revue bien connue *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* sur le terrain littéraire, historique et artistique. En citant cet exemple, notre but sera parfaitement compris de tous nos lecteurs.

N° 5. — Les Jézides.

On sait que le chapitre XLV du *Diable au XIXe Siècle* est consacré aux Jézides ou Yezidis, adorateurs du diable ; le docteur Bataille cite de nombreuses constatations de leur culte ouvertement rendu à Lucifer.

Un de nos abonnés nous envoie un extrait très intéressant de l'*Année Dominicaine* (1861-1862, pages 137 et 138), qui peut s'ajouter aux citations déjà faites ; car il les appuie absolument.

Nous reproduisons ce document ; c'est l'extrait d'une lettre d'un Missionnaire Dominicain appartenant à la Mission de Mossoul.

Mar-Jacoub, 30 octobre 1860.

.....Au delà d'Alcoche, à deux heures environ, toujours sur la route de Mar-Jacoub, on rencontre le village de Bendouaye, habité par les Yezidis.

Les Yezidis, ou adorateurs du diable, que l'on voit déjà en Mésopotamie, aux environs de Mossoul, sont très répandus dans le Kurdistan et principalement dans les monts Sindjar. Ils trouvent là des retraites assurées pour se livrer plus facilement à leur abominable culte. Il existe entre eux et les Musulmans une haine implacable. Il n'y a pas bien longtemps encore, la loi permettait aux Musulmans de tuer les Yezidis partout où ils les rencontreraient ; ce qui attirait inévitablement

sur leur tête de terribles représailles de la part des Yezidis. Aussi les consuls européens, témoins chaque jour de ces actes de barbarie, et ne sachant comment empêcher l'effusion du sang, demandèrent à la Porte le droit de nationalité pour les Yezidis. Ils obtinrent pour eux la même protection que pour les autres peuples de l'empire ottoman, qui ont un livre, quoique les Yezidis n'aient aucun livre sacré où ils puisent leur doctrine. Mais si les massacres sont devenus moins fréquents, la haine qui sépare ces deux peuples n'a rien perdu de sa rage et de sa fureur.

Les Yezidis, comme je viens de vous le dire, adorent le diable ; ce n'est pas cependant qu'ils le connaissent comme l'être suprême. Non ; ils savent bien qu'il existe un Dieu, infiniment bon, infiniment miséricordieux, supérieur à toutes les créatures, quelles qu'elles soient, et qu'après tout, le diable n'est qu'un ange déchu ; mais voici le triste raisonnement sur lequel ils appuient leur exécrable conduite. Dieu, disent-ils, est infiniment bon, et, dans son infinie bonté, il est incapable de faire du mal aux hommes ; le diable, au contraire, est infiniment méchant, et, dans sa malice, il ne se plaît qu'à les torturer et à les faire souffrir. Cela étant ainsi, il est donc de toute prudence, si l'on veut être heureux ici-bas, d'abandonner le culte de ce Dieu qui ne peut nuire, de rechercher l'amitié et de se placer sous la protection spéciale de l'être qui, seul, peut exempter les hommes des maux de cette vie, puisque lui seul a le pouvoir de les leur infliger. D'ailleurs, ajoutent-ils, en supposant que nous soyons damnés, Satan, qui reconnaîtra en nous ses fidèles serviteurs, saura bien nous faire entrer en sa gloire, le jour où il sera réintégré dans les honneurs qu'il a perdus autrefois par sa désobéissance.

C'est sous la forme d'un coq que les Yezidis adorent le démon. Un de ces animaux de cuivre est promené sans cesse de villages en villages, dans toute l'étendue de la nation. C'est un grand honneur pour un Yezidi de pouvoir loger un coq sous son toit, et cet honneur n'est généralement accordé qu'à celui qui offre la plus forte somme.

Chez les Yezidis, toutes les passions, même les plus honteuses, sont regardées comme sacrées ; et vouloir en arrêter le cours serait considéré comme une irrévérence coupable envers celui qui en est l'auteur et l'excitateur. Les mots pudeur, foi conjugale, n'ont pas de sens dans leur langue et n'éveillent aucune idée dans leur esprit. Le seul précepte que leur impose leur religion, c'est de s'abstenir de prononcer le nom de Satan, et de punir ceux qui osent le laisser échapper de leurs livres. Les mots qui commencent par la même syllabe que le mot Satan, leur sont sévèrement interdits.

Ainsi, chez eux, point de prière, point de culte, point de cérémonies religieuses. Cependant, ils ont dans l'année une nuit qu'ils consacrent en l'honneur du roi des abîmes. Hommes, femmes, enfants, vieillards se réunissent autour d'un trou dont nul n'a mesuré la profondeur ; il se prolonge dans leur pensée jusque dans les enfers. Quand minuit arrive, ils saisissent des torches enflammées, ils exécutent des danses infernales autour de la grotte ténébreuse dans laquelle ils jettent des moutons vivants, des morceaux de bois allumé, des vêtements, des armes, des pièces de monnaie, le tout pour en faire hommage au roi des damnés. Puis, la multitude en délire entre dans un noir souterrain, et là s'accomplissent d'abominables orgies.

Hé bien ! cher Père, que pensez-vous de ce peuple, de ses doctrines et de ses cérémonies ? Ne croyez-vous pas comme moi que si Dieu les conserve, c'est qu'il veut les donner en exemple aux autres hommes, pour leur montrer jusqu'à quel abaissement moral ils peuvent descendre, quand ils s'éloignent du Seigneur, et refusent de marcher dans sa voie ? N'est-ce pas à ces Yezidis surtout que s'adressent ces paroles du Prophète : *Corrupti sunt et abominabiles facti sunt... non est qui faciat bonum, non est usque ad unum...*

*
* *

N° 6. — Les Précurseurs du Palladisme.

Il serait instructif, nous semble-t-il, de signaler les diverses manifestations du lucifériansime qui ont précédé le Palladisme de notre fin de siècle. Bien certainement, il y a eu des lucifériens, des occultistes ou autres détraqués, adorant l'archange déchu, antérieurement à la religion secrète fondée par Albert Pike.

Un de nos abonnés nous a fait à ce sujet une communication assez curieuse ; nous la donnons, et nous invitons les chercheurs à se livrer à des recherches ; elles ne pourront manquer d'être couronnées de succès :

14 avril 1895.

Monsieur,

Le Lucifërianisme est plus ancien en France que je ne croyais. Il y a quelques jours, passant en courant dans la galerie nord du 1er étage de l'hôtel Carnavalet, j'ai vu sous verre, deux petites statuettes dont la facture indique clairement l'époque où elles ont été faites : l'époque Louis XVI. L'une un Jupiter ne m'a pas frappé, mais l'autre m'a cloué sur place et m'a forcé à l'examiner ; elle représente, à n'en pas douter, le triomphe de Lucifer.

Une femme à demi-voilée, tenant une croix dans la main droite, un calice dans la main

gauche, est renversée à terre par un nuage qui va la dérober à tous les yeux; sur ce nuage est porté un jeune homme splendide, mais dont l'expression mauvaise est surtout *triste*, il a la tête entouré d'un soleil rayonnant.

Voyez ces statuettes, celle de Lucifer est intéressante; je n'ai pas eu le temps d'étudier celle de Jupiter, peut-être y découvririez-vous quelque diablerie.

Votre très humble serviteur,

X ***

* * *

N° 7. — Le Néo-Paganisme.

Soissons, le 20 avril 1895.

Monsieur le Directeur,

Je trouve, dans le dernier fascicule du *Diable au XIXe Siècle*, une lettre de Mme Juliette Adam, qui se disculpe d'être Sœur Maçonne et d'avoir jamais été Grande-Maîtresse de l'annexe féminin de la L∴ *La Clémente Amitié*.

Mme Juliette Adam dit expressément au docteur Bataille :

« J'exige, Monsieur, quitte à le faire par des voies légales, que vous cessiez de vendre le volume dans lequel j'occupe une place comme *diablesse ;* ce qui ne me va guère, vous le comprendrez, étant *catholique*. »

Mme Juliette Adam déclare hautement qu'elle est *catholique*, ce dont nous la félicitons. A une époque si fertile en conversions retentissantes, nous serions très heureux de savoir où, quand et comment, notre ancienne concitoyenne a trouvé le *chemin de Damas*, puisque sous les titre : PETITES RELIGIONS DE PARIS, et sous-titre : **Les derniers païens,** l'*occultiste* **Jules Bois** publiait, dans le supplément du *Figaro* du 2 décembre 1893, et entre autres choses, la note suivante :

« Le Néo-Paganisme a sa plus noble prophétesse dans Mme Adam convertie aux idées de réincarnation que professe l'occultisme... »

Mme Juliette Adam n'était donc pas encore rentrée dans le camp de Dieu, en décembre 1893, mais appartenait bien, au dire de M. **Jules Bois**, à celui du *Diable*.

Recevez, etc. UN VIEUX SOISSONNAIS.

* * *

N° 8. — Les possédés et le suicide.

La question posée ici est : « Les possédés ne se suicident-ils jamais ? » Notre abonné cite le cas de Judas. Nous faisons appel avec lui aux théologiens qui nous font l'honneur de lire notre revue.

Maisons-Alfort, le 18 avril 1895.

Messieurs,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir insérer dans la tribune des abonnés de la *Revue Mensuelle* la question suivante :

Monsieur le docteur Bataille ne s'est-il pas trompé en émettant l'avis, que les possédés ne se suicident jamais ? (*Le Diable au XIXme Siècle*, 1er volume, p. 958.) Nous lisons, en effet, dans l'Evangile de saint Luc, à propos de Judas : « Or, Satan *entra* dans Judas, l'un des douze apôtres, qui, étant allé trouver les princes des prêtres et les capitaines des gardes du temple, leur proposa la manière en laquelle il le livrerait », (XXII, 3. 4.) Saint Jean distingue dans le cas de Judas l'obsession et la possession : « Et après le repas, dit-il, le diable ayant déjà mis dans le cœur de Judas Iscariote le dessein de le trahir..... (XIII, 2)..... Et quand Judas eut pris ce morceau, Satan *entra en lui.* » (XIII, 27.) Judas était donc réellement possédé, et l'Evangile de saint Mathieu (XXVII, 5), et les *Actes des Apôtres* (I, 18) nous apprennent qu'il se suicida. Un abonné instruit dans ces matières ne pourrait-il pas éclaircir cette question ?

Agréez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

EDOUARD PIRMEZ.

P. S. — Il n'y a aucun inconvénient à signer de mon nom les communications que vous pourriez insérer dans la *Revue Mensuelle*, émanant de moi.

* * *

N° 9. — Les Compagnonnages.

Des quiproquos se commettent assez souvent à propos des Compagnons, dont les insignes ressemblent fort à divers ornements de la Franc-Maçonnerie. Il y aurait, sans doute, une étude à faire à ce sujet. La lettre qu'on va lire le demande avec quelque raison.

Paris, 13 avril 1895.

Je désirerais profiter de votre nouvelle rubrique *Tribune des Abonnés*, pour demander une petite explication.

Voici ce dont il s'agit :

Dans les premiers jours de ce mois, je vis sortir de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, un enterrement fort humble. Plusieurs des assistants étaient parés de larges écharpes blanches, passées en sautoir. Ma surprise fut extrême lorsque, m'approchant, je vis, brodés sur cette écharpe, différents signes maçonniques, tels que : triangle, compas, équerre, arcades d'un temple, et, dominant le tout, une étoile portant à son centre un magnifique G.

Il y avait également trois majuscules suivies chacune de points en triangle.

Je ne pus m'empêcher de faire cette réflexion : « Voilà qui est bizarre, un franc-maçon qui se fait enterrer à l'église ! »

Je croyais n'avoir pas été entendu. Mais un des assistants, qui sans doute avait l'oreille fine, se retourna vers moi et me dit : « Pardon,

Monsieur, je connaissais intimement le défunt, et je puis vous assurer qu'il n'était pas franc-maçon. Les écharpes que vous voyez sont celles de la corporation des charpentiers, à laquelle appartenait celui que l'on enterre. »

Il fallait se rendre à l'évidence. Il est bien certain, d'ailleurs, que M. le curé de Saint-Jacques n'eût pas officié pour un frère trois-points, » enterré par ses collègues revêtus de de leurs insignes.

Je serais bien aise, néanmoins que l'on voulut bien me dire : 1° à quels signes distinctifs on reconnaît une écharpe maçonnique d'une écharpe de compagnonnage; 2° quels sont les signes des Compagnons charpentiers, et d'où vient qu'ils ont emprunté aux francs-maçons certains de leurs attributs.

Veuillez croire, cher Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

Un de vos abonnés,
A. P.

Nous prions instamment les personnes qui nous adressent des communications destinées à être reproduites, de vouloir bien *écrire exclusivement sur le recto de leurs feuillets*. Les manuscrits rédigés au recto et au verso sont très incommodes pour les typographes.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Mgr Trégaro, évêque de Séez, vient d'adresser à M. Ribot la lettre suivante :

ÉVÊCHÉ DE SÉEZ — Séez, le 27 avril 1895.

Monsieur le ministre,

La Chambre des députés et le Sénat viennent de voter une loi que vous avez présentée ; elle portera votre nom et le fera passer à la postérité.

Je ne m'arrêterai pas à combattre votre loi, je n'en ai plus le droit au point de vue légal ; mais il en est autrement au point de vue de la justice et de la conscience. Du reste, des voies autorisées et savantes l'ont fait et vous ont prouvé victorieusement son iniquité. Vous n'en avez tenu aucun compte. La force peut un instant primer le droit, monsieur le ministre, mais elle ne saurait le détruire. On vous a dit qu'un parlement qui vote une loi par laquelle il n'est plus permis à une certaine classe de la société de recourir aux tribunaux de son pays pour demander justice, ne représente pas une nation civilisée libre.

On vous a dit que spéculer sur l'abri donné aux déshérités de la fortune, aux pauvres, à l'orphelin, sur le froid morceau de pain distribué aux vieillards abandonnés et que la mort va incessamment saisir, c'est se mettre au ban de l'humanité, et que la postérité se refuserait à croire qu'une poignée de Juifs francs-maçons auraient imposé d'aussi monstrueux errements à trente millions d'honnêtes gens, qui n'auront su que courber la tête, le rouge au front.

On vous a dit que ces biens, que vous vouliez extorquer à nos communautés, ne leur appartenaient pas à elles-mêmes, mais qu'ils étaient l'apanage sacré des malheureux, des déshérités, et que l'Eglise frappe de ses anathèmes quiconque y porte la main. On vous a dit tout cela, monsieur le ministre, et vous avez répondu, permettez-moi de citer vos propres paroles, en nous parlant ironiquement de *dièze*, de *bécarre*, de *bémol*, pour bien nous faire comprendre sans doute, que vous nous traitiez, comme autrefois un de vos illustres prédécesseurs, de quantité négligeable. Les ennemis de la France n'auront pu que vous applaudir.

Vous avez donc vaincu sur toute la ligne, monsieur le ministre, et votre loi fait bonne figure auprès des décrets d'expulsion, de la loi scolaire, de la loi militaire, y compris le décret sur les fabriques. Vous pourrez donc, quand il vous plaira, faire jeter dans la rue vieillards, enfants, orphelins et miséreux de toutes sortes, fermer nos écoles catholiques libres, et ce sont elles surtout que vous visez, personne n'en ignore, si on ne se laisse pas dépouiller, comme l'exige votre loi, sans même pouvoir faire appel à la justice française, que vous réservez d'exécuter arbitrairement contre quiconque oserait se plaindre. Je ne sache pas qu'aucun peuple civilisé ait jamais subi pareille humiliation.

J'en appelle à tous les honnêtes gens de tous les partis, de tous les cultes, de toutes les conditions de la société. « Le pouvoir arbitraire, a dit un éminent jurisconsulte, « est le moins sûr gardien de la sûreté publique ; il est « aussi funeste aux gouvernements qui l'exercent « qu'aux particuliers qui le subissent. *Forum et jus*, « telle était la devise du plus illustre des avocats des « temps modernes.

« C'est aussi la devise du droit et de la liberté. »

Ce sont là de nobles paroles, monsieur le ministre, qu'un gouvernement éclairé qui se respecte devrait mettre en pratique. Il ne devrait voir dans tous les citoyens, que des hommes égaux devant l'impôt, devant la justice, devant la loi, et dont les intérêts lui sont confiés au même titre. *Forum et jus* pour le puissant comme pour le faible, pour le riche comme pour le pauvre, sans distinction de croyance ou de culte.

Voilà, monsieur le ministre, ce qu'on ne saurait nous refuser sans blesser la justice et la liberté.

Voilà ce que nous ne cesserons de revendiquer, nous, Catholiques français, tant qu'il nous restera un souffle de vie.

Permettez-moi, en terminant, monsieur le ministre, de vous exprimer l'embarras où je me trouve devant la mise à exécution de votre loi. Dois-je conseiller aux congrégations religieuses de mon diocèse la résistance ou la soumission ? Si je conseille la résistance, on dira que je n'ai pas le respect de la loi. Si je les engage à la soumission, ma conscience se lève indignée, et me crie : « Anathème ; au prévaricateur de la justice, au contempteur de ses devoirs ». Mais vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que l'empire de la loi finit là où celui de la conscience commence.

Vous ne sauriez donc trouver mauvais que je me souvienne et que je mette en pratique ces paroles de nos héroïques devanciers dans l'apostolat : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes ». Ce que vous exigez n'est pas possible : *non possumus*. Le sanctuaire de la conscience est sacré, monsieur le ministre, et nul au monde n'a le droit de le violer. C'est là, comme dans une citadelle inexpugnable, que doivent se retrancher toutes les nobles victimes de l'injustice, de la tyrannie, et, tôt ou tard, elles sortiront victorieuses de la lutte, car la justice, la vérité, la liberté, sont immortelles.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de ma haute considération.

† François-Marie,
Evêque de Séez.

Tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la portée de cette éloquente protestation.

M. BERTHELOT

Professeur de morale scientifique.

I

M. Berthelot était connu jusqu'ici comme un grand chimiste, comme membre de l'Académie des Sciences, comme sénateur inamovible et ancien ministre de l'Instruction publique. Mais à l'avenir, il sera encore illustre comme professeur de morale; car il a publié, dans *La Revue de Paris* du 1er février 1895, un article, intitulé *La Science et la Morale*, qui est un véritable chef-d'œuvre.

Il est vrai qu'il est assez difficile de savoir si la morale de M. Berthelot est ancienne ou nouvelle.

Elle est ancienne à la page 466, où on lit ceci : « Il ne s'agit pas d'instituer un *nouveau système de morale*, pour l'imposer par des prescriptions violentes et arbitraires : non, je veux parler de la morale des honnêtes gens, de la morale qui proclame le devoir, la vertu, l'honneur, le sacrifice, le dévouement au bien et à la patrie, l'amour des hommes, la solidarité ». Cependant, dix lignes plus loin cette morale est devenue moderne : « La conception de *la morale moderne* a un caractère plus généreux et plus universel ». Nous n'avons même qu'à franchir deux pages pour la trouver tout à fait nouvelle : « A mesure que nous verrons grandir la force de *la morale nouvelle*, les institutions comme les individus seront pénétrés par le sentiment le plus intense de la solidarité, née des instincts fondamentaux de la race humaine ».

Cependant, si nous voulons avoir la preuve que cette morale est très ancienne, et même beaucoup plus ancienne que l'humanité, nous n'avons que l'embarras du choix. Et, en effet, voici ce que nous lisons à la page 453 : « La famille et l'Etat, *la morale et la vertu* sont graduellement sortis des instincts de sociabilité que nous voyons en action, aujourd'hui comme *autrefois*, parmi *les races animales* ». A la page 463, nous trouvons encore ceci : « La famille, née des instincts qui président à la conservation de l'espèce, existe, au moins temporairement, chez les oiseaux et les mammifères... Les instincts sociaux, les sentiments et les devoirs qui en dérivent ne sont donc pas propres à l'espèce humaine, et dus à quelque révélation étrangère et divine : ils sont inhérents à la constitution cérébrale et physiologique de l'homme, constitution semblable à celle des animaux. » Or, d'après la géologie et la paléontologie, il y avait des oiseaux et des mammifères qui vivaient en famille et nourrissaient leurs petits, plusieurs centaines de siècles avant qu'il eût paru un homme sur la terre. Comme la morale de M. Berthelot est justement celle des mammifères et des oiseaux vivant en famille, on voit bien que c'est tout à fait ce qu'il y a de plus neuf, tout à fait le *dernier cri* en morale.

Mais une morale si nouvelle est-elle au moins bien certaine, bien fixe et absolue ? — Oui et non : cela dépend de la page de M. Berthelot que l'on a pour le moment sous les yeux.

C'est oui, d'abord, à la page 462 : « Les deux sources, interne et externe, de notre *science positive* sont également les deux sources de notre morale... L'homme de *notre temps* trouve au fond de sa conscience la notion du bien et du mal, et *le sentiment ineffaçable du devoir*, c'est-à-dire l'impératif catégorique dont parle Kant. » C'est encore oui, à la page 467 : « Ce qu'il est devenu nécessaire de mettre en évidence dans *l'ordre moral*, comme on l'a fait dans l'ordre intellectuel, ce sont les *certitudes positives*, acquises par la constatation des faits ». Nous trouvons en outre la même affirmation à la dernière page : « A l'avenir, chacun finira par être *assuré* qu'il existe des règles de conduite, fondées sur des *lois inéluctables*, constatées par l'observation ».

Mais si nous désirons tout le contraire, nous le trouverons pour le moins autant de fois dans le même article.

Le voici d'abord à la page 455 : « La méthode *scientifique* vise au relatif et *exclut l'absolu* ». Puis à la page 458 : « Tandis que les théologiens, dupes de leurs illusions et de leur orgueil, érigent leurs systèmes sur les origines et les fins des choses en principes absolus et invariables, révélés par la divinité..., les savants, *plus modestes*, ayant reconnu la source relative et historique de ces assertions, se bornent à tracer des règles actuelles à la pratique de la vie, *en morale* et en politique, aussi bien qu'en hygiène et en industrie : *règles toujours provisoires, modifiables de jour en jour par l'évolution des siècles futurs* ». Même assertion encore à à la page 466 : « La morale ne *saurait demeurer immobile* dans aucun décalogue ; *elle se modifie peu à peu* avec les découvertes continuelles des sciences psychologiques, physiologiques et sociologiques ».

Voilà bien, n'est-ce pas, une morale éminemment scientifique.

Après avoir vu tant d'échantillons de la logique de M. Berthelot, on ne sera pas étonné d'en trouver encore bien d'autres du même genre dans son article. Ainsi il paraîtra bien naturel qu'à la page 461 « toute morale consiste dans *notre humble soumission* aux lois nécessaires du monde » ; car on aura lu tout le contraire à la page 450 : « Ce qui a donné crédit à la science (et par conséquent à la morale scientifique), c'est qu'au lieu de se borner

à engourdir les mortels dans le sentiment de leur impuissance et dans la *passivité des résignations, elle les a poussés à réagir contre la destinée* ».

II

Pour comprendre toute la valeur de cette morale *nouvelle et scientifique*, commune à M. Berthelot et aux premiers animaux ayant vécu en famille sur notre terre, il faut examiner soigneusement quelles en sont les bases et quelle est leur force de résistance.

Ces bases sont au nombre de deux, l'une interne et l'autre externe : « Les deux sources, interne et externe, de notre science positive sont également les deux sources de notre morale ». Mais la source interne n'est pas bien féconde pour M. Berthelot ; car il ne lui consacre qu'un tout petit paragraphe, dont deux phrases seules ont un peu de portée. Les voici : « L'homme *de notre temps* trouve au fond de sa conscience la notion du bien et du mal, et le sentiment ineffaçable du devoir, c'est-à-dire l'impératif catégorique dont parle Kant. Le devoir est conçu d'ailleurs par l'homme vis-à-vis de soi-même et vis-à-vis des autres hommes, c'est-à-dire qu'il comprend la solidarité : ce sont là des faits de conscience fondamentaux, indépendants de toute hypothèse théologique ou métaphysique (p. 462). »

M. Berthelot est-il bien sûr que tout le monde ait le « sentiment ineffaçable du devoir » et entende au fond de sa conscience « l'impératif catégorique dont parle Kant ? » Est-il bien sûr aussi que ce soient là « des faits fondamentaux, indépendants de toute hypothèse théologique ou métaphysique ? » Quant à moi, je suis très loin de le croire ; et cela, pour plusieurs raisons.

Et d'abord, il faut se rappeler que si Kant a tant parlé de l'*impératif catégorique* de la conscience, c'est-à-dire de son commandement absolu, ce n'est précisément que pour démontrer une thèse théologique et métaphysique, celle de l'existence de Dieu. Voici, en effet, comment on peut raisonner au sujet des ordres moraux que l'on entend en soi-même.

On ne peut pas se commander à soi-même d'une manière réelle et proprement dite, parce qu'on ne peut pas s'obéir à soi-même. Le commandement et l'obéissance supposent nécessairement *deux êtres distincts et inégaux ;* car il faut un supérieur — en force ou en droit — pour commander, et un inférieur pour obéir. Mais si on ne peut pas se donner soi-même l'ordre de faire le bien et d'éviter le mal, ou cet ordre n'existe pas en réalité, ou on le reçoit de quelqu'un plus ; car on ne concevra jamais l'existence d'un commandement sans celle d'un être qui commande. Or cet être qui commande, ne peut être ni celui qui entend l'ordre de sa conscience, parce qu'on ne peut pas à la fois donner et recevoir le même ordre, — ni un homme distinct de celui-là, puisqu'il s'agit uniquement d'une voix intérieure, produite sans aucun son matériel, — et non pas d'un commandement venu du dehors. Il faut donc qu'il y ait un être impalpable et invisible qui domine l'homme, parle à sa conscience et lui dicte les préceptes de la morale. Il faut donc qu'il y ait un Dieu. Par conséquent, il est impossible, quoi qu'en dise M. Berthelot, que « les faits de conscience fondamentaux soient indépendants de toute hypothèse théologique ou métaphysique ».

Mais pour M. Berthelot il n'y a pas de Dieu ; car il dit, à la page 456 : « Ce que l'on appelait autrefois Dieu et l'autre monde, c'est ce que l'on nomme aujourd'hui l'inconnaissable ». Dès lors, il ne doit pas entendre en lui-même ce fameux « impératif catégorique de Kant », qui est pour lui toute la source intérieure de la morale. Car qui donc aurait l'audace de pénétrer en lui pour lui intimer ses ordres et ses défenses, comme un maître commande à un esclave ou un serviteur ? Ce n'est pas assurément un autre homme qui peut faire cela. Mais si c'est lui qui se commande de la sorte, qu'est-ce donc qui l'oblige à s'obéir ? Absolument rien. Les ordres qu'il peut se donner à lui-même sont absolument dépourvus de la moindre autorité ; ils sont quelque chose d'inconcevable et de contradictoire ; ce sont de pures illusions, pour ne pas dire des hallucinations.

C'est qu'en réalité, il ne peut pas y avoir pour des athées une véritable source intérieure de devoirs. S'il y en a quelques-uns qui croient entendre des ordres intérieurs, au fond de leur conscience, ce sont des êtres exceptionnels, des illusionnés, des inconséquents, ou des hallucinés. Mais, en règle générale, les hommes qui nient l'existence de Dieu, se moquent aussi de l'impératif catégorique de Kant, et n'accordent pas la moindre autorité à la voix de leur conscience. D'ailleurs, pour la plupart, ils entendent d'autant moins cette voix qu'ils sont plus enfoncés dans l'athéisme et qu'ils sont plus habitués à mépriser en pratique toutes les règles de la morale.

Voilà pourquoi, ni en fait ni en droit, la base intérieure de la morale scientifique de M. Berthelot n'a absolument aucune valeur.

Nous allons voir maintenant si la base extérieure en a davantage.

III

« Venons donc au second point de vue, dit M. Berthelot. Ces notions empruntées à la source

extérieure de nos connaissances... nous offrent la morale sous un jour différent, parce qu'elles en montrent les *origines instinctives* et l'évolution. L'espèce humaine, en effet, ne représente qu'un cas particulier parmi la multitude des espèces animales qui vivent en société (p. 463). — La famille et l'Etat, la *morale et la vertu* sont graduellement sortis des *instincts de sociabilité* que nous voyons en action, aujourd'hui comme autrefois, parmi les races animales (p. 453). » Il s'ensuit donc que, d'après M. Berthelot, la base extérieure de la morale n'est ni plus ni moins que l'instinct de sociabilité manifesté par les animaux supérieurs, au nombre desquels nous avons l'honneur de nous trouver.

Or qui dit *instinct* dit quelque chose d'essentiellement différent d'un principe de morale. Et, en effet, l'instinct est par définition une inclination naturelle à faire quelque chose ; et la morale consiste essentiellement dans un ensemble de devoirs, — c'est-à-dire dans un ensemble d'actes que *l'on doit absolument* faire ou éviter, soit *qu'on y incline, soit qu'on y répugne naturellement*. Voilà pourquoi le sens commun des hommes n'a jamais attribué ni vertu ni morale aux simples mammifères et aux oiseaux, — quoique ceux-ci aient toujours manifesté des instincts sociaux, et même précisément *parce que* tous leurs actes sociaux ont apparu comme de simples effets de leurs instincts. Est-ce qu'on regarde une mère humaine comme un prodige de vertu parce qu'elle consacre tous ses soins et presque toute sa vie à ses enfants? Pas le moins du monde. Et pourquoi ? Précisément parce que la mère est poussée à tous ses sacrifices par un véritable instinct, celui de la maternité; et ce qui le prouve, c'est que presque toutes les mères en font autant et qu'elles se bornent en cela, au moins quant au fond, à imiter la plupart des mammifères et des oiseaux. Mais si l'on passe son existence à prodiguer des soins maternels à des gens étrangers et naturellement indifférents, sans y avoir le moindre intérêt, comme le font les sœurs de charité, — alors on est rempli d'admiration pour un pareil dévouement, parce que ce dévouement ne procède d'aucun instinct. Et si l'on fait de pareils sacrifices pour des ennemis mortels, par lesquels on a été ruiné, déshonoré, torturé de toute manière dans sa personne ou celle de ses parents, on est alors un véritable héros, on est regardé comme un grand saint. Pourquoi? Parce qu'au lieu de s'immoler en vertu d'un instinct, comme la mère, on va précisément à l'encontre de tous ses instincts naturels.

D'ailleurs, si les hommes et les bêtes ont des instincts sociaux, ils en ont aussi — et pour le moins autant — d'antisociaux? Et pourquoi serait-on obligé de suivre les uns et de combattre les autres? M. Berthelot ne le dit pas, quoique ce soit absolument nécessaire pour la preuve de sa thèse; et s'il ne le dit pas, c'est qu'il lui serait bien impossible de le démontrer sans renoncer à son positivisme et à son athéisme.

Je sais bien qu'à certains endroits il parle de *solidarité*, — dans laquelle il a l'air de résumer toute la morale et à propos de laquelle il a osé écrire cette énormité : « La notion plus haute et plus noble de la solidarité humaine a été longtemps *paralysée par celle de la charité chrétienne*, noble et touchante aussi, mais *qui représente un point de vue inférieur et désormais dépassé* » (p. 465).

Mais, d'abord, la morale de la solidarité est tout autre chose que celle de l'instinct ; et, d'ailleurs, elle n'est au fond que la morale de l'intérêt, c'est-à-dire l'absence de toute morale. D'après M. Berthelot, « à l'avenir, chacun finira par être assuré qu'il existe des règles de conduite, fondées sur les lois inéluctables, constatées par l'observation et dont la méconnaissance conduit les peuples, comme les industriels, à leur ruine ». Cela revient à dire que si l'on n'obéit pas aux instincts sociaux, les sociétés humaines finiront par devenir impossibles, parce que nous sommes solidaires les uns des autres : d'où il suivrait que nous aurions tout intérêt à observer les lois sociales. Mais qu'est-ce que cela fait à celui qui a plus d'instincts antisociaux que d'instincts sociaux, et qui espère jouir beaucoup plus en s'abandonnant aux premiers qu'en écoutant les autres ?

Je suppose, par exemple, qu'un de ces jours un domestique de M. Berthelot s'empare de toute la fortune de son maître, consistant en titres au porteur, et qu'il file à l'étranger pour se payer à son tour le luxe d'avoir un domestique et tous les autres avec celui-là. Si notre sénateur, académicien et professeur de morale scientifique, vient à le rencontrer après ce coup, il ne manquera pas de le traiter de misérable, de criminel, de scélérat, etc., etc. Mais le voleur pourra lui répondre : « De quoi donc vous fâchez-vous ? En vous subtilisant votre magot, je n'ai fait que me conformer à vos leçons de morale scientifique. Sans doute, quand j'étais un petit enfant et que j'allais au catéchisme, on me disait qu'il ne faut rien voler, parce que Dieu, notre Créateur et Maître le défendait, et parce qu'il punissait les voleurs de la damnation éternelle, c'est-à-dire du feu inextinguible de l'enfer. Mais comment aurais-je pu conserver de pareilles idées en étant à votre service ? Ne vous ai-je pas cent fois entendu, en compagnie de Renan et de vos autres amis, tous réputés les

plus grands savants de la France, vous moquer, comme d'un conte de vieille femme, de l'existence de Dieu, de celle de l'âme, du ciel, de l'enfer et et de tout ce que l'on ne peut ni voir, ni toucher, ni sentir ? Comment un ignorant comme moi aurait-il pu prétendre en savoir plus que vous autres ?

« Ah ! je sais bien que vous parliez parfois de solidarité humaine, de l'impératif catégorique d'un nommé Kant, et de la nécessité de suivre les instincts sociaux qui nous sont communs avec les animaux. Mais quand on ne prend plus au sérieux ni Dieu, ni le ciel, ni l'enfer, on se moque bien de ce Kant, de son impératif et de ses catégories. L'instinct, l'intérêt, à la bonne heure ! Voilà des choses qui se comprennent, parce que ce sont des choses positives. Ainsi je sentais en moi une grande inclination, un violent instinct pour jouer le rôle de maître, — à la place de celui de domestique, dont j'étais fatigué depuis longtemps. Mais pour cela il fallait être riche, et je n'ai pas pu le devenir autrement qu'en vous volant. Je vous ai donc volé, uniquement pour satisfaire mon instinct des richesses et pour imiter les animaux, qui, d'après vous, sont nos modèles et les inspirateurs de notre morale. Vous qui êtes un savant, n'avez-vous pas remarqué comme ils se battent, se volent, se blessent, se tuent et se mangent entre eux, en vertu de leurs instincts ? Ah ! je sais bien, que d'après vous, il faudrait sacrifier ces instincts-là à ceux de la *sociabilité*, comme vous dites. Mais si vous parlez ainsi, ce n'est pas précisément en homme de la science et de la nature ; c'est en riche bourgeois, en sénateur, en ancien ministre, en un mot, en privilégié d'un certain état social. Que vous vouliez, vous, conserver une société dans laquelle vous jouissiez de toute sorte d'honneurs, de plaisirs et de richesses, cela se comprend très bien ; et j'avoue que si j'avais été à votre place j'aurais été conservateur comme vous. Mais moi je ne retirais de la société que la misère, la servitude, le mépris, les injures, les travaux forcés à perpétuité et la privation de presque tous les plaisirs. Comment donc aurais-je tenu à la conserver telle quelle à tous mes dépens ? Non, non, je ne suis pas si bête. Si la société humaine périt, tant pis pour elle. D'ailleurs, elle durera toujours autant que moi ; et « après moi le déluge ! » Du reste, n'avez-vous pas dit bien des fois, avec une foule d'autres savants vos amis, que les animaux perfectionnaient indéfiniment leur race, au lieu de la détruire, en se battant et même en se tuant pour se voler leur nourriture, c'est-à-dire en luttant pour leur vie, — parce que cette lutte avait pour effet nécessaire et perpétuel d'éliminer les plus faibles au profit des plus forts ? Eh bien, ne me croyez pas, si vous voulez, mais c'est pour le plus grand bien de la société, c'est pour perfectionner moi aussi le genre humain que j'ai lutté de ruse avec vous pour m'emparer de vos richesses. »

IV

Voilà ce que vaut la morale de M. Berthelot quand on l'examine en elle-même au point de vue de la raison et de la logique. Nous allons voir maintenant ce qu'en ont dit quelques-uns de ses amis et ce qu'en dit l'expérience contemporaine.

Edmond Schérer, qui, de son vivant, était le confrère de M. Berthelot et sans doute son ami, parce qu'il professait presque toutes ses opinions, Edmond Schérer avait la franchise d'avouer que la morale, la vraie, la bonne, l'ancienne, l'impérative « *a besoin de l'absolu, aspire à la transcendance*, et ne trouve son point d'appui qu'en Dieu ». Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que Renan, le fameux Renan, l'*alter ego* de notre chimiste professeur de morale, a eu le courage de dire un jour, en pleine Académie française, dans son discours sur les prix de vertu : « A notre insu, c'est souvent aux *formules rebutées du christianisme* que nous devons les *restes de notre vertu*. Nous vivons d'une ombre, du parfum d'un vase vide. *Après nous, on vivra de l'ombre d'une ombre*. Je crains par moments que ce ne soit un peu léger. »

Voilà un aveu bien singulier de la part d'un homme qui a précisément consacré toute sa vie, tout son talent et toutes ses forces à la démolition du christianisme. D'après lui, 1° nous n'avons plus que des restes de vertu ; 2° nous ne devons ces restes de vertu qu'à nos restes de christianisme ; 3° quand ces restes de religion auront disparu, il n'y aura plus de vertu du tout, et la société deviendra moralement impossible dans les pays d'ancienne civilisation. Aussi, il disait, mélancoliquement un autre jour que « la postérité ne lui serait pas reconnaissante de son œuvre ». Et il n'y a rien de plus vrai ; car son œuvre, on commence déjà à la maudire, même dans le cercle de ses meilleurs amis, même dans la fameuse « *Revue des Deux Mondes* », qui lui a prêté jusqu'à la fin son immense publicité pour son travail acharné de démolition religieuse et morale.

M. Brunetière, le nouveau directeur de la *Grande Revue*, est allé dernièrement à Canossa, c'est-à-dire qu'il est allé chercher des inspirations auprès du Souverain Pontife, pour publier dans son recueil un article à sensation en faveur de la restauration du catholicisme et de la morale chrétienne. C'est que les bombes et les poignards des

anarchistes, ainsi que les progrès stupéfiants du socialisme, font trembler de plus en plus les riches bourgeois. Ceux-ci s'aperçoivent enfin que la religion catholique était au fond beaucoup moins gênante et menaçante que la dynamite des nihilistes. Ils cherchent donc à faire volte-face et ils se mettent à prêcher la morale chrétienne, non pas pour eux — car ils ne croient pas en avoir besoin et ils la trouvent trop exigeante — mais uniquement pour le peuple, pour les pauvres, pour les prolétaires, qui, ayant perdu, grâce à eux, toute croyance au devoir et à la vie future, menacent de s'emparer de tous les biens des propriétaires pour en jouir à leur tour. Mais on est un mauvais prédicateur quand on ne croit pas et qu'on ne pratique pas soi-même la religion ou la morale que l'on prêche. Et d'ailleurs, on se ravise un peu trop tard ; car le mal accompli est trop immense et trop profond ; et puis, si l'homme est très puissant pour détruire des croyances, il est très faible pour en édifier. Il faut que dans le siècle prochain, les classes dirigeantes soient punies par où elles ont péché dans les siècles précédents.

Il est vrai que tel n'est pas l'avis de M. Berthelot ; car pour lui la moralité a beaucoup progressé depuis que l'on a chassé la religion de l'école, et elle progressera de plus en plus. En effet, « à mesure que nous verrons grandir la force de la morale nouvelle, les institutions, comme les individus, seront pénétrés par le sentiment de plus en plus intense de la solidarité, née des instincts fondamentaux de la race humaine... — Déjà ces règles entrevues ont modifié profondément les relations réciproques des nations, convaincues par les sciences sociologiques que la guerre ne nuit pas moins aux vainqueurs qu'aux vaincus. »

Ce sont là des énormités, pareilles à celle que nous avons vue déjà, à propos de « la notion plus haute et plus noble de la solidarité humaine, si longtemps *paralysée* par celle de *la charité chrétienne... qui représente un point de vue inférieur et désormais dépassé* ». La vérité est que d'après toutes les statistiques, la criminalité (et surtout celle de l'enfance et de la jeunesse) a plus que triplé en France depuis quelques années. Quant à l'Europe, elle est devenue si *solidaire* et si pacifique que, tout compté, elle dépense plus de dix milliards par an pour la préparation de la guerre, — et qu'elle succombe aux charges militaires nécessitées par les haines et les défiances des peuples, engendrées à leur tour par le règne de la force à l'exclusion de tout droit.

V

« Mais, dira-t-on peut-être, à quoi bon discuter sérieusement un article qui se réfute si bien par lui-même, puisqu'il contient une foule de contradictions et de véritables énormités ? »

Ce qui m'a déterminé à montrer un peu quelle est sa valeur, c'est qu'il a été publié par un recueil qui rivalise avec la *Revue des Deux-Mondes*, et qui est rédigé soit par des académiciens, soit par des écrivains capables de le devenir ; c'est encore parce que l'article est signé par un véritable savant... en matière de chimie, et par un ancien ministre de l'Instruction publique ; c'est, enfin et surtout, parce que cette morale est celle qui est enseignée à la grande majorité des enfants de la France, c'est-à-dire à tous ceux des lycées de garçons et de filles, et à tous ceux des écoles primaires laïques.

Tous ces élèves reçoivent l'enseignement d'une morale sans Dieu, c'est-à-dire d'une morale irréligieuse, soit positivement, soit au moins négativement. Or, toute morale qui ne repose pas sur Dieu, selon l'aveu des athées Schérer et Renan, est une morale nulle, parce qu'elle ne repose sur rien autre chose que des mots et des sophismes.

M. Bourgeois, étant ministre de l'Instruction publique, disait dans son discours pour le concours général de 1891 :

« L'idée du bien existe, cette idée est un fait et ce fait est une force. C'est cette idée-force qui peut servir de fondement à la morale. » Voilà ce que l'on a trouvé de plus *fort* pour asseoir d'une manière inébranlable tout l'édifice de la morale laïque. Hâtons-nous de dire que M. Bourgeois n'a pas le mérite d'avoir fait une si grande invention ; il a emprunté cette découverte au principal philosophe que nous avons aujourd'hui en France, M. Alfred Fouillée.

Mais pour juger quelle est la *force* de cette *idée-force*, il n'y a qu'à faire le même raisonnement avec l'idée contraire, celle du mal. Et, en effet, « l'idée du mal existe », au moins autant que celle du bien ; « cette idée est un fait », un fait aussi certain et incontestable que l'idée du bien ; or, « ce fait est une force », car quand on a l'idée du mal et qu'on est en proie à la triple concupiscence, comme toute personne humaine, on est plus ou moins incliné à contenter ses passions au détriment de ses devoirs. Il a été même reconnu par tous les philosophes sérieux que notre tendance au mal était généralement beaucoup plus forte que notre inclination pour le bien ; et c'est là ce qui a fait dire par tant d'hommes célèbres et même par les plus vertueux, comme saint Paul :

« Je ne fais pas le bien que j'aime, et je fais le mal que je hais ». Que s'ensuit-il logiquement ! C'est que si le vrai fondement de la morale consiste dans une simple *idée-force* de l'homme, ce fondement n'est autre que l'idée du mal, parce que cette idée-là est beaucoup plus forte pour l'homme que celle du bien.

Trouve-t-on cette théorie des sources de la morale bien supérieure à celle de M. Berthelot ? Et cependant, c'est encore la plus répandue et la plus estimée dans l'enseignement de l'Etat, puisqu'un des principaux ministres de l'Instruction publique l'a présentée officiellement comme telle dans la réunion la plus solennelle de l'Université.

Il est vrai que cela n'empêche pas d'autres ministres, philosophes et professeurs, de préférer et d'enseigner des théories différentes. Car selon les temps, les lieux et les personnes, la base de la morale est tantôt l'intérêt général, tantôt la dignité humaine, tantôt la liberté, tantôt l'honneur, tantôt l'instinct, etc., etc. On a trouvé déjà une foule de bases pour la morale sans Dieu, et on en découvre tous les jours. Or, naturellement, plus on en trouve, moins il y en a ; car plus on varie et l'on se contredit sur les motifs que nous avons pour résister à nos passions, plus la jeunesse devient sceptique sur leur valeur, plus l'*idée-force du bien* s'affaiblit, et plus on s'abandonne à ses instincts égoïstes, parce que ceux-ci parlent toujours très haut et très fort.

Oh ! comme nous avons besoin que Dieu se montre enfin et qu'il vienne sauver les hommes malgré eux !

Abbé J.-B. Bigou.

Congrès des avocats de Saint-Pierre

Cette année-ci, le *Congrès des Avocats de Saint-Pierre* s'annonce comme devant avoir un éclat tout particulier.

On avait pensé tout d'abord de le tenir à Paris ; mais un conseil des présidents de l'Ordre, réuni à Grenoble dans le Palais épiscopal, en a décidé autrement, après une longue délibération.

Le Congrès se tiendra à Vienne (Isère) les 28 et 29 mai. C'est Mgr Fava, le vaillant évêque de Grenoble qui a été nommé Président du Congrès par le Souverain Pontife. Dans le diocèse de Grenoble, les avocats de Saint-Pierre seront donc comme chez eux, et personne ne s'avisera de venir jeter le trouble dans leurs travaux de congressistes.

Voici la lettre d'invitation qui a été envoyée aux membres de l'Ordre, avec l'horaire des séances :

« Paris, avril 1895.

« Le Congrès universel des avocats de Saint-Pierre aura lieu les mardi 28 et mercredi 29 mai, à Vienne (Isère), sous la présidence de Sa Grandeur Monseigneur Fava, évêque de Grenoble.

« Nous ne doutons pas que vous ne teniez à prouver votre dévouement à l'Eglise en venant prendre part à cette réunion solennelle des Avocats de Saint-Pierre.

« Notre vénéré Pontife, Léon XIII qui, si souvent nous a donné des preuves de sa prédilection, est de cœur avec nous et nous enverra sa paternelle bénédiction.

« Monseigneur l'Evêque de Grenoble s'unit à nous pour vous adresser cette invitation. Sa Grandeur estime que, dans les temps actuels, on ne saurait trop se montrer dévoué au Vicaire de Jésus-Christ, centre visible et gardien de l'unité catholique.

« Vous voudrez bien, Monsieur et honoré collègue, faire parvenir au plus tôt votre adhésion à Paris, au siège de la présidence générale, afin que la salle des séances puisse être aménagée, à Vienne, en vue du nombre des places nécessaires aux divers services du Congrès.

Agréez, Monsieur et cher collègue, l'expression des sentiments de notre considération distinguée.

Le secrétaire général, Alf. Roustan, Ch. de Lorette et de Monaco.

Le président général, P. Lautier.

Ordre du jour du Congrès des avocats de Saint-Pierre

28 et 29 mai 1895

28 mai

8 h. matin. — Messe du Saint-Esprit, après la messe, allocution par l'abbé Pra, curé archiprêtre de Saint-Maurice.

10 h. — Ouverture du Congrès par M. le commandeur Lautier, président général de l'Ordre des Avocats de Saint-Pierre, qui présentera à l'Assemblée Mgr l'Evêque de Grenoble, désigné comme président du Congrès par Sa Sainteté Léon XIII.

— Discours de Mgr l'Evêque de Grenoble sur la mission de la Papauté.

— Allocution de M. le comte Féry d'Esclands.

— Formation de commissions et comités pour traiter de ce qui peut intéresser l'Œuvre des Avocats de Saint-Pierre.

Dîner.

2 h. 1/2 après-midi. — Réunion des commissions.

3 h. 1/2. — Discours par Mgr Bellet, protonotaire apostolique.

4 h. 1/2. — Compte rendu des travaux des commissions.

5 h. 1/2. — Discours par M. Desplagnes, ancien magistrat.

6 h. 1/2. — Bénédiction du T. S. Sacrement.

Souper.

Mercredi 29

7 h. — Messe.
8 h. — Discours par M. Rastoul, rédacteur à l'*Univers*.
9 h. — Réunion des commissions.
10. h. — Compte rendu des travaux des commissions.
10 1/2. — Conférence.
Conclusion du Congrès. Banquet.

Le *Rosier de Marie*, qui est, comme on sait, l'organe officiel de l'Ordre des Avocats de Saint-Pierre, publie en outre la note suivante dans son numéro du 4 mai :

« Nous ne saurions trop engager nos collègues, les Avocats de Saint-Pierre à participer au Congrès. Il serait puéril de compter sur neuf mille adhérents, car beaucoup seront retenus par l'âge, par la maladie, par les occupations et les mille soucis de la vie ; mais ceux qui peuvent se déranger devraient, en conscience, venir se grouper autour du vénérable Evêque de Grenoble, qui organise cette réunion solennelle des Avocats de Saint-Pierre avec un zèle tout apostolique, dont nous ne saurons jamais le remercier assez.

« Qui dit Congrès dit assemblée imposante et par la valeur et par le nombre. Eh bien ! pour l'honneur même de notre titre de défenseurs du Saint-Siège, il faut que nous soyons en nombre respectable les 28 et 29 mai. Nous le devons non seulement à Léon XIII, notre Auguste Chef, à Son Eminence le cardinal Parrochi, protecteur de l'Ordre, mais aussi à Sa Grandeur Monseigneur Fava, l'illustre président chargé par Sa Sainteté de diriger les travaux de l'Assemblée, aux Evêques qui répondront à son appel et aux membres éminents de l'Ordre qui ne craindront pas de se déranger pour affirmer leur foi et témoigner de leur dévouement à l'Eglise de Jésus-Christ.

« Nos collègues qui viendront à Vienne auront l'avantage de profiter de la remise accordée par les compagnies pour les billets d'aller et retour.

« Ces billets, valables pour *six jours*, sont établis comme suit :

« De Paris à Vienne (aller et retour) : 1re classe, 91 fr. 30 ; 2e classe, 65 fr. 80 ; 3e classe, 42 fr. 90.

« Il va sans dire que, pour les départs d'autres villes, les prix varient suivant les distances kilométriques. »

Nous nous joignons au *Rosier de Marie* pour souhaiter plein succès à ce Congrès catholique, dans lequel seront examinés les moyens les plus pratiques auxquels doivent recourir les hommes d'action et de prière pour la défense de l'Eglise et particulièrement du Saint-Siège, chaque jour plus gravement menacé par la secte maçonnique et son chef Satan.

LES HOQUETS

DE LA R.·. L.·. L'ENCYCLOPÉDIQUE

de Toulouse

Le 12 juillet 1893, la *Défense de Seine-et-Marne* publiait une pièce maçonnique récemment reproduite et à laquelle le vote de la loi scélérate dite d'*accroissement* donne un parfum particulier d'actualité.

Rétablissons le cadre pour mieux faire ressortir le joyau.

Dans le local affecté à la loge, sous les feux de la fameuse étoile pentagonale, image mathématique, lubrique ou satanique, selon le degré d'initiation d'un chacun, les membres de la société de bienfaisance l'*Encyclopédique* sont rassemblés. Qu'un lecteur candide n'imagine pas qu'ils vont s'occuper de quelques œuvres spéciales de bienfaisance, comme une vulgaire conférence de Saint-Vincent-de-Paul. La bienfaisance maçonnique est bien plus relevée ; elle est encyclopédique ; elle embrasse de haut toutes les misères de l'humanité, ce qui naturellement lui laisse peu le loisir d'en soulager quelques-unes de près.

Ce soir-là, ce qui navre l'assemblée assez bigarrée de personnages d'un classement difficile dont l'ensemble forme une *respectable loge*, c'est le spectacle de la vermine congréganiste. Regardez ces nez rubiconds, ces ventres arrondis, ces faces béates sur lesquelles éclate la fierté d'être ici de très grands vénérables, illustres et sublimes personnages, couverts de rubans et de décorations, tandis qu'ailleurs ils ne composent pas, il s'en faut de beaucoup, la portion la mieux formée de la population, regardez les F.·. de l'*Encyclopédique*.

Les FF.·. ont assumé, comme chacun sait, la mission d'abêtir radicalement ce peuple français, par l'ablation du sens religieux. C'est ce que dans leur jargon, ils appellent faire une société scientifique, oubliant qu'à titre égal, un troupeau de porcs, étranger à toute aspiration religieuse, est aussi une société scientifique, et bien plus parfaite que l'autre, puisqu'elle paraît contente de son sort.

Or, en circulant dans les rues de Toulouse, soit pour vaquer aux préparatifs de ces fameuses fraudes électorales qui, en terre maçonnique, au lieu de conduire au bagne conduisent au capitole, soit pour d'autres causes, ils ont trouvé sur leur chemin la pureté chrétienne et le dévouement chrétien,

sous la figure du Frère des écoles et de la Sœur de charité.

La pureté et le dévouement, l'étoile pentagonale ne tolère pas ces choses. « On a trop tardé à purger le sol des fanatiques qui les pratiquent et qui les propagent. A la porte les Frères! A la porte les Sœurs! »

Mais quoi! ces gens-là sont têtus. Vous avez beau les injurier, les vexer, les dépouiller, ils disent qu'ils sont citoyens français, et ils restent là. Que faire?

« Une bonne loi qui extirpe radicalement toutes les congrégations passées, présentes et futures. La loi, n'est-ce pas depuis quelques années, la corde avec laquelle nous étranglons successivement tous nos adversaires? Oh! la belle machine que la loi, là ou nous sommes en majorité. Le malheur, c'est qu'on fait des lois timides, des lois boiteuses, on n'applique pas carrément le droit du plus fort; on s'abrite hypocritement derrière des semblants de raisons. Frères, qui veut la fin veut les moyens. Tous, n'est-il pas vrai, nous voulons tous étouffer le catholicisme et l'étouffer dans la boue, comme disait l'illustre F∴ Quinet? »

Là-dessus délibération tumultueuse. On n'avait pu trouver pour les congrégations un avocat d'office; après un assez long échange de vues, on s'arrête au vœu qui suit :

La R∴ Loge l'*Encyclopédique*, Orient de Toulouse, émet le vœu que toutes les loges de France se joignent à elle pour obtenir du Parlement que les lois régissant les associations religieuses soient appliquées ou modifiées conformément aux *desiderata* suivants :

Art. Ier. — Toutes les congrégations, communautés et associations religieuses quelconques d'hommes ou de femmes, autorisées ou non autorisées, actuellement existantes, seront dissoutes, et leurs biens, meubles ou immeubles, feront retour à l'Assistance publique.

Art. II. — Aucune association religieuse, sous quelque dénomination que ce soit, ne pourra se former ni en fait ni en droit, dans toute l'étendue du territoire français.

Art. III. — Tout citoyen français, qui se déclarerait propriétaire des couvents, maisons, chapelles, terres, biens, meubles et immeubles servant à des congrégations ou associations religieuses, devra, dans le délai de trois mois, à partir de la promulgation de la nouvelle loi : 1° faire valoir ses titres de propriété, sous peine de voir lesdits biens revenir à l'Etat pour être reversés à l'Assistance publique; 2° expulser des locaux et biens susdits les membres des congrégations dissoutes qui déclareraient vouloir y habiter individuellement ou non. Par le fait de la présence des ex-congréganistes dans ces mêmes locaux et biens, lesdits biens et locaux seraient réputés propriété des congrégations dissoutes et confisquées comme tels.

Art. IV. — Toute fraude relative aux titres de propriété que l'on ferait valoir en vertu de l'article précédent, faute ayant pour but de conserver ou de faire passer aux congrégations dissoutes en France, mais existant encore à l'étranger, la propriété des biens et locaux énoncés à l'article III, serait punie de la perte desdits biens, indépendamment des peines édictées par la loi nouvelle, qui seraient également appliquées à tous auteurs de tentatives de fraude.

Art. V. — Tout propriétaire étranger qui ne se conformerait pas aux prescriptions de l'article III, serait, en outre, immédiatement expulsé du territoire français.

Art. VI. — Ne peuvent porter un costume religieux que les évêques, prêtres et vicaires, pasteurs ou rabbins, qui sont payés par le budget des cultes, et seulement dans l'exercice du culte.

Art. VII. — Tous laïques, tous séminaristes, prêtres libres, moines, frères et sœurs vivant ou non en commun, qui porteraient un costume religieux, seront punis de la prison et de la perte de leurs droits civils et politiques.

Art. VIII. — Sont également punis de la perte de leurs droits civils et politiques tous ceux qui, directement, chercheraient à favoriser le rétablissement clandestin ou au grand jour de congrégations, ou qui tenteraient de faire revivre, sous quelque forme que ce soit, les pratiques ou les règles de la vie monastique ou congréganiste.

Art. IX. — Les contrevenants aux dispositions des articles précédents seront punis de 100 à 10.000 francs d'amende et d ... à... de prison.

Tels sont les neuf hoquets des très illustres membres de la très respectable loge l'*Encyclopédique* de Toulouse.

Telle est l'œuvre d'ignoble malfaisance éructée par cette société de bienfaisance qui ne s'occupe pas de politique, ce qui n'empêchait pas, le 10 septembre 1894, le grand convent maçonnique de décréter la loi d'accroissement, depuis docilement contresignée, comme toujours, par la Chambre, le Sénat et le président de la République.

De tous les droits du citoyen, l'un des plus sacrés est le droit d'association; dans l'ordre religieux, il l'est doublement, puisque sans lui, le progrès religieux est absolument entravé.

Ces despotes masqués le suppriment avec une ineffable effronterie. Membres d'une société secrète qui, par sa nature même, n'a pas même droit à l'existence; ils jettent le trouble et la division dans la société régulière; ils aspirent à en être les maîtres, et dans la mesure où ils y réussissent, ils exercent au profit du fanatisme d'impiété qui les brûle, le plus effroyable despotisme.

On voit ce que la secte promet à la France en fait de liberté religieuse, le jour où elle aura une majorité un peu plus compacte à la Chambre et au Sénat. Les autres libertés, d'ailleurs ne seront pas mieux traitées. Ce sera l'esclavage de tout ce qu'il y a d'honnête, et la liberté confisquée au profit des vingt-cinq mille juifs et enjuivés qui forment le personnel actif de la maçonnerie.

Les hoquets que nous venons de citer le disent assez haut, et l'on admire avec terreur que, devant des desseins si odieux, l'indignation ne soulève pas encore tous les cœurs. Malheur à la France, si pour mettre la maçonnerie à la raison, la Providence, devant l'inertie des honnêtes gens, est obligée de faire appel au socialisme, comme à un nouvel Attila !

Et que faudra-t-il encore pour que chacun comprenne que pour ne pas appartenir à des hommes tarés qui l'opprimeront, une nation doit se donner librement à Dieu qui la gardera ?

Soyons justes. Là, où les austères moralistes de la Loge Toulousaine requièrent force amendes et force mois de prison, il signor Lemmi, aujourd'hui pape maçonnique, requérait, il y a sept ou huit ans, simplement la mort. Les Toulousains de l'*Encyclopédique* sont donc moins féroces que leur suprême hiérarque.

(Univers) **A. D.**

ADRIANO LEMMI

HORS DU PALAIS BORGHÈSE !

Le *Peuple Français* publiait, dans son numéro du 30 avril, le petit article que voici :

« Notre ami, M. Margiotta, l'auteur antimaçonnique bien connu, nous apprend une nouvelle qui nous remplit de joie.

« Le souverain pontife de Satan, le voleur enjuivé Adriano Lemmi, vient de recevoir par ministère d'huissier, l'intimation d'avoir à déguerpir du palais Borghèse, dans le plus court délai, avec sa cour infernale.

« Aussi Lemmi est dans une rage furieuse, lui qui croyait que le palais de Paul V resterait éternellement le siège de sa papauté maçonnico-lucifèrienne. »

Cette nouvelle a fait aussitôt le tour de la presse catholique. On dit que ce sont des membres de la famille Borghèse qui se sont réunis pour payer et faire lever le séquestre, et qui, désintéressant ainsi l'administrateur du séquestre, pousuivraient la résiliation du bail accordé à Lemmi ; comme premier acte de cette procédure, sommation aurait été faite à Lemmi de déguerpir. Nous aurions aimé avoir des renseignements plus précis.

Quoiqu'il en soit, le fait de la sommation d'avoir à vider les lieux, par ministère d'huissier, à la requête de la famille Borghèse, est exact.

Cet incident, comme nous venons de le dire, a été immédiatement porté à la connaissance du public par nos confrères de la presse catholique, qui se sont empressés, l'*Univers* le premier, de reproduire l'article du *Peuple Français*.

Quant à la *Vérité*, elle a donné la nouvelle, mais en ayant soin de dénaturer la rédaction de M. Margiotta.

Ceci n'a l'air de rien, au premier abord ; cependant, l'interprétation de la *Vérité* mérite qu'on s'y arrête. Nous y trouverons encore une preuve de l'astuce de M. Georges Bois, travaillant secrètement et plus que jamais à détruire l'effet des révélations du docteur Bataille et de ses amis.

Voici comment la *Vérité* fait part de l'incident à ses lecteurs :

« Le *Peuple Français* annonce que Lemmi, GRAND-MAITRE DU GRAND ORIENT D'ITALIE, vient de recevoir, par acte d'huissier, sommation de déguerpir du palais Borghèse.

« On sait que le Grand Orient d'Italie avait pris en location le premier étage du palais et que cette installation avait été l'occasion d'une fête, dont nous avons parlé en son temps, et de discours de la dernière violence, où les maçons *italiens* célébraient par avance, selon la coutume, le triomphe qu'ils ont l'espoir de remporter un jour sur l'Eglise. »

Il est bien évident que, lorsque Lemmi a signé la location, il l'a fait au nom du Grand Orient d'Italie, qui est un pouvoir maçonnique avoué, et non au nom du Souverain Directoire Exécutif (dont il était alors le président) ; car cette deuxième fonction se rapporte à la haute-maçonnerie, qui est une organisation supérieure secrète au sujet de laquelle le mot d'ordre est le silence absolu.

De même, le 20 septembre 1893, il y a bien eu, *le soir*, au palais Borghèse, le punch d'inauguration officielle par Lemmi et ses acolytes ; mais il y a eu aussi, *dans l'après-midi*, au même palais Borghèse, la tenue du Convent Souverain, qu'il n'est plus permis d'ignorer, le secret ayant transpiré avec éclat, lors de la protestation des délégués américains, Convent qui a eu une importance exceptionnelle, puisque c'est à sa faveur et en trichant sans vergogne que Lemmi est parvenu à se faire élire deuxième successeur d'Albert Pike comme chef suprême de la franc-maçonnerie universelle.

Or, mettez en regard l'article du *Peuple Français* et celui de la *Vérité*. L'intention, dans laquelle le texte de M. Margiotta est dénaturé par M. Bois, crève les yeux.

Il faut, pour les lecteurs de la *Vérité*, que Lemmi soit uniquement le grand-maître du Grand Orient d'Italie. On n'a pas oublié la fameuse lettre du F∴ Goblet d'Alviella, disant : « Il est urgent de s'entendre partout pour nier carrément ». En effet, il devenait fort désagréable aux maçons belges, comme aux maçons français, que le public profane et la masse des frères gogos sussent que

le grand chef général de tous les rites, que le deuxième successeur d'Albert Pike est le voleur Lemmi. Que les maçons italiens, — du moins la grande majorité, — passent l'éponge sur le casier judiciaire de Lemmi, c'est leur affaire. Mais, pour rien au monde, ne laissons connaître que, nous maçons belges et nous maçons français, nous avons un tel chef ! tel a été le mot d'ordre. Lemmi, fort ennuyé de tout le tapage fait autour de son nom, a du se résigner, en décembre 1894, *quinze mois après son élection frauduleuse comme chef suprême*, à faire paraître dans sa revue officielle du Grand Orient d'Italie (destinée aux maçons gogos), que ce qui avait été dit au sujet de la tenue d'un Convent secret au palais Borghèse dans l'après-midi du 20 septembre 1893 n'était que faux-bruits, *inventions des cléricaux* (miss Vaughan cléricale !!!), et qu'il était purement et simplement grand-maître du Grand Orient d'Italie et rien de plus.

Sans parler des premières divulgations du *Rosier de Marie* et de la *Revue Mensuelle*, nous avons deux témoignages attestant la tenue du fameux Convent secret : ce sont les témoignages de M. Margiotta et de miss Vaughan.

En opposition à ces témoignages *absolument désintéressés*, nous avons les démentis intéressés de Goblet d'Alviella et d'Adriano Lemmi, ce dernier s'étant même beaucoup fait tirer l'oreille pour publier sa déclaration dont le mensonge est flagrant.

Entre ces deux versions contradictoires, quelle est celle que M. Georges Bois s'attache, en toutes circonstances, à faire pénétrer dans l'esprit de ses lecteurs ?

C'est celle de Goblet d'Alviella et de Lemmi. Or, M. Margiotta a confondu publiquement les deux compères, chefs hauts-maçons. Il a offert de démontrer devant un jury d'honneur que Goblet d'Alviella, personnellement, mentait : il lui a porté un triple défi que la presse catholique de tous les pays a publié, et Goblet d'Alviella a reculé. Bien entendu, M. Georges Bois s'e t abstenu de reproduire dans la *Vérité* ce triple défi qui faisait la lumière la plus complète ; il n'a pas dit un mot de cet incident, et aujourd'hui nous le voyons, ayant à parler de la sommation reçue par Lemmi, avoir soin de suivre le mot d'ordre de la haute-maçonnerie.

Or, puisque M. Georges Bois tient à ce que le Convent secret du 20 septembre 1893 passe pour ne pas avoir eu lieu, il doit faire savoir où se trouvaient, *ce jour-là, l'après-midi*, les chefs du Grand Orient d'Italie. Un de ses amis est le correspondant du secrétaire de Lemmi. Que la *Vérité* parle clairement, et que M. Georges Bois dise qui est actuellement le chef suprême de la Maçonnerie universelle, puisque selon lui ce n'est pas le voleur Lemmi.

Nous rappelons à nos abonnés que nous comptons sur leur collaboration, pour nous signaler les faits se rapportant à l'enquête générale sur le satanisme contemporain. Nous ajoutons qu'il n'est pas nécessaire de nous donner de l'inédit. Notre Revue a pour but de grouper tout ce qui est intéressant et probant, dans l'ordre d'idées de notre programme.

LE DIABLE ET LA RÉVOLUTION

Le nouvel ouvrage de M. Léo Taxil vient de paraître. Voici en quels termes notre ami M. le chanoine Mustel en rend compte dans la *Revue Catholique de Coutances :*

Tous, nous avons lu, tous nous avons répété bien des fois le mot si juste et si profond de Joseph de Maistre : « La Révolution est satanique. » Mais avons-nous compris, savons-nous jusqu'à quel point ce jugement est vrai, d'une vérité absolue, qui domine, enveloppe et pénètre les principes et les événements compris sous ce nom sinistre : La Révolution ?

La Révolution est satanique sans doute et surtout parce que, sous la même inspiration d'orgueil à laquelle obéit Lucifer quand il voulut s'égaler au Très-Haut, elle est essentiellement la révolte de l'homme contre Dieu et son Christ.

Mais, de plus, c'est sous l'influence, sous la direction immédiate de Satan qu'elle reproduit, aussi fidèlement que possible, la rébellion, et qu'elle incarne la haine effroyable du Maudit. L'Ange déchu a inspiré, conseillé, organisé, conduit, appliqué jusque dans les détails, le plan conçu par lui pour établir son règne infernal sur les ruines du catholicisme en France, d'abord, puis dans le monde entier.

Parmi les auteurs contemporains, l'abbé Barruel a mieux exposé qu'aucun autre cette infernale conjuration ourdie par l'Ange révolté; qui, à ce moment comme à l'heure de la Passion, sentant que, pour punir de longues infidélités, Dieu lui permettait de prévaloir pendant un temps, mit en œuvre toutes ses machinations les plus perfides et toutes ses fureurs les plus effroyables. Mais l'abbé Barruel, malgré des recherches poursuivies avec une activité, une patience et une sagacité merveilleuses, n'avait pu tout connaître. Depuis, cette époque terrible a livré presque tous ses secrets. M. Léo Taxil en a profité pour nous donner un livre parfaitement documenté et qui peut être considéré comme le livre définitif sur la question nettement énoncée dans son titre : *Le Diable et la Révolution.*

La table des matières, très courte — trop courte, pour la facilité des recherches, — suffit à indiquer la matière et l'ordre du livre. La voici : Introduction : Le plan diabolique. — Chapitre I. Le Diable philosophe. — Chapitre II. Le Diable Janséniste. — Chapitre III. Prophétesses diaboliques et leurs Barnums. — Chapitre IV. Le Diable constituant. — Cha-

pitre V. Le Diable Terroriste. — Chapitre VI. Le Culte de Satan. — Conclusion.

Le Diable et la Révolution est un excellent livre d'histoire, qui éclaire les abîmes ténébreux que Taine a décrits, mais qu'il ne pouvait ni expliquer ni comprendre. Il fallait une âme chrétienne, inondée d'une foi vive, et d'autant mieux préparée à dévoiler les secrets de Satan qu'elle avait connu et subi son infâme et douloureux esclavage.

Remonté des ténèbres à la lumière, M. Léo Taxil a plus et mieux que la ferveur du néophyte ; il a le zèle ardent, la passion brûlante du converti, qui ne croit jamais pouvoir assez faire pour réparer, pour expier et surtout pour rendre grâces et faire de sa vie un sacrifice incessant de reconnaissance.

C'est surtout œuvre d'actualité que l'auteur a voulu faire ; et il ne s'est pas trompé. Satan continue, défend et s'efforce de développer son œuvre. La Franc-Maçonnerie, qui est son Eglise, est aussi puissante, aussi ardente à la besogne qu'en 1793. Les moyens ne sont plus exactement les mêmes ; mais la différence n'est que de surface et passagère. Aujourd'hui, comme il y a cent ans, c'est la lutte à mort entre le bien et le mal, entre le Sauveur Jésus et Celui qui est homicide dès le commencement. Pour connaître à fond et apprécier exactement les événements et les tentatives auxquels nous assistons, trop souvent en aveugles, en indifférents, en égoïstes, pour nous réveiller de notre somnolence, lisons, méditons ces pages, et nous verrons que chaque jour nous nous trouvons encore en face du Diable et de la Révolution.

Voici la conclusion de M. Léo Taxil :

« Vaincu dans cette mêlée suprême, où « Dieu lui a permis de développer au grand « jour toutes les ressources, toutes les puis- « sances de l'enfer, Satan n'a point pour cela « abjuré sa haine du Christ, ni abandonné le « champ de bataille. Qui, en effet, en lisant « l'histoire que nous venons d'esquisser, ne « s'est pas, comme malgré lui, transporté par « la pensée vers des époques plus récentes « dont il a pu être le témoin et le juge ? Qui « ne s'est dit maintes fois, en parcourant ces « pages, que notre siècle est travaillé des « même passions, secoué des mêmes convul- « sions qui ont amené cette effroyable catas- « trophe ; que la révolution, comme un vol- « can mal éteint, nous menace à chaque « instant d'irruptions nouvelles, dont la main « seule de Dieu peut nous préserver ? Qu'en « un mot, la lutte de l'enfer contre le Christ, « pour être moins atroce et moins sangui- « naire, n'en continue pas moins avec les « mêmes armes, les mêmes ruses, la même « perfidie ?

« Aussi est-ce un devoir à tout chrétien « convaincu de ne point s'endormir en face de « l'ennemi, toujours vigilant, toujours prêt « à fondre sur sa proie, d'opposer à l'es- « prit du mal et de l'erreur toutes les forces « intellectuelles et morales que Dieu lui a dé- « parties, de combattre avec le Christ pour « triompher avec lui.

« Hoc signo vinces. »

Quelques perles de Lemmi et tutti quanti

Du vivant même d'Albert Pike, Lemmi était chef d'action politique de la Maçonnerie universelle ; c'est en Italie qu'était le siège du Souverain Directoire Exécutif, tandis que le Suprême Directoire Dogmatique était à Charleston. Ceci a été révélé pour la première fois par M. le docteur Bataille, qui a été pleinement confirmé par M. le professeur Margiotta. Or, déjà Lemmi espérait que le Suprême Directoire Dogmatique, la première autorité de la haute-maçonnerie internationale universelle, serait dans un temps plus ou moins prochain transféré en Italie.

Voici ce qu'il faisait insérer en 1885 dans sa revue officielle, la *Revista della Massoneria Italiana*, rédigée aussi bien pour les parfaits initiés que pour les frères gogos, mais de telle sorte cependant que ceux-ci ne pussent y découvrir d'une façon formelle le secret de l'existence de l'organisation supérieure. Aujourd'hui, après les révélations de Bataille et de Margiotta, tout le monde comprendra le sens de cette citation textuelle :

« La Franc-Maçonnerie Italienne, *sur laquelle le monde entier a les yeux fixés dans l'attente* DU MOT D'ORDRE DE L'AVENIR, ne doit pas faillir et doit se montrer digne *de la sainte et sublime mission dont elle est* CHARGÉE **par tous les Francs-Maçons de la terre, réunis en une merveilleuse et homogène unité.** » (Rapport officiel du 16 janvier 1885, à l'Assemblée Constituante de la Maçonnerie Italienne ; *Rivista della Massoneria Italiana*, tome XVI, page 6, 2e colonne, lignes 20 à 25.)

Mais voici le plus piquant : cette citation qui prouve que dans la Maçonnerie Italienne il y a autre chose que le Grand Orient et Suprême Conseil d'Italie, savez-vous où nous l'avons trouvée ? Dans un volume de l'ami et compère de M. Georges Bois, c'est-à-dire de M. Paul Rosen (*L'Ennemie sociale*, page 337).

Si nous ne commettons pas d'erreur, cet ouvrage fut tiré à un nombre restreint d'exemplaires, et la première édition fut promptement épuisée. Il est de 1890. Depuis lors, il n'a pas été réimprimé. Pourquoi ? Un auteur est toujours heureux de voir se faire une réimpression de son livre. En outre, depuis *l'Ennemie sociale*, M. Paul Rosen n'a plus rien fait paraître, à notre connaissance.

(A suivre.)

TRENTE-CINQ ANNEES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons ce que nous avons dit dans le numéro où nous avons commencé la publication de ces listes de chefs d'ateliers. Il ne s'agit pas ici de démasquer des palladistes, et nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir si telle ou telle loge possède ou non une annexe androgyne. Nous reproduisons l'extrait fidèle des annuaires officiels du Grand Orient de France. Nous plaçons cette divulgation *uniquement et exclusivement sur le terrain politique* : étant donné que c'est dans les ateliers maçonniques qu'ont été élaborées toutes les lois impies, toutes les mesures de persécution contre l'Eglise, les Vénérables, les Très-Sages, les Grands-Maîtres ont tous leur part de responsabilité dans l'œuvre mauvaise, irréligieuse, néfaste, qui a été accomplie par les Chambres; ce sont donc purement et simplement des politiciens plus ou moins ignorés que nous présentons au public.

AVIS. — Nous ne donnons l'indication des jours de réunion ou tenues que pour les loges existant encore actuellement. Quant aux loges tombées en sommeil, cette indication ne nous semble plus avoir aucun intérêt.

PREMIÈRE PARTIE

LES LOGES
ET LEURS VÉNÉRABLES
(*Suite*)

HAUT-RHIN

Belfort

TOLÉRANCE ET FRATERNITÉ

Loge fondée le 10 décembre 1861.

VÉNÉRABLES : — (1862) Rohmer, capitaine au 4e dragons ; Maître. Pour la correspondance : Juteau, café du Commerce. — (1863) Benoît, docteur-médecin ; Maître. — (1864-1866) le même ; Rose-Croix. — (1867) Thiault, avocat, Rose-Croix. — (1868-1873) le même. — (1874) Aucun nom dans l'Annuaire. — (1875 - 1885) le même. — (1886) Kubler, Gustave, cafetier, à Altkirch, Alsace-Lorraine, Maître. Pour la correspondance : Butzbach, entrepreneur, à Belfort. — (1887) le même. — (1888) Thiault, François-Michel, avocat ; Chevalier Kadosch. — (1889 et 1890) le même. — (1891) le même, rue de la Grande-Fontaine. — (1892) le même. — (1893) Grasser, Xavier, négociant, ancien juge au Tribunal de commerce, adjoint au maire à Beaucourt ; Maître. Pour la correspondance : Laurent Thiéry, publiciste, place des Écoles, à Belfort. — (1894) le même. Pour la correspondance : le même, rédacteur en chef de *la Frontière*, à Belfort.

Temple : — Rue Stracmann (1878-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e samedis du mois.

Statistique des 35 années :

La partie restée française du département du Haut-Rhin (territoire de Belfort) a compté une loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; cette loge fonctionne actuellement.

RHONE

Lyon

L'ASILE DU SAGE

Loge fondée le 28 février 1828.

VÉNÉRABLES : — (1860) Bergé, marchand chapelier, 32, rue du Palais-Grillet ; Rose-Croix. — (1861-1863) le même. — (1864) Rollet teneur de livres, 33, rue Impériale ; Chevalier Kadosch. — (1865 et 1866) le même, 9 rue Ferrandière. — (1867) Gay, graveur et photographe ; Rose-Croix. — (1868) le même. — (1869) le même ; Chevalier Kadosch. — (1870 et 1871) le même. — (1872) Bruyas, artiste peintre, 4, place Sathonay ; Rose-Croix. — (1873) le même.

— (1874) le même, négociant en soieries, 5, place Sathonay. — (1875) le même, Chevalier Kadosch. — (1876) le même. — (1877) Girerd, agréé au Tribunal de commerce, 2, rue des Forces; Maître. — (1878) le même. — (1879) le même, Rose-Croix. — (1880) le même. — (1881) Girerd, Alexandre, négociant, graveur, 220, grande rue de la Guillotière; Rose-Croix. — (1882) le même. — (1883) Sornin, Anthelme, représentant de commerce, 3, place des Terreaux; Maître. — (1884) le même, Rose-Croix. — (1885) Coquet, François, docteur en droit, 104, rue de l'Hôtel-de-Ville; Maître. — (1886 et 1887) le même. — (1888-1890) le même, 1, rue du Plat. — (1891) Subit, Joseph-Jérôme, professeur agrégé au Lycée, 2, place Morand; Maître. — (1892-1894) le même.

Temple : — 45, rue Sainte-Élisabeth, Brotteaux (1867-1871). — 45, rue Garibaldi, Brotteaux (1872 et 1873). — 45, rue Sainte-Élisabeth, Brotteaux (1874-1882). — 45, rue Garibaldi (1883-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

LA CANDEUR

Loge fondée le 2 mai 1783.

Vénérables : — (1860) Martin, architecte, 8, rue des Célestins; Rose-Croix. — (1861) le même. — (1862) le même; Chevalier Kadosch. — (1863) Rivaud, docteur-médecin, 23, place Bellecour; Rose-Croix. — (1864) Nathan-Cerf, 9, rue des Marronniers; Rose-Croix. — (1865) le même. — (1866) Mercier, médecin, 34, rue Tramassac; Rose-Croix. — (1867 et 1868) le même. — (1869) Barthélemy, ✻ capitaine retraité; Rose-Croix. — (1870) le même. — (1871) Ruffin, limonadier, place de la Croix-Rousse; Rose-Croix. — (1872) Demessieux, clerc d'avoué, 71, avenue de Saxe; Rose-Croix. — (1873) le même. — (1874) le même, expert au Tribunal de commerce. — (1875) Ruffin, propriétaire, membre du Conseil municipal; Maître (décédé). — (1876) Barthélemy, comme ci-dessus, directeur des Magasins généraux et de la Gare d'eau de Vaise. — (1877) le même. — (1878) Grinand, Jean-Baptiste, comptable, 3, rue du Bon-Pasteur; Maître. — (1879 et 1880) le même. — (1881) Lagrange, Victor, directeur des Pompes funèbres, 1, cours de Brosses; Maître. — (1882 et 1883) le même, député du Rhône, 187, avenue de Saxe. — (1884) Fournier, Henri, entrepreneur, 7, rue de la Martinière; Rose-Croix. — (1885) Michaud, Antoine-Aimé, agrégé, 9, place des Jacobins; Maître. — (1886-1889) le même, gradué en droit, agréé au Tribunal de commerce. — (1890) le même, Chevalier Kadosch. — (1891) le même, ex-agréé au Tribunal de commerce, juge de paix, 86, boulevard de la Croix-Rousse. — (1892) Fournier, Henri, comme ci-dessus. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth (Brotteaux) (1867-1871). — 45, rue Garibaldi (Brotteaux) (1872 et 1873). — 45, rue Sainte-Elisabeth, Brotteaux (1874-1882). — 45, rue Garibaldi (1883-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

BIENFAISANCE ET AMITIÉ

Loge fondée le 2 septembre 1831.

Vénérables : — (1860) Moulin, rentier, 8, rue Pailleron; Rose-Croix. — (1861-1864) le même, propriétaire, — (1865) Poussonnel, liseur de dessin, 2, rue Sainte-Blandine; Rose-Croix. — (1866) Moulin, comme ci-dessus. — (1867) Telle, négociant, 3, rue de Paris, Lyon-Vaise; Maître. — (1868) Garlon, agent général de l'Impériale, assurances sur la vie, 65, rue Impériale; Maître. — (1869) Telle, marchand tailleur; Maître. — (1870 et 1871) le même. — (1872) Chagniard, négociant, 22, place Bellecour; Maître. — (1873) Mollière, commis négociant, 11 rue d'Austerlitz; Maître. — (1874 et 1875) le même. — (1876) Cattelat, bottier, 21, cours d'Herbouville; Rose-Croix. — (1877) le même. — (1878) Mollière, comme ci-dessus. — (1879) Cattelat, François, comme ci-dessus; Chevalier Kadosch. — (1880) Mollière, J.-B, fabricant de soieries, 11, rue d'Austerlitz; Maître. — (1881) Ferlat, André, fabricant de navettes, 10, montée Saint-Sébastien; Maître. — (1882) Bonnet, Alphonse, négociant en soieries, 27, rue Boileau; Maître. — (1883-1885) le même. — (1886) Jabœuf, Antoine-Marcel, employé de commerce, 84, rue de Sèze; Maître. — (1887 et 1888) le même, 2, place Saint-Clair. — (1889) le même, 10, rue de Sèze. Pour la correspondance: Mercier, instituteur, 29, rue Belfort. — (1890) Bizet, Joseph-Melchior-Benoît, entrepreneur de serrurerie, 7, rue du Garet; Maître. Pour la correspondance: Mercier, groupe scolaire, 25, rue Jacquart. — (1891) le même. — (1892 et 1893) le même, délégué cantonal. — (1894) Michel, Jean-Marie, emballeur, 14, rue des Capucins; Maître.

Temple : — 4, passage de l'Enfance, Croix-Rousse (1869-1875). — 2 *bis*, passage de l'Enfance (1876-1894).

Tenues actuelles : — Tous les lundis.

LES CHEVALIERS DU TEMPLE

Loge fondée le 23 février 1835

Vénérables : — (1860) Piguet, négociant en vins, 6, rue des Bouchers; Rose-Croix. — (1861-1862) le même. — (1863) le même, 60, rue de l'Impératrice. — (1864) Manigand, docteur-médecin, 2, rue

Saint-Côme ; Chevalier Kadosch. — (1865) le même. — (1866) Rieaux, pharmacien, 8, rue Saint-Jean ; Rose-Croix. — (1867) Pertus, propriétaire, 35, rue de la Madeleine ; Rose-Croix. — (1868-1873) le même. — (1874) le même, Chevalier Kadosch. — (1875-1881) le même. — (1882) Ulpat Auguste, ✠, bijoutier, 11, rue Saint-Côme ; Chevalier-Kadosch. — (1883-1885) le même. — (1886) Guy, Pierre, rentier, 124, route de Vienne, au Grand-Trou ; Maître. — (1887) le même, Rose-Croix. — (1888) Planet, Louis-Antoine, représentant de commerce, 21, rue Ferrandière ; Maître. — (1889) le même, voyageur de commerce, 11, rue Cuvier. — (1890) Portailler, Jean-Marie, fabricant de chaussures, 10, rue de Marseille ; Maître. — (1891) le même. — (1892) Sédard, Eugène, fabricant de matériel d'imprimerie, 6, quai des Brotteaux ; Maître. — (1893) Chabert, Auguste-Joseph, bijoutier, 3, rue Saint-Côme ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth (Brotteaux) (1868-1871). — 45, rue Garibaldi (Brotteaux) (1872 et 1873). — 45, rue Sainte-Elisabeth (Brotteaux) (1874-1882). — 45, rue Garibaldi (1883-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

ETOILE ET COMPAS

Loge fondée le 25 janvier 1824 ; reconstituée le 3 décembre 1863 (1).

Vénérables : — (1864) Rivaud-Landrau, docteur-médecin, 23, place Bellecour ; Rose-Croix. — (1865) le même ; Chevalier Kadosch. — (1866) aucun nom dans l'Annuaire. — (1867) Rivaud-Landrau, docteur-médecin oculiste ; Chevalier Kadosch. — (1868) le même. — (1869) Rieaux, pharmacien ; Rose-Croix. — (1870) Lautard, négociant ; Maître. — (1871) Prémillieux, marchand tailleur, 1, rue Lanterne ; Maître. — (1872) Arsonnet, négociant, 49, rue de Lyon ; Maître. — (1873) le même. — (1874) Peyrot, fabricant de dorures, 48, rue de Lyon ; Maître. — (1875) Pancard, brasseur, 115, cours Lafayette ; Maître. — (1876) le même. — (1877) Maynard, teneur de livres, 1, rue Bât-d'Argent ; Maître. — (1878) le même. — (1879) le même, 11, rue Neuve. — (1880) le même ; Rose-Croix. — (1881) Lumière, photographe, 15, rue de la Barre ; Maître. — (1882) Maynard, Louis-Séraphin, teneur de livres, 11, rue Neuve ; Maître. — (1883) le même, conseiller municipal ; Rose-Croix. — (1884) le même ; Chevalier Kadosch. — (1885) le même, expert-teneur de livres, adjoint au maire. — (1886 et 1887), le même, conseiller municipal. — (1888) le même, ✠. — (1889 et 1890) le même, 37, quai Saint-Antoine. — (1891) Faure, Alfred, professeur à l'Ecole nationale vétérinaire, 26, cours Morand ; Maître. — (1892-1894) le même.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth (Brotteaux) (1867-1871). — 45, rue Garibaldi (Brotteaux) (1872 et 1873). — 45, rue Sainte-Elisabeth (Brotteaux) (1874-1893). — 45, rue Garibaldi (1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

(1) Cette loge, en 1870 et 1871, prit le titre de *la Réforme Maçonnique*, pour reprendre ensuite en 1872 son titre primitif, qu'elle a définitivement gardé.

LES INSÉPARABLES DE LA VÉRITÉ

Loge fondée le 10 janvier 1874.

Vénérables : — (1874) Mille, restaurateur, 23, rue du Juge-de-Paix ; Maître. — (1875) Tombée en sommeil.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth (1874).

LUMIÈRE ET LIBERTÉ

Loge fondée le 17 mai 1892.

Vénérables : — (1893) Debolo, Louis-Charles, adjoint au maire de Lyon, 22, rue Franklin ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — 45, rue Garibaldi (1893 et 1894).

Tenues actuelles : — Le mercredi.

LE PARFAIT SILENCE

Loge fondée le 5 décembre 1762.

Vénérables : — (1860) Le Royer, avocat, 5, quai Fulchiron ; Rose-Croix. — (1861) le même. — (1862) le même ; Chevalier Kadosch. — (1863) Bugey, commissionnaire en marchandises, 4, quai de Charité ; Chevalier Kadosch. — (1864 et 1865) le même, négociant. — (1866) Ducarre, manufacturier ; Chevalier Kadosch. — (1867) le même, négociant. — (1868) le même, manufacturier ; Trente-Troisième. — (1869 et 1870) Le Royer, avocat à la Cour impériale ; Chevalier Kadosch. — (1871 et 1872) le même, député à l'Assemblée nationale, avocat à la cour d'appel ; Chevalier Kadosch. — (1873) Ducarre, comme ci-dessus, député à l'Assemblée nationale, 11, quai d'Orléans ; Trente-Troisième. — (1874-1875) le même. — (1876) Montalan, avocat, 58, rue de Lyon ; Maître. — (1877) Louis Andrieux, avocat, député ; Maître. — (1878) le même. — (1879) Jules Duchamp, avocat ; Maître. — (1880) le même. — (1881-1882) le même ; ancien conseiller de préfecture, rue Terme, 18. — (1883) Léon Fabre, négociant, 27, rue de l'Enfance ; Maître. — (1884) le même ; Rose-Croix. — (1885) le même ; Chevalier Kadosch. — (1886-1890) le même. — (1891) Auguste Bouvet, administrateur de l'école de la Martinière, 11, rue Gentil ; Trente-Troisième. —

(1892-1893) le même. — (1894) Léon Fabre, négociant, 133, avenue de Saxe ; Trente-Troisième.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth, Brotteaux (1864-1871). — 45, rue Garibaldi (1872-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

LA SIMPLICITÉ-CONSTANCE

Loge fondée le 26 novembre 1830.

Vénérables : — (1860) Grandmottet, géomètre, 10, quai Pierre-Scize ; Rose-Croix. — (1861 et 1862) le même, 4, quai de Vaise. — (1863) Roze, conducteur des ponts et chaussées, 16, rue Pareille ; Rose-Croix. — (1864-1868) le même. — (1869) Mercier, employé au chemin de fer ; Maître. — (1870) le même ; Rose-Croix. — (1871) Vacheron, négociant, 52, rue de Sèze ; Maître. — (1872) le même. — (1873) Roze, comme ci-dessus, 33, rue d'Enghien ; Chevalier Kadosch. — (1874) Vacheron, Edouard, rentier, 52, rue de Sèze ; Maître. — (1875) le même, négociant, membre du conseil municipal, 53, cours Vitton. — (1876) le même ; Rose-Croix. — (1877 et 1878) le même. — (1879) Hugon, Louis, entrepreneur, 84, rue de Sèze ; Maître. — (1880 et 1881) le même. — (1882) Melon, Victor, commissionnaire de roulage, 14, rue de l'Annonçiade ; Maître. — (1883) Pelloux, receveur-économe de l'Asile des aliénés de Bron, Rhône ; Maître. — (1884) Tixier, Jean-Gilbert, fabricant de toiles, 3, rue Neuve-de-la-Villardière ; Maître. — (1885) Picoury, Henri-Louis, ferblantier, 22, rue de Vaudrey ; Maître. — (1886) le même. — (1887) le même, 92, grande rue de la Guillotière. — (1888) Marsan, Alfred-Aimé, capitaine en retraite, rue Garibaldi ; Maître. — (1889) Delery, Simon, négociant, 25, rue Paul-Bert ; Maître. — (1890-1893) le même. — (1894) Pelloux, Emile-Aristide, receveur en retraite, 284, avenue de Saxe ; Maître.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth, Brotteaux (1865-1871). — 45, rue Garibaldi, Brotteaux (1872 et 1873). — 45, rue Sainte-Elisabeth, Brotteaux (1874-1882). — 45, rue Garibaldi (1883-1894).

Tenues actuelles : — Tous les mercredis.

LA SINCÈRE AMITIÉ

Loge fondée le 26 juillet 1782.

Vénérables : — (1860) Joffray, Joseph, négociant, 2, rue de la Loge ; Rose-Croix. — (1861 et (1862) le même. — (1863) Caillau, avocat à la Cour impériale ; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : Dumas, 6, rue Mercière. — (1864-1866) le même, 56, rue de l'Impératrice. — (1867) le même, bâtonnier de l'ordre des avocats. — (1868) Mayor, négociant ; Rose-Croix. — (1869) Fischer, Ernest, négociant ; Rose-Croix. — (1870) le même. — (1871) Nigon, imprimeur, 2, rue de la Poulaillerie ; Rose-Croix. — (1872) Caillau, comme ci-dessus ; 56, rue de l'Hôtel-de-Ville. — (1873) le même. — (1874) Vacheron, Charles, négociant, 53, cours Vitton ; Maître. — (1875) le même. — (1876) Tombée en sommeil.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth, Brotteaux (1868-1871) — 45, rue Garibaldi, Brotteaux (1872 et 1873). — 45, rue Sainte-Elisabeth, Brotteaux (1874-1876).

UNION ET CONFIANCE

Loge fondée le 29 septembre 1824.

Vénérables : — (1870) Rieaux, pharmacien, rue Saint-Jean ; Rose-Croix. — (1871 et 1872) le même. — (1873) Périn, homme de lettres, 14, rue de Vauban ; Chevalier Kadosch. — (1874) Rieaux, comme ci-dessus ; Chevalier Kadosch. — (1875-1877) le même. — (1878) Dedieu, Jean-Marie, fabricant d'instruments de précision, 27, rue de l'Arbre-Sec ; Maître. — (1879) Périn, comme ci-dessus, 10-12, rue Vauban. — (1880) Rieaux, comme ci-dessus. — (1881) Aucun nom dans l'Annuaire. — (1882) Berthet, Louis, industriel, grande rue des Charpennes, près de Lyon ; Maître. — (1883 et 1884) le même. — (1885) Wargnier, Charles, tailleur, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Chevalier Kadosch. — (1886) le même. — (1887 Guédy, Jacques, négociant, 78, rue Duguesclin ; Maître. — (1888) le même. — (1889) Baraudier, Joseph-Marie, commissionnaire, 45, rue Garibaldi ; Maître. — (1890) Renaud, Pierre, entrepreneur ; Maître. — (1891) Gros, Maurice, avocat, 9, rue de Constantine ; Maître. — (1892) le même, juge suppléant. — (1893) le même, magistrat. — (1894) Cazeneuve, Paul, professeur à l'Ecole de médecine, avenue de Noailles ; Maître.

Temple : — 45, rue Sainte-Elisabeth (Brotteaux) (1870 et 1871). — 45, rue Garibaldi (Brotteaux) (1872 et 1873). — 45, rue Sainte-Elisabeth (Brotteaux) (1874-1882). — 45, rue Garibaldi (1883-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 2e mercredis du mois.

Belleville-sur-Saône

LA FRATERNITÉ BEAUJOLAISE

Loge fondée le 26 mai 1884.

Vénérables : — (1885) Gorde, Louis-Joseph-Achille, juge de paix ; Maître. — (1886) Midroit, Antoine, ✻, négociant en vins, conseiller d'arrondissement ; Maître. — (1887) Berthillier, Claude, négociant en vins ; Maître. — (1888) le même, maire, conseiller général. — (1889) Vaubourg,

Armand, imprimeur; Maître. — (1890) Aucun nom dans l'Annuaire. Pour la correspondance : Bourchanin, rue de la Croisée. — (1891) Bourchanin, Philibert, propriétaire, adjoint au maire, rue de la Croisée, à la Croisée, Belleville-sur-Saône ; Maître. — (1892) le même. — (1893) Tombée en sommeil.

Temple : — Route de Saint-Georges de Reneins, la Croisée (1885-1893).

Neuville

ESPÉRANCE ET PROGRÈS

Loge fondée le 3 octobre 1847.

Vénérables : — (1860) Chaîne aîné, rentier, à Neuville-sur-Saône, Rhône ; Rose-Croix. — (1861) le même. — (1862) Tombée en sommeil.

Tarare

LES AMIS DE LA RAISON

Loge fondée le 9 avril 1886.

Vénérables : — (1887) Meignié, Achille, contrôleur principal des contributions directes, 15, rue Serroux; Maître. — (1888) le même. — (1889-1891) le même, 9, rue Denave. — (1892) Perrodon, Jean-François, propriétaire, à Ronno, par Amplepuis, Rhône ; Maître. Pour la correspondance : Philibert Dumas, boulanger, rue Serroux. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Rue de Paris (1887-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e mercredi, à 8 heures du soir, et le 4e dimanche, à 2 heures de l'après-midi.

Villefranche-sur-Saône

LA FRATERNITÉ PROGRESSIVE

Loge fondée le 16 décembre 1872.

Vénérables : — (1873) Roche, mécanicien, rue de la Claire ; Maître. Pour la correspondance : Chambaud, caissier, 189, rue Nationale. — (1874) Nesme, marchand de vins en gros, à Gleizé, par Villefranche-sur-Saône ; Maître. — (1875) le même. Pour la correspondance : Jugy, Casimir, propriétaire à Villefranche-sur-Saône. — (1876) le même. — (1877) le même, porte de Belleville, à Gleizè. — (1878) le même. — (1879) Jugy, Pierre-Casimir, marchand quincaillier et en papiers peints, conseiller d'arrondissement, 13, rue Nationale ; Maître. — (1880-1883) le même. — (1884) le même, adjoint au maire. — (1885-1887) le même, ferblantier. — (1888) Petitet, Louis, receveur-buraliste, 41, rue Nationale ; Maître. — (1889) Jugy, Pierre-Casimir, comme ci-dessus, conseiller municipal. — (1890) le même. — (1891) Tombée en sommeil.

Temple : — Route de Frans, près la gare (1873-1891).

Statistique des 35 années :

Le département du Rhône a compté, en tout, quinze loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; dix fonctionnent actuellement.

HAUTE-SAONE

Vesoul

LES COEURS UNIS

Loge fondée le 1er décembre 1812.

Vénérables : — (1860) Well, ex-agent voyer principal, propriétaire à Echenoz-la-Méline-les-Vesoul, Haute-Saône ; Rose-Croix. — (1861) Dubois, inspecteur de la compagnie des chemins de fer de l'Est ; Maître. — (1862) le même. — (1863) Maclet, limonadier ; Rose-Croix. — (1864) le même. — (1865) Parrot, avocat ; Maître. — (1866-1869) le même. — (1870) Voisard, docteur médecin ; Maître. — (1871) le même. — (1872) Parrot, comme ci-dessus. — (1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Voisard, Eugène, comme ci-dessus. — (1876) le même, rue du Breuil. — (1877-1884) le même. — (1885) Batandier père, négociant ; Maître. — (1886) Bersot, Claude-Joseph avoué, rue du Palais ; Maître. — (1887) Voisard, Eugène, comme ci-dessus. — (1888-1890) le même. — (1891) aucun nom dans l'Annuaire. Pour la correspondance : Battandier père, négociant en vins. — (1892) Cival, Léon, imprimeur, 13, rue Carnot ; Maître. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Au milieu de la ville (1876-1882). — Place du Trau (1883-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e samedis du mois.

Gray

LA VRAIE RÉUNION DÉSIRÉE

Loge fondée le 8 juillet 1836.

Vénérables : — (1860) Poullenot, sellier-carrossier, rue Vannoise ; Maître. — (1861-1868) le même. — (1869) Frilley, François, négociant, à Arc-les-Gray ; Maître. — (1870-1872) le même. — (1873) Merlin, Cyprien, docteur en médecine ; Maître. — (1874-1880) le même. — (1881) Turck, Léopold, docteur en médecine ; Maître. — (1882) Perrot, Aimé-François, rue des Casernes ; Maître. — (1883-1885) le même, imprimeur. — (1886) Gardien,

Edmond, publiciste, directeur politique de l'*Indépendant* ; Rose-Croix. — (1887) Doublot, Charles, professeur au collège, 1, rue du Pont ; Maître. — (1888) le même. — (1889) le même ; Rose-Croix. — (1890) Perrot, Aimé-François, comme ci-dessus. —(1891) le même. — (1892) le même, rue Malcouverte. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — Rue de l'Ancienne-Comédie, salle de l'Ancien Théâtre (1875-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e samedis du mois.

Lure

TOLÉRANCE ET PROGRÈS

Loge fondée le 1er novembre 1864.

VÉNÉRABLES : — (1865) Coutherut, notaire ; Maître. — (1866-1868) le même, membre du conseil municipal. — (1869-1873) le même, notaire. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire — (1875 et 1876) le même. — (1877) Tombée en sommeil.

Saint-Loup-s/-Semouse

UNION ET PROGRÈS.

Loge fondée le 15 août 1860.

VÉNÉRABLES : — (1861) Championnet, négociant à Conflans, Haute-Saône ; Maître. — (1862) Renaud, constructeur de machines ; Maître. — (1863-1867) le même. — (1868) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

Le département de la Haute-Saône a compté, en tout, quatre loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; deux fonctionnent actuellement.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon

LES ARTS RÉUNIS

Loge fondée le 2 juillet 1820.

VÉNÉRABLES : — (1860) Martin, François, avoué, 28, rue Sigorgne ; Rose-Croix.—(1861) le même. — (1862 et 1863) aucun nom dans l'Annuaire. — (1864-1871) Martin, comme ci-dessus. — (1872) le même, maire de Mâcon, membre du conseil municipal. — (1873) le même, maire de Mâcon et président du conseil d'arrondissement. — (1874) le même, ancien maire, avoué près le Tribunal civil. — (1875) le même, maire de Mâcon. Pour la correspondance : Guyon, 27, Quai du Sud. — (1876) le même. — (1877) le même, ancien avoué, maire de Mâcon, propriétaire ; Chevalier Kadosch. — (1878 et 1879) le même. — (1880) le même, avoué honoraire, membre du Conseil général de Saône-et-Loire. — (1881) le même, ✲, 28, rue Sigorgne. — (1882 et 1883) le même. — (1884) le même, ✲, juge au Tribunal civil. — (1885) Guérin, Pierre, fumiste, 10, rue Municipale ; Maître. — (1886 et 1887) le même. — (1888) le même, maire. — (1889) le même, fumiste. — (1890) Goyon, Martin, rentier, à Saint-Laurent-lès-Macon, Ain ; Maître. — (1891) Goyon, Jules, propriétaire, à Saint-Laurent-lès-Mâcon, Ain ; Maître. — (1892) le même, conseiller municipal. — (1893) Paillard, Camille, négociant en vins, ancien adjoint au maire, 10, quai des Marans ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — Rue Lacretelle prolongée (1870-1888). — Impasse de la rue Lacretelle (1889). — Rue Lacretelle prolongée (1890-1894).

Tenues actuelles : — Les 2e et 4e samedis du mois.

Chalon-sur-Saône

LES VRAIS ZÉLÉS.

Loge fondée le 8 octobre 1808, reconstituée le 11 février 1884.

VÉNÉRABLES : — (1884) Billet, Joseph, carrossier, 34, rue du Thiard ; Maître. — (1885) le même, Rose-Croix. — (1886) Guy-Rigault, Alfred, négociant ; Rose-Croix — (1887) le même, négociant en vins, rue des Cordeliers. — (1888) le même. — (1889) Conry, Charles, serrurier ; Rose-Croix. — (1890) Flassard, Claude, entrepreneur de plâtrerie et peinture, rue Gloriette ; Maître. — (1891) David, Claude, fabricant d'huiles, à Champforgeuil ; Rose-Croix. — (1892) le même. — (1893) Bomey, Félix, instituteur, à Sornay ; Maître. — (1894) Verney, Charles, représentant de commerce, rue de la Gare ; Maître.

Temple : — Rue Denon, salon du Colysée (1884-1887). — 4, rue de la Colombière (1888-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e samedis du mois.

Cuisery

HONNEUR ET PROGRÈS.

Loge fondée le 9 juin 1872.

VÉNÉRABLES : — (1872) Chanliaux, propriétaire, à Couverte-Fontaines, commune de Cuisery ; Maître. — (1873-1877) le même. — (1878) Tombée en sommeil.

Temple : — A l'ancien Moulin à vapeur (1877-1878).

La Motte-Bouchot

(Commune d'Ecuisses.)

LES ZÉLÉS

Loge fondée le 11 décembre 1869.

Vénérables : — (1870) Gabut, notaire au Martrat, par Buxi, Saône-et-Loire ; Maître. — (1871) le même. — (1872) Larcher, J.-B., imprimeur-libraire, au Creusot, Saône-et-Loire ; Maître. — (1873-1883) le même. — (1884-1889) le même, ancien imprimeur-libraire, au Creusot. — (1890) Fléty, Clément-Jean-François, instituteur communal, à Torcy, par Montchanin-les-Mines, Saône-et-Loire ; Maître. — (1891 et 1892) le même. — (1893 et 1894) le même, conseiller d'arrondissement.

Temple : — Maison Bette, père, aux Sept-Ecluses, à Ecuisses, par Montchanin-les-Mines (1881-1894).

Tenues actuelles : — Le 2e dimanche du mois.

Tournus

LA CONCORDE

Loge fondée le 24 avril 1859.

Vénérables : — (1863) Luquet, horloger ; Rose-Croix. — (1864-1868) le même. — (1869) Bléton, négociant ; Maître. — (1870) le même. — (1871) Barbier, mécanicien-taillandier, 49, rue du Midi ; Maître. — (1872-1874) le même. — (1875) Janin, J.-B., aubergiste, rue de l'Hôpital ; Rose-Croix. — (1876) le même. — (1877) Lagarde, fabricant de poteries ; Maître. — (1878) le même. — (1879) le même, route de Châlons. — (1880) Guinet, François, cultivateur-vigneron, à Lacrost, par Tournus ; Maître. — (1881-1885) le même. — (1886) Vincent, Jean-Baptiste-Ernest, professeur ; Maître. — (1887) Lagarde-Roberjot, Jean, fabricant et négociant en poterie ; Maître. — (1888) le même, 12, route de Châlons. Pour la correspondance : Lagarde père, négociant, à Tournus. — (1889 et 1890) le même. — (1891) Bessard, Urbin, propriétaire ; Maître. — (1892-1894) le même.

Temple : — Rue des Tanneries (1875-1878). — Rue du Théâtre (1879-1882). — 8, rue des Tanneries (1883-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e jeudis du mois.

Statistique des 35 années :

Le département de Saône-et-Loire a compté, en tout, cinq loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; quatre fonctionnent actuellement.

SARTHE

Le Mans

LES AMIS DU PROGRÈS

Loge fondée le 14 janvier 1884.

Vénérables : — (1884) Ligneul père, Paul, négociant, 46, avenue Thiers ; le grade n'est pas indiqué. — (1885) le même. Pour la correspondance : Nano, ingénieur des ponts et chaussées, 15, rue d'Arcole. — (1886) le même. — (1887) Nano, Georges, ingénieur des ponts et chaussées, 15, rue d'Arcole ; Rose-Croix. — (1888) le même. — (1889) Philippard, Jules, négociant en vins, juge au Tribunal de commerce, 76, quai Amiral-Lalande ; Maître. — (1890 et 1891) le même. — (1892) Ligneul fils, Paul, minotier, 10, rue Chanzy ; Rose-Croix. — (1893) le même. — (1894) le même, président du Tribunal de commerce.

Temple : — 3, rue Gastelier (1884-1894).

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e jeudis du mois.

LA ROSE DU PARFAIT SILENCE

Loge fondée le 23 mai 1863.

Vénérables : — (1863) Joubard, marchand de bois, 17, rue des Champs ; Rose-Croix. — (1864) Clerc, ancien négociant, 5, rue des Minimes ; Rose-Croix. — (1865) Goussault, propriétaire, 64, avenue de Paris ; Maître. — (1866-1868) le même. — (1869) le même ; Rose-Croix. — (1870) le même. — (1871) aucun nom de Vénérable dans l'Annuaire ; mais cette adresse pour la correspondance : Goussault, propriétaire, 64, avenue de Paris. — (1872) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

Le département de la Sarthe a compté, en tout, deux loges appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; une seule fonctionne actuellement.

SAVOIE

Chambéry

LA RENAISSANCE

Loge fondée le 5 septembre 1861.

Vénérables : — (1862) Grinan, ✲, propriétaire, à Barraux, Isère ; Rose-Croix. — (1863 et 1864) le même. — (1865 et 1866) le même, Chevalier Kadosch. — (1867) Forest, fabricant de papiers ; Maître. — (1868) Dufour, ingénieur, agent-

voyer ; Maître. — (1869) le même. — (1870) Mossière, arbitre de commerce, 10, rue Juiverie ; Maître. — (1871-1873) le même. — (1874) Aucun nom dans l'Annuaire. — (1875-1877) le même. — (1878) Tombée en sommeil.

Temple : — Rue des Remparts (1872-1874). — Rue de la République (1875-1878).

Statistique des 35 années :

Le département de la Savoie n'a compté qu'une loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; cette loge ne fonctionne plus.

HAUTE-SAVOIE

Annecy

LES AMIS BIENFAISANTS

Loge fondée le 13 mars 1862.

Vénérables : — (1862) Rabouille, lieutenant au 5e de ligne, détaché au recrutement ; Maître. — (1863) Perrissoud, docteur-médecin ; Maître. — (1864) le même. — (1865) Tombée en sommeil.

Statistique des 35 années :

Le département de la Haute-Savoie n'a compté qu'une loge appartenant à l'obédience du Grand Orient de France ; cette loge ne fonctionne plus.

SEINE

Paris

L'ACACIA

Loge fondée le 25 février 1850, sous le titre de : *Saint-Pierre des Acacias.*

Vénérables : — (1860) Huart, typographe, 49, rue des Acacias, Montmartre ; Maître. — (1861) le même, 52, rue de Verneuil. — (1862) le même 4, rue du Roi-de-Sicile. — (1863 et 1864) le même ; Rose-Croix. — (1865) Himet, architecte, 6, rue Garreau-Montmartre ; Rose-Croix. — (1866) Richard, fabricant de cartons, 2, quai de la Gironde ; Maître. — (1867) Huart, imprimeur, 4, rue du Roi-de-Sicile ; Rose-Croix. — (1868) Frécourt, huissier audiencier près le Tribunal civil de la Seine, 21, boulevard Magenta ; Chevalier Kadosch. — (1869) Clamouse, chef d'institution, 25, rue Saint-Denis, Montmartre ; Maître. — (1870) Fautonnier, bottier, 64, rue des Acacias ; Maître. — (1871) le même. — (1872 Tombée en sommeil.

L'ACACIA D'H.·.

Loge fondée le 25 novembre 1882.

Vénérables : — (1883) Gonnod, employé à la Compagnie l'Union, 33, rue Lepic ; Maître. — (1884) le même, Rose-Croix. — (1885) Autant, Alexandre, architecte, 1, rue Baudin ; Rose-Croix. — (1886) Gonnod, Alexandre, comme ci-dessus ; Chevalier Kadosch. — (1887) Tombée en sommeil.

LES ADMIRATEURS DE L'UNIVERS

Loge fondée le 2 août 1808.

Vénérables : — (1860) Albaret, receveur de rentes, 97, rue Saint-Honoré ; Rose-Croix. — (1861-1865) le même. — (1866) Frécourt, huissier audiencier près le Tribunal civil de la Seine, 20, rue des Marais-Saint-Martin ; Chevalier Kadosch. — (1867 et 1868) le même, 21, boulevard Magenta. — (1869) Barré, Charles-Gustave, docteur en médecine, 34, rue de Seine ; Maître. — (1870-1887) le même. — (1888) Guillemois, Louis, caissier, 8, rue Taitbout ; Maître. — (1889) le même, 65, rue Sainte-Anne. — (1890) le même. — (1891) Barré, Charles-Gustave, comme ci-dessus. — (1892) le même, ✻. — (1893) Aucun nom dans l'Annuaire. — (1894) Amiel, Louis-Paul, maître-tailleur, 24 boulevard de Strasbourg ; Maître.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 3e jeudi du mois.

ALSACE-LORRAINE

Loge fondée le 22 juillet 1872.

Vénérables : — (1872) Bamberger, docteur-médecin, député à l'Assemblée nationale, 78, rue de la Tour, Passy ; Maître. — (1873) Dalsace, négociant en passementeries, 12, rue du Mail ; Rose-Croix. — (1874) Gerschel, 22, rue Meslay ; Maître. — (1875) le même. — (1876) Dalsace, comme ci-dessus ; 35, rue du Mail. — (1877) Thulié, docteur en médecine, 31, boulevard Beauséjour ; Maître. — (1878) Lauth, Charles, chimiste manufacturier, membre du Conseil municipal de Paris, 2, rue de Fleurus ; Maître. — (1879) Risler, Charles, chimiste manufacturier, 39, rue de l'Université ; Maître. — (1880) le même. — (1881) le même, adjoint au maire du VIIe arrondissement. — (1882) Dusacq, Lucien, chef de bureau à la Préfecture de la Seine, 18, boulevard Voltaire ; Maître. — (1883) le même. — (1884) Woirhaye, Alfred, avocat à la Cour d'appel, 30, rue Beaurepaire : Maître. — (1885) Gerschel, David, publiciste, 4, rue de la Bourse ; Maître. — (1886) le même. — (1887) Woirhaye, Alfred, comme ci-dessus. — (1888) le même. —

(1889) Gerschel, David, directeur du *Journal des Chemins de fer*, comme ci-dessus. — (1890) Cabaret, Paul, chef de bureau au ministère de l'Agriculture, 42, avenue de Breteuil; Maître. — (1891) le même, ✠, ✲. — (1892) Dusacq, Lucien, ✲, chef de division à la préfecture de la Seine, 18, boulevard Voltaire; Rose-Croix. — (1893) Woirhaye, Alfred, comme ci-dessus, 64, rue de Rivoli. — (1894) le même, 64, rue de Rivoli.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 2e jeudi du mois.

L'AMITIÉ

Loge fondée le 7 mars 1773.

Vénérables : — (1860) Houtelet, contrôleur à la Monnaie, 10, rue du Bac; Trente-Troisième. — (1861-1863) le même. — (1864) le même, ancien contrôleur à la Monnaie. — (1865) le même, rentier. — (1866) le même. Pour la correspondance : Gounot, 15, rue de Trévise. — (1867) Gounot, architecte, 15, rue de Trévise; Rose-Croix. — (1868) Salomon, restaurateur; Maître. Pour la correspondance : Rogeron, 95, boulevard du Prince-Eugène. — (1869) Rogeron, représentant de commerce, 95, boulevard du Prince-Eugène; Rose-Croix. — (1870) Baumann, employé, 3, cité des Bains, place Dancourt; Maître. — (1871) le même. (1872) Delmas, négociant en mercerie, 26, rue Chapon; Maître. — (1873-1879) le même, négociant en mercerie en gros. — (1880) Sérand, employé, 7, rue des Deux-Gares; Maître. — (1881) Delmas, comme ci-dessus. — (1882-1884) le même. — (1885) Laguerre, Georges, avocat, député, 11, rue Bernouilli; Maître. — (1886) Périllier, Jules, avocat, député, 33, rue des Ecoles; Rose-Croix. Pour la correspondance : Delmas, 4, rue Beaurepaire. — (1887), Potel Auguste-Pierre, ingénieur civil, 185, boulevard Voltaire; Maître. — (1888 et 1889) le même. — (1890) Peltier, Edouard-Charles-Eugène-Joseph, avocat à la Cour d'appel de Paris, 30, rue des Ecoles; Maître. — (1891-1894) le même.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 3e lundi du mois.

L'AMITIÉ PARFAITE

Loge fondée en 1861.

Vénérables : — (1862) Silbermann, ✲, conservateur des collections du Conservatoire impérial des Arts et Métiers, 292, rue Saint-Martin; Chevalier Kadosch. — (1863) le même. — (1864) Leblanc, ingénieur civil, 2, rue Sainte-Appolline; Chevalier Kadosch. — (1865-1868) le même. — (1869) Limonaire, facteur de pianos, 20, rue Neuve-des-Petits-Champs; Maître. — (1870-1873) le même. — (1874) Tombée en sommeil.

LES AMIS BIENFAISANTS

Loge fondée le 29 mars 1829.

Vénérables : — (1883) Bourdin, Emile, fabricant de fleurs, 78, boulevard de Sébastopol; Maître. — (1884) Petitfrère, Jules, rentier, 94, avenue de Neuilly; Rose-Croix. — (1885) Sauvelet, Charles, entrepreneur de maçonnerie, 31, rue du Petit-Musc; Maître. — (1886) le même, 9, rue Saint-Martin. — (1887) Villemin, Jean-Baptiste-Auguste, entrepreneur de maçonnerie, 11, avenue Malakoff; Maître. — (1888) le même, 37, rue Scheffer. — (1889) le même. — (1890) Bourdin, Emile, receveur à l'octroi de Paris, 87, rue d'Alésia; Maître. — (1891) le même, 41, rue des Belles-Feuilles. — (1892) le même. — (1893) Renard, Ferdinand, fabricant de chaussures, 5, rue Aubriot; Rose-Croix. — (1894) le même.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 3e jeudi du mois.

LES AMIS BIENFAISANTS ET IMITATEURS D'OSIRIS RÉUNIS

Loge fondée en 1819; reconstituée le 4 septembre 1824.

Vénérables : — (1860) Legueux, entrepreneur, 2, avenue du cimetière, Montmartre; Chevalier Kadosch. — (1861-1866) le même. — (1867) Maugin, commissionnaire en marchandises, 8, boulevard du Prince-Eugène; Rose-Croix. — (1868) Tordeux, ✲, capitaine d'Etat-major, 18, rue du Champ-de-Mars; Trente-Troisième. — (1869) Maugin, négociant, 4, rue Papillon; Chevalier-Kadosch. — (1870) Tordeux, comme ci-dessus, 6, avenue Lamotte-Piquet. — (1871) Maugin, comme ci-dessus, 3, rue Simart. — (1872) Legueux, marbrier, 2, avenue du Cimetière du Nord; Chevalier Kadosch. — (1873) Jean, administrateur de théâtre, 13, rue des Acacias; Rose-Croix. — (1874) Blanchon, propriétaire de bains, 4, rue Pierre-Levée; Chevalier Kadosch. — (1875 et 1876) le même. — (1877) Pailliet, jurisconsulte, 4, rue Papillon; Maître. — (1878) Petitfrère, Jules, rentier, 23, rue Louis-Philippe, à Neuilly-sur-Seine; Rose-Croix. — (1879) le même, membre du conseil municipal de Neuilly-sur-Seine, 94, avenue de Neuilly. — (1880-1882) le même. — (1883) Alépée, Félix, fabricant d'appareils à gaz, 71-73, rue Boursault; Chevalier Kadosch. — (1884) Mauger, 74 *bis*, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine; Chevalier Kadosch. — (1885) le même, employé à l'assistance publique. — (1886) le même. — (1887) le même, 30, rue de l'Eglise, à Neuilly-sur-Seine. — (1888) le même, Trente-Troisième. — (1889) le même. — (1890) Blanchon Pierre, propriétaire,

64, rue Turbigo; Trente-Troisième. — (1891-1893) le même. — (1894) le même, conseiller général de la Seine.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 4e mardi des mois impairs

LES AMIS DES ALLOBROGES

Loge fondée le 9 janvier 1893

Vénérables : — (1893) Eissemann, Jean-Pierre, dessinateur en broderies, 14, rue Beauregard; Maître. — (1894) le même, 18, rue du Caire.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Les 1er et 3e lundis du mois.

LES AMIS DE L'HUMANITÉ

Loge fondée le 13 novembre 1846.

Vénérables : — (1860) Moquet, ex-garde du génie de 1re classe, employé au ministère de la guerre, 37, rue du Cherche-Midi; Rose-Croix. — (1861-1865) le même, 12, avenue de Saxe. — (1866) le même, garde principal du génie. — (1867 et 1868) le même ✲, attaché au ministère de la guerre. — (1869) Clermont, employé, 32, rue de Buci; Rose-Croix. — (1870) le même. — (1871) Moquet, comme ci-dessus. — (1872) Auvert, Charles, employé au ministère de la guerre, 75, rue Lafayette; Maître. — (1873) le même. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) le même, 25, rue Ramey. — (1876) le même, 3, rue du Champ-de-Mars. — (1877) le même. — (1878) le même, 2, rue de Montessuy. — (1879) Jacques, Edouard, négociant, membre du Conseil municipal de Paris, 133, rue du Château; Maître. — (1880) Paris, Léon, rentier, 9, rue du Temple; Rose-Croix. — (1881) le même. — (1882) Jacques, Edouard, comme ci-dessus; vice-président du Conseil municipal de Paris. Pour la correspondance : Tallard, 170, rue Saint-Antoine. — (1883) Bérard, Auguste, tailleur, 27, rue d'Aboukir; Maître. — (1884) le même, 59, rue de Richelieu. — (1885) le même. (1886) Tallard, Jean-Ambroise, commis principal à l'administration centrale de l'octroi, 74 *bis*, avenue de Saint-Mandé; Maître. — (1887 et 1888) le même. — (1889) Petit, Alcime-Simon, horloger-bijoutier, 72 et 74, avenue du Maine; Maître. — (1890) Jacques, Edouard-Louis-Auguste, député de la Seine, 8 et 10, rue de Vanves, comme ci-dessus. — (1891) le même. — (1892) Gouilly, Léon, employé de banque, 16, boulevard Saint-Denis; Maître. — (1893 et 1894) Petit, Alcime, comme ci-dessus.

Temple : — 69, rue de Vanves (1869-1879). — 63' rue du Champ-d'Asile (1880-1894).

Tenues actuelles : — Le 1er vendredi du mois.

LES AMIS DE L'ORDRE

Loge fondée le 21 juin 1823.

Vénérables : — (1860) Forest, avocat, 29, rue Sainte-Anne; Rose-Croix. — (1861-1863) le même. — (1864) Charpentier, professeur de belles-lettres, 20, place Royale; Rose-Croix. — (1865) le même. — (1866) Dieudonné, fabricant de cravates, 160, rue Saint-Martin; Maître. — (1867) le même. — (1868) Forest, comme ci-dessus, 23, rue Sainte-Anne. — (1869) Grandperrin, marchand de chaussures, 7, rue Notre-Dame de Nazareth; Rose-Croix. — (1870) Silvestre, négociant, 7, rue Saint-Sauveur; Maître. — (1871) Hugot, négociant, 23, rue Vicq d'Azir; Maître. — (1872) Tombée en sommeil.

LES AMIS DE LA PATRIE

Loge fondée le 1er août 1818.

Vénérables : — (1860) Mouton, propriétaire, 161, rue du faubourg Saint-Antoine; Chevalier Kadosch. — (1861-1863) le même. — (1864) Mention, agent d'affaires, 77, rue Richelieu; Rose-Croix. — (1865 et 1866) le même, juriconsulte, 37, rue de Grenelle Saint-Honoré. — (1867) le même, homme de lettres, 45, rue Mesley. — (1868 et 1869) le même, directeur de la compagnie d'assurances *le Conservateur*, 96, rue de Rivoli. — (1870-1873) le même, sous-directeur de la même compagnie. — (1874) Aucun nom dans l'Annuaire. — (1875) Godefroy, doreur sur cuirs, 15, rue Poissonnière; Maître. — (1876) Mention, propriétaire, 89, rue de Dunkerque; Maître. — (1877) Lemarignier, agent général de la Société pour l'Instruction élémentaire, gérant du *Journal de l'Education populaire*, 1 *bis*, rue Hautefeuille; Maître. — (1878) le même. — (1879) Bordier, Edgar, avocat, 21, rue du Vieux-Colombier; Rose-Croix. — (1880-1883) le même. — (1884) le même, avocat à la Cour d'appel. — (1885) le même. — (1886) Piguiet, Adolphe, ✲, capitaine d'artillerie en retraite, 27, chaussée d'Antin; Chevalier Kadosch. — (1887) Lequesne, Léopold-Jean-Baptiste, ancien principal clerc de notaire, 108, avenue des Ternes; Rose-Croix. — (1888) Bordier, Charles-François-Edgar, ✲, comme ci-dessus; Chevalier Kadosch. — (1889) le même, Trente-Troisième. — (1890-1893) le même. — (1894) le même, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 3e vendredi du mois.

LES AMIS DU PROGRÈS

Loge fondée le 5 juin 1880.

Fusionnée le 13 février 1889 avec la loge *l'Esprit moderne*, sous le titre : *l'Esprit moderne et les Amis du Progrès réunis.*

VÉNÉRABLES : — (1881) Rouquier, Léon, fabricant de couleurs et vernis, à Dugny, par le Bourget, Seine ; Rose-Croix. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Mouvet, Charles, 15, rue du Four Saint-Germain ; le grade n'est pas indiqué. — (1885) Petel, Alfred-Augustin, employé de commerce, 63, avenue de Paris, plaine Saint-Denis ; Rose-Croix. — (1886) le même. — (1887) Eissemann, Jean-Pierre, dessinateur-brodeur, 12, rue Mandar ; Maître. — (1888) le même. — (Voir plus loin *l'Esprit moderne et les Amis du Progrès réunis.*)

LES AMIS DE LA TOLÉRANCE

Loge fondée le 4 novembre 1868.

VÉNÉRABLES : — (1869) Callot, peintre d'armoiries, 40, rue des Ecuries-d'Artois ; Maître. — (1870) le même, 48, rue de Chaillot. — (1871) Aubert, mécanicien, 67, boulevard de Charonne ; Maître. — (1872-1875) aucun nom dans l'Annuaire. — (1876) Aubert, mécanicien, 67, boulevard de Charonne ; Maître. — (1877) le même. — (1878) Callot, peintre héraldique, 69, rue de Longchamps ; Maître. — (1879) le même. — (1880) Picard, libraire-éditeur, 5, passage des Favorites ; Maître. — (1881) le même. — (1882) Murat, André, mécanicien, 28, rue de Sambre-et-Meuse ; Maître. — (1883-1885) le même. — (1886) Numa Morel, peintre décorateur, 38, boulevard du Temple ; Maître. — (1887) Hattat, Frédéric, négociant, 18, cours des Petites-Ecuries ; Maître. — (1888) le même, conseiller municipal. — (1889) le même, industriel, 21, rue de l'Aqueduc. — (1890-1894) le même.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 2e mercredi du mois.

LES AMIS TRIOMPHANTS

Loge fondée le 17 mars 1809.

VÉNÉRABLES : — (1860) Garde, négociant, 4, rue de l'Abbaye-Saint-Germain ; Rose-Croix. — (1861) Motard, imprimeur-typographe, 15, Chaussée de Clignancourt ; Rose-Croix. — (1862-1864) le même, conducteur-typographe. — (1865) le même, teinturier. — (1866) le même, typographe, 15, rue Ramey. — (1867-1869) le même, 15, Chaussée de Clignancourt. — (1870-1873) le même, 13, rue de Clignancourt. — (1874 et 1875) le même. — (1876) Aubert, mécanicien, 67, boulevard de Charonne ; Maître. — (1877) Motard, comme ci-dessus. — (1878 et 1879) le même. — (1880) Matignon, Jules, propriétaire, 18, rue Cadet ; Chevalier Kadosch. — (1881-1883) le même. — (1884) Ducouron-Lagougine, Marie, ✡, capitaine de vaisseau en retraite, 7, cité Bergère ; Maître. — (1885) De Vidau, Samuel-Louis-Dominique-Constantin, employé aux chemins de fer de l'Etat, 5, cité Milton ; Maître. — (1886-1890) le même. — (1891) le même, 27, rue Maubeuge. — (1892) le même, 49, rue des Martyrs. — (1893) le même. — (1894) Bouvret, Auguste, ingénieur, 9 *bis*, rue Albouy ; Maître.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 1er mardi du mois.

L'ATELIER

Loge fondée le 1er mars 1881.

VÉNÉRABLES : — (1881) Garnier, Alfred, propriétaire-rentier, 82, boulevard des Batignolles ; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Bonfils, Jean-Claude, comptable, 15, rue Chaudron ; Maître. — (1885-1894) le même.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 1er jeudi de chaque mois.

L'ATHÉNÉE FRANÇAIS

Loge fondée le 28 juin 1829.

VÉNÉRABLES : — (1860) Boitard, 33, rue Rambuteau ; Chevalier Kadosch. — (1861) le même. — (1862) Boullanger, imprimeur sur étoffes, 140, rue de Paris, à Saint-Denis, Seine ; Chevalier Kadosch. — (1863-1866) le même. — (1867) Auriol, fabricant de meubles, 47, faubourg Saint-Antoine ; Rose-Croix. — (1868) le même. — (1869) Décamus, fabricant d'ornements, 24, faubourg Saint-Antoine ; Maître. — (1870 et 1871) le même. — (1872) Auriol, comme ci-dessus. — (1873) Magu, architecte, 11 *bis*, avenue du Chemin de Fer, au Raincy, Seine-et-Oise ; Maître. — (1874) Durand, négociant, 13, rue d'Alègre ; Maître. — (1875) Drevet, négociant, 106, boulevard Sébastopol ; Rose-Croix. — (1876) le même. — (1877) Tombée en sommeil.

L'AVANT-GARDE MAÇONNIQUE

Loge fondée le 4 avril 1884.

VÉNÉRABLES : — (1884) Caristie-Martel, pensionnaire de la Comédie française, 15, rue de Condé ; Maître. — (1885) le même. — (1886) Konawki, publiciste, à Joinville-le-Pont, Seine ; Maître. — (1887) Bérillon, Edgar, docteur en médecine, directeur de la *Revue de l'Hypnotisme*, 12, rue Vieille-du-Temple ; Maître. — (1888) le même, 40, rue de Rivoli. — (1889) Tinière, Louis, chef d

bureau à l'assistance publique, 127, boulevard Pereire ; Maître. — (1890 et 1891) le même. — (1892) le même ; Rose-Croix. — (1893) Renoult, Romain, avocat à la cour d'appel, 17, rue Lagrange ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 3e mercredi du mois.

L'AVENIR

Loge fondée le 17 juillet 1863.

Vénérables : — (1864) Degorce, propriétaire, représentant de commerce, 9, boulevard Saint-Germain ; Rose-Croix. — (1865) Guillet, horloger, 314, rue Saint-Honoré ; Maître. — (1866) Pelletan, homme de lettres, député au Corps législatif ; Maître. Pour la correspondance : Guillet, 314, rue Saint-Honoré. — (1867) Guillet, horloger, 314, rue Saint-Honoré ; Maître. — (1868) le même. — (1869) aucun nom dans l'Annuaire. Pour la correspondance : Dandre, 12, rue des Halles. — (1870) Dandre, négociant, 12, rue des Halles ; Maître. — (1871) le même. — (1872) Trébois, homme de lettres, 7, rue Bridaine, Batignolles ; Maître. — (1873 et 1874) le même. — (1875) le même, homme de lettres et propriétaire. — (1876) David, négociant, 40, rue des Bourdonnais ; Maître. — (1877) le même. — (1878) Noral, employé de commerce, 9, rue Ramey ; Maître. — (1879) David, comme ci-dessus, 28, rue des Halles. — (1880) le même. — (1881) Lopin, Arsène, représentant de commerce, 68, rue d'Aboukir ; Maître. — (1882) Barbe, Jean-Pierre, dentiste, 34, rue Montmartre ; Maître. — (1883) David, commissionnaire en primeurs, 28, rue des Halles ; Maître. — (1884) le même. — (1885) Barbe, comme ci-dessus. — (1886) Burgues, Rodolphe, ✲, ✿, publiciste, président des Sauveteurs de la Seine, 20, rue Joubert ; Trente-Troisième. — (1887) le même. — (1888) Vergoin, Maurice, avocat, membre de la Chambre des députés, 5, boulevard du Palais ; Chevalier Kadosch. — (1889) Vian, Georges, ✲, ingénieur civil, 53 *bis*, rue de Châteaudun ; Maître. — (1890) le même. — (1891) le même, membre de la Chambre des députés. — (1892) Dériot, Désiré, comptable, 2, rue Rambuteau ; Maître. — (1893) le même, expert-comptable ; Chevalier Kadosch. — (1894) Olivier, Jules-René, fabricant d'horlogerie, 28 *bis*, rue de Richelieu ; Inquisiteur Inspecteur Commandeur.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 2e mardi du mois.

LES BIENFAITEURS RÉUNIS

Loge fondée le 17 décembre 1839.

Vénérables : — (1860) Lecallier, pharmacien, 143, rue du Temple ; Chevalier Kadosch. — (1861) le même. — (1862) Demion, fabricant de cartonnages, 43, rue de Villiers ; Chevalier Kadosch. — (1863 et 1864) le même. — (1865) Campagne, représentant de commerce, 13, rue Guénégaud ; Maître. — (1866) le même. — (1867-1869) le même, 12, passage Laferrière. — (1870) Simon, négociant, 9, rue Turbigo ; Rose-Croix. — (1871-1873) le même. — (1874) Pirou, serrurier, 36, rue de Montmorency ; Maître. — (1875-1877) le même. — (1878) Mourot, sculpteur, 24, rue des Gravilliers ; Maître. — (1879) le même. — (1880) Château, comptable, 18, rue Mazagran ; Maître. — (1881) le même. — (1882) le même, 60, rue de Villiers, à Levallois-Perret, Seine. — (1883) Pirou, Auguste, comme ci-dessus. — (1884-1886) le même. Le 17 juillet 1886, la loge voyant son effectif par trop diminué, se réunit à la loge *le Lien des Peuples* qui se trouve dans le même cas, et cette fusion constitue la nouvelle loge *le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis* (voir plus loin).

LA CLÉMENTE AMITIÉ

Loge fondée le 8 mars 1805.

Vénérables : — (1860) Giroud de Gand, propriétaire, 4, rue Favart ; Chevalier Kadosch. — (1861) Basely, ✲, fabricant d'aiguilles de montres, 11, rue de Constantine ; Rose-Croix. — (1862-1864) le même. — (1865) Béringer, comptable, 84, rue des Feuillantines ; Maître. — (1866) le même, 29, rue Fondary. — (1867 et 1868) le même, 11, boulevard Bonne-Nouvelle. — (1869) Vannier, entrepreneur de peinture, 8, rue Nollet ; Maître. — (1870) le même. — (1871) Cousin, ✲, inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque ; Maître. — (1872 et 1879) le même. — (1880) Saturnin, Morin, membre du Conseil municipal, 26, rue de Lille ; Maître. — (1881) Rémond, 16, rue des Ursulines, à Saint-Denis, Seine ; Maître. — (1882) le même, sous-inspecteur divisionnaire des Douanes. — (1883) Galopin, publiciste, 47, avenue Parmentier ; Maître. — (1884) Delpech, publiciste, ancien préfet, 61, rue Saint-Lazare ; Maître. — (1885) le même, 10, rue de Logelbach. Pour la correspondance : 61, rue Saint-Lazare. — (1886) Michel, Jules, contrôleur des Douanes, 46, rue de Maubeuge ; Maître. — (1887) le même. — (1888) Boucheron, Henri, ✿, professeur à l'Ecole centrale, adjoint au maire du VIIe arrondissement, 99, quai d'Orsay ; Trente-Troisième. — (1889) le même. — (1890) Rémond, François-Toussaint-Dominique, receveur des Douanes, 157, avenue de Clichy ; Maître. —

(1891) Monteil, Edgar, publiciste, 40, rue du Luxembourg; Maître. — (1892) le même, ✻, homme de lettres. — (1893) le même. — (1894) le même, ancien préfet de la République; Rose-Croix.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — 1er et 3e mercredis du mois.

LA CLÉMENTE AMITIÉ COSMOPOLITE

Loge fondée le 16 novembre 1858.

Vénérables : — (1860) Ch.-A. Battaille, professeur au Conservatoire, 44, rue du Luxembourg; Chevalier Kadosch. — (1861-1863) le même. — (1864) le même, ✠; Trente-Troisième. — (1865) Galibert, père, ✻, négociant, 323, rue Saint-Martin; Trente-Troisième. — (1866-1869) le même. — (1870) Battaille, ✻, professeur au Conservatoire impérial de musique, 23, rue d'Hauteville; Trente-Troisième. — (1871) le même, ancien sous-préfet. — (1872) Lebourgeois, comptable, 7, rue du Moulin-des-Prés; Rose-Croix. — (1873) le même. — (1874) Gosset, joaillier-lapidaire, 259, rue Saint-Martin; Maître. — (1875) le même, 98, boulevard Sébastopol. — (1876) Tessier, courtier en vins, 1, place Voltaire; Rose-Croix. — (1877) le même. — (1878) Tessier, Armand, agent d'affaires pour fonds de commerce, 4, rue Montmartre; Rose-Croix. — (1879 et 1880) le même. — (1881) le même, représentant de commerce, 28, boulevard Richard-Lenoir. — (1882 et 1883) le même. — (1884) le même, 7, rue Daval, — (1885) Rostaing, mécanicien, 34, rue de Poitou; Maître. — (1886) le même. — (1887) Morin, Eugène-Marie, chimiste, essayeur de commerce, 15, rue Montmorency; Maître. — (1888-1891) le même. — (1892) Lambret, Adolphe-Léon, négociant, 124, rue de la Maladrerie, à Vincennes, Seine; Rose-Croix. — (1893) le même, industriel. — (1894) le même, négociant, 4, villa Lamarre, à Vincennes.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 4e vendredi du mois.

LES CŒURS UNIS

Loge fondée le 7 mars 1763.

Vénérables : — (1860) Jobert aîné, négociant, 1, rue de Cléry; Trente-Troisième. — (1861) Sabatier, négociant en vins, 33, quai de Bercy; Chevalier Kadosch. — (1862 et 1863) le même. — (1864) Cauchois, avocat à la Cour impériale, juge de paix suppléant, 183, rue Saint-Antoine; Chevalier Kadosch. — (1865-1869) le même. — (1878) Dalsace, négociant, 12, rue du Mail; Rose-Croix. — (1871) Ferdeuil, avocat, ancien sous-préfet, 35, rue Godot de Mauroy; Chevalier Kadosch. — (1872) le même, avocat à la Cour d'appel. — (1873) le même, ancien vice-président du Conseil de préfecture du Loir-et-Cher; Trente-Troisième. — (1874) le même, 34, rue Mont-Thabor. — (1875 et 1876) le même. — (1877) le même, 11, rue des Saints-Pères. — (1878) le même. — (1879) De Croës, propriétaire, 103, rue Julien-Lacroix; Chevalier Kadosch. — (1880 et 1831) le même. — (1882) Bazin, François, professeur de géographie, 97, boulevard Voltaire; Chevalier Kadosch. — (1883) le même, décoré de la médaille militaire, officier de l'Instruction publique, 145, avenue de Wagram. — (1884) Ferdeuil, Edouard, comme ci-dessus. — (1885) le même. — (1886) De Croës, François, comme ci-dessus, ✪. — (1887) Cahen, sans autre indication dans l'Annuaire. — (1888) Cahen, Edouard, ✻, publiciste, 8, rue de Berlin; Rose-Croix. — (1889 et 1890) le même. — (1891) Crochard, Jean-Alphonse, avocat à la Cour d'appel, 19, rue de Clichy; Maître. — (1892) le même. — (1893) Blanc, Irénée-Pierre, publiciste, avocat à la Cour d'appel, 4, rue Nouvelle; Maître. — (1894) le même, ✠.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 2e mardi du mois.

LA CONCORDE SOCIALE

Loge fondée le 31 mars 1892.

Vénérables : — (1893) Benoît-Lévy, ✪, avocat, 17, boulevard Saint-Martin; Maître. — (1894) le même, avocat à la Cour d'appel.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 1er jeudi du mois.

LA CONCORDIA

Loge fondée le 7 août 1867, composée spécialement de Prussiens.

Vénérables : — (1868) Meyer, ✻, docteur-médecin. Pour la correspondance : Henri Brinck, 17, rue de Londres; Rose-Croix. — (1869) le même, 17, boulevard de la Madeleine. — (1870) Henri Brinck, chancelier du consulat général de Perse, 40, rue Pigalle; Chevalier Kadosch. — (1871) Tombé en sommeil.

LA CONSTANTE AMITIÉ

Loge fondée le 24 janvier 1883.

Vénérables : — (1883) Colfavru, ✻, avocat, ancien représentant du peuple, 62, rue Saint-Placide; Maître. — (1884-1886) le même. — (1887) Lisbonne, Emile-Eliacinthe, directeur de construc-

tions navales en retraite, 59, rue de la Boëtie ; Maître. — (1888) Colfavru, Jean-Claude, comme ci-dessus, membre de la Chambre des députés, 20, rue de Vaugirard ; Trente-Troisième. — (1889) le même. — (1890) le même, ancien député. — (1891) le même — (1892) Adrien Duvand, ✻, ✿, publiciste, 36, boulevard de Clichy ; Maître. — (1893 et 1894) le même.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 2ᵉ vendredi du mois.

LE DEVOIR

Loge fondée le 7 septembre 1817, sous le titre *Henri IV* qu'elle a gardé jusqu'en 1872.

VÉNÉRABLES : — (1860) Wannez, propriétaire, 131, boulevard de la Reine, Versailles ; Rose-Croix. — (1861 et 1862) le même. — (1863) Poullain, représentant de commerce, 35, rue Saint-Lazare ; Maître. — (1864-1867) le même. — (1868) Martin, Antide, président de la Société générale de commerce et d'industrie d'Amsterdam, 160, boulevard Magenta ; Chevalier Kadosch. — (1869-1872) le même, ancien notaire, 124, boulevard Magenta. — En 1872, la loge change de nom. — (1873) Martin, Antide, ancien notaire, 124, boulevard Magenta ; Chevalier Kadosch. — (1874 et 1875) le même. — (1876) le même, 129, rue du Faubourg-Poissonnière. — (1877) le même. — (1878) le même, membre du Conseil municipal de Paris. — (1879) le même, membre du Conseil général de la Seine. — (1880-1882) le même. — (1883) Poullain, Jean-Jacques, représentant de commerce, 59, rue Lafayette ; Maître. — (1884-1886) le même. — (1887) le même, 83 *bis*, rue Lafayette. — (1888-1891) le même. — (1892) Mise en sommeil.

LES DISCIPLES DE FÉNELON

Loge fondée le 17 août 1832.

VÉNÉRABLES : — (1860) Delaloë, propriétaire, 70, rue de Paris, Charonne ; Chevalier Kadosch. — (1861-1863) le même. — (1864) Controt, négociant, 68, rue de Rivoli ; Chevalier Kadosch. — (1865) le même. — (1866) le même, confectionneur d'habillements. — (1867) Dufresne, employé de commerce, 7, rue Blondel ; Maître. — (1868) Regnault, courtier de commerce, 148, rue du Faubourg Saint-Denis ; Maître. — (1869) Brimont, chef de bureau à la Sûreté du commerce, 85, rue d'Aboukir ; Maître. — (1870) Dufresne, comme ci-dessus, 48, boulevard du Prince Eugène. — (1871) le même, 48, boulevard Voltaire. — (1872) Tombée en sommeil.

LES DISCIPLES DE MEMPHIS

Loge du Rite de Memphis, admise au sein du Grand Orient, le 30 décembre 1862.

VÉNÉRABLES : — (1863) Marconis, homme de lettres, 66, rue de Bondy ; ancien Grand Hiérophante du rite de Memphis, Trente-Troisième. — (1864 et 1865) le même. — (1866) Demonaz, chef de service à l'*Opinion nationale*, 254, boulevard du Prince-Eugène ; Rose-Croix. — (1867) le même, 5, boulevard Beaumarchais. — (1868) Feltmans, employé, 48, rue d'Angoulême ; Rose-Croix. — (1869) Tombée en sommeil.

LES DISCIPLES DU PROGRÈS

Loge fondée le 30 décembre 1868.

VÉNÉRABLES : — (1869) Laugé, cordonnier, 17, rue Saint-Denis, Montmartre ; Maître. — (1870) le même, 113, rue du Mont-Cenis. — (1871) Demonaz, 24, quai des Célestins ; Rose-Croix. — (1873) le même, comptable. — (1874) le même. — (1875) Waltz, employé de commerce, 28, boulevard Magenta ; Maître. — (1876) Léon Richer, homme de lettres, 4, rue des Deux-Gares ; Rose-Croix. — (1877 et 1878) le même. — (1879) Strauss, Alphonse, comptable, 8, rue Saint-Anastase ; Rose-Croix. — (1880) le même. — (1881) Dreyfus, ✻, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Finances, 25, rue de l'Université ; Maître. — (1882) le même, ancien chef de cabinet, etc., comme ci-dessus. — (1883) Marmonier, Henri, docteur en droit, chef adjoint du cabinet du Président de la Chambre des députés, 38, boulevard Saint-Michel ; Maître. — (1884 et 1885) le même. — (1886) Blum, Fernand, représentant de fabriques, 12, rue des Petites-Ecuries ; Chevalier Kadosch. — (1887) Grodet, Louis-Albert, ✻, avocat, sous-directeur honoraire de l'administration des colonies, 15, rue de l'Estrapade ; Maître. — (1888) Marmonier, Henri, membre de la Chambre des députés, 79, rue des Saints-Pères, comme ci-dessus. — (1889) le même. — (1890) le même, ancien député, avocat. Pour la correspondance : 69, rue de Provence. — (1891) Farine, Pierre, avocat à la Cour d'appel, 6, quai du Marché-Neuf ; Rose-Croix. — (1892) le même, 3, cité d'Hauteville ; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : 33, rue de la Chaussée d'Antin. — (1893) Cerisier, ancien directeur de l'Intérieur, 6, rue Antoine-Roucher, Auteuil ; Chevalier Kadosch ; et même adresse pour la correspondance. — Voyant son effectif par trop réduit la loge fusionne, le 7 novembre 1893, avec la loge

les Vrais Frères Unis Inséparables qui est dans le même cas ; voir plus loin *les Inséparables du Progrès*.

Temple : — 16, rue Cadet.

DROIT ET JUSTICE

Loge fondée le 16 novembre 1858, à Bagneux, sous le titre : *Cœurs Indivisibles* (voir plus loin) ; transportée à Paris en 1874 ; a changé son titre d'origine pour celui ci-dessus en 1876.

Vénérables : — (1874) Neveu, vérificateur spécial en fumisterie, 34, rue de Seine ; Maître. — (1875) le même, 18, rue Mabillon. — (1876) le même, entrepreneur de plomberie et de couverture, 25, rue Michel-Lecomte. Pour la correspondance : Dubost, 25, rue Michel-Lecomte. — (1877) le même, vérificateur en bâtiments, 18, rue Mabillon. — (1878) Blanpain, imprimeur du Grand Orient de France, 7, rue Jeanne ; Maître. — (1879) Le Borgne, rentier, 51, rue des Martyrs ; Maître. — (1880) Blanpain, comme ci-dessus, imprimeur. — (1881) le même. — (1882) Cinqualbre, Arthur, libraire-éditeur, 48, rue Monsieur-le-Prince ; Maître. — (1883) le même. — (1884) le même, publiciste. — (1885) Langard, François-Nicolas, tailleur, 4, rue du Pont-aux-Choux ; Maître. — (1886) le même. — (1887) Pétrot, Albert-Augustin, avocat à la Cour d'appel, 53, rue Bonaparte ; Rose-Croix. — (1888) le même, conseiller municipal. — (1889 et 1890) le même. — (1891) le même, 8, rue Servandoni. — (1892) le même. — (1893) Vivien, Paul, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel, 16, rue de Vaugirard ; Maître. — (1894) le même.

Temple : — 69, rue de Vanves (1874-1879). — 63, rue du Champ-d'Asile (1880-1894).

Tenues actuelles : — Le 3e mardi du mois.

LES DROITS DE L'HOMME

Loge fondée le 3 janvier 1882.

Vénérables : — (1882) Lepelletier, Edmond, homme de lettres, 19, rue Bergère; Maître — (1883) le même, Chevalier Kadosch. — (1884) Simond, Victor, directeur de journaux, 144, rue Montmartre; Maître. — (1885) Lepelletier, Edmond, journaliste, 8, rue Drouot ; comme ci-dessus. — (1886) Bonnet, Edouard-Claude, ingénieur, 3, parc de la Pièce-d'Eau, à Chatou, Seine-et-Oise ; Rose-Croix. Pour la correspondance : 11, rue Gaillon, à Paris. — (1887) le même. Pour la correspondance : Cattiaux, 4, rue Clavel, à Paris. — (1888) Théry, Edmond, publiciste, 45, rue de Douai ; Maître. — (1889) Bulot, Léon-Jules, substitut du procureur de la République, 25, rue Lepic ; Maître. — (1890) le même. — (1891) Lucipia, Louis, conseiller municipal, 15, rue Béranger ; Maître. — (1892) le même. — (1893) Hirsch, Michel, rédacteur au *Radical*, 19, rue du Croissant ; Maître. — (1894) Bouillet, Pierre, docteur en médecine, maire de Rueil, à Rueil, Seine-et-Oise ; Maître.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 1er lundi du mois.

L'ÉCOLE

Loge fondée le 27 avril 1870.

Vénérables : — (1870) Béchevot, négociant, 34, rue Montmorency ; Chevalier Kadosch. — (1871) Mousseron, constructeur d'appareils de chauffage, 17, rue Saint-Gilles ; Maître. — (1872-1874) le même. — (1875) Paillot, émailleur, 74, rue de Bondy, 5, cité Riverain ; Maître. — (1876 et 1877) le même. — (1878) Rousselle, Ernest, négociant en vins, 9, place des Vosges ; Maître. — (1879) Quoniam, Hippolyte, négociant, 27, rue Turbigo ; Maître. — (1880) Verséjoux, Edouard, employé, 25, passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts ; Maître. — (1881) le même. — (1882) le même, 6, passage Lepic. — (1883) Velter, 8, rue Saint-Denis, à Bondy, Seine ; Maître. — (1884) le même, professeur de comptabilité. — (1885) Decrette, Célestin, mécanicien, 66, rue Saint-Sabin ; Maître. — (1886) le même, horloger. — La loge, voyant son effectif très réduit, fusionne, le 4 janvier 1887, avec les loges *l'Equité* et *les Travailleurs Unis ;* voir ci-après.

ÉCOLE, ÉQUITÉ, TRAVAILLEURS UNIS

Loge constituée le 4 janvier 1887 par la fusion des trois loges fondées sous ces trois titres.

Vénérables : — (1887) Roubaud, Joseph, agent dramatique, 14, rue Grange-Batelière ; Maître. — (1888) le même ; Rose-Croix. — (1889) Guilleminot, Eugène-Gaëtan-Louis, ✠, chimiste, 6, rue Choron ; Maître. — (1890) Simonin, Hilaire-Amédée, conférencier-psychologue, rentier, 60, rue Bellechasse ; Maître. — (1891) Guilleminot, comme ci-dessus. — (1892) Gérard, Théodore, négociant, 27, rue d'Aboukir ; Maître. — (1893) Lasserre, François-Laurent, négociant, 8, rue Laferrière ; Maître. Pour la correspondance : Mullner, 11, rue d'Enghien. — (1894) le même.

Temple : — 16, rue Cadet.

Tenues actuelles : — Le 1er mardi du mois.

L'ÉCOLE MUTUELLE

Loge fondée le 15 mars 1865.

VÉNÉRABLES : — (1865) Rousselle, avocat à la Cour impériale, 1, rue Hautefeuille; Rose-Croix. — (1866) Delattre, avocat, 19, boulevard Saint-Michel; Maître. — (1867) Tirard, négociant, 89, boulevard Sébastopol; Maître — (1868) Coulon, Georges, avocat, 2, rue de Clichy; Maître. — (1869) Dréo, avocat, 24, rue Saint-Roch; Maître. — (1870) Méline, avocat, 18, avenue Victoria; Maître. — (1871) le même. — (1872) le même, député à l'Assemblée nationale, membre du Conseil général des Vosges. — (1873-1876) aucun nom dans l'Annuaire. — (1877) Delattre, Eugène, avocat, membre du conseil municipal, 15, boulevard Saint-Michel; Maître. — (1878) le même. — (1879) Francolin, Gustave, directeur de la *Réforme politique et littéraire*, 15, rue du Faubourg-Montmartre; Maître. — (1880 et 1881) le même. — (1882) Dréo, membre de la Chambre des députés, 5, rue de Savoie; Chevalier Kadosch. — (1883) De Liliers, Georges, homme de lettres, 19, rue de Laval; Maître. — (1884) le même, 44, rue des Martyrs. — (1885) Prat, Frédéric, docteur en médecine, 145, rue de Rome; Rose-Croix. — (1886) Francolin, Gustave-Henri-Auguste, publiciste, 174, rue du Faubourg-Saint-Denis; Trente-Troisième. — (1887) et 1888) le même. — (1889) le même, professeur et publiciste. — (1890) Delapierre, Alcide-Fernand, inspecteur de l'enseignement primaire, 35, boulevard Saint-Marcel; Rose-Croix. — (1891) Bouillet, Pierre, docteur en médecine, à Rueil, Seine-et-Oise; Maître. Pour la correspondance : Houard, instituteur, 21, rue Saint-Ferdinand, à Paris. — (1892) le même. — (1893) Francolin, professeur, comme ci-dessus. — (1894) Albran, Etienne, conducteur municipal des travaux de Paris, 56, avenue Ledru-Rollin; Maître.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 3e lundi du mois.

L'ÉMANCIPATION

Loge fondée le 19 juillet 1875.

VÉNÉRABLES : — (1876) Musset, typographe, 80, rue Jean-Jacques Rousseau; Rose-Croix. — (1877) Tirot, géomètre, 50, quai des Célestins; Maître. — (1878) Nicolet, rentier, ancien Major de la Confédération suisse, 103, rue Julien-Lacroix; Maître. — (1879) Tirot, Félix, comme ci-dessus; Rose-Croix. — (1880) Domino, Etienne, géomètre, 25, rue des Boulangers; Chevalier Kadosch. — (1881-1883) le même. — (1884) Fabart, Félix, géomètre, 39, avenue de Ségur; Rose-Croix. — (1885) Konnerac, Alfred-Alexandre, ébéniste, 69, rue Oberkampf; Maître. — (1886) le même. — (1887) Lagarrigue, Jean-Auguste-Victor, professeur de sciences, 47, rue Miromesnil; Maître. — (1888) le même, ✠, 28, rue de la Boëtie. — (1889) Konnerac, comme ci-dessus. — (1890) le même. — (1891) Nouguier, Emile-Toussaint-Michel ✠, ingénieur civil des Mines, 123, boulevard Pereire; Maître. — (1892) le même. — (1893) Tardif, Emile, ingénieur, 30, rue Pergolèse; Maître. — (1894) Laguarrique père, Jean-Auguste-Victor, comme ci-dessus.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 4e lundi du mois.

L'ENSEIGNEMENT MUTUEL

Loge fondée le 11 mars 1879.

VÉNÉRABLES : — (1880) Rousselle, Ernest, commissionnaire en vins, 9, place des Vosges; Maître. — (1881) le même, conseiller municipal. — (1882) le même. — (1883) Eymond, Evariste, négociant, 47, Chaussée d'Antin; Maître. — (1884) Rousselle, Ernest, comme ci-dessus, conseiller général de la Seine. — (1885) Eymond, Evariste, négociant en lingerie, comme ci-dessus. — (1886) Huret, Edouard, marchand de chaussures, 37, rue de Penthièvre; Maître. — (1887 et 1888) le même. — (1889) Rousselle, Ernest-Henri, conseiller municipal, 25, rue de Humboldt; Maître. — (1890) Huret, Edouard, comme ci-dessus, négociant en huiles. — (1891) le même, café-brasserie, 70, rue de Flandre. — (1892) le même, négociant. — (1893 et 1894) Rousselle, Ernest, comme ci-dessus.

Temple : — 16, rue Cadet.
Tenues actuelles : — Le 1er mercredi du mois.

L'ÉQUITÉ

Loge fondée le 10 avril 1880.

VÉNÉRABLES : — (1881) Marchal, Charles-Just, négociant, 21, rue d'Aboukir; Maître. — (1882 et 1883) le même. — (1884) Le Grand La Rivière, Paul, employé, 43, boulevard des Batignolles; Maître. — (1885) le même. — (1886) Roubaud, Joseph, agent dramatique, 14, rue Grange-Batelière; Maître. — Voyant son effectif par trop réduit, cette loge fusionne, le 4 janvier 1887, avec les loges *l'Ecole* et *les Travailleurs Unis*, également menacées de tomber en sommeil; voir plus haut la nouvelle la loge constituée grâce à cette fusion, *Ecole*, *Equité*, *Travailleurs Unis*.

(A suivre.)

Miss Vaughan et Jeanne d'Arc

Le second numéro de la revue des Palladistes Indépendants vient de paraître, portant la date du 1er pachon (20 avril). Parlant du premier, la *Franc-Maçonnerie Démasquée* disait : « Ce premier numéro destiné à la propagande est vendu à tous sans distinction au Bureau central de la propagande palladique indépendante, à Paris ». Nous avons constaté qu'il en est de même du second ; il s'agit donc bien d'une propagande publique, résolûment décidée, et qui se poursuit, malgré la vive contrariété qu'en éprouvent la plupart des amis de miss Vaughan eux-mêmes, comme on va le voir plus loin.

Le premier numéro nous avait douloureusement émus ; il n'en est plus de même de celui-ci, et, disons-le, puisque cela est, nous avons, à sa lecture, poussé un heureux soupir de soulagement. Il est de toute évidence que le calme commence à se faire dans l'âme étrangement troublée de notre adversaire : nous ne trouvons plus, à chaque page, ces horribles blasphèmes inconscients qui nous suffoquaient.

Miss Diana Vaughan en est toujours à considérer le Dieu des catholiques comme l'auteur de tous les maux dont quiconque souffre sur cette terre ; elle continue à ne pas en démordre. Sa mère est morte à la suite d'une longue et douloureuse maladie ; c'est Adonaï qui s'est plu à la torturer ainsi. Dans une promenade que miss faisait un jour à cheval, aux environs de Louisville, Paragram (c'est le nom de son bon kentocke favori) s'est emporté et a failli la précipiter dans l'Ohio ; c'est encore la faute à Adonaï : « Jamais Paragram ne s'était montré ombrageux, raconte-t-elle ; en vérité, il faut que je ne sais quel maléakh s'en soit mêlé ce jour-là. »

On comprend qu'ayant de pareilles idées en tête, l'ardente palladiste est portée à voir un peu trop en noir les moindres désagréments de la vie ; cet état d'esprit provient surtout de la déplorable éducation « antiadonaïte » qu'elle a reçue de son père, luciférien fanatique : mais le fond de la nature de miss Vaughan est excellent, et, nous le répétons, nous ne désespérons pas, nous avons même un plus grand espoir que jamais.

Quoiqu'il en soit, le ton de ce second numéro du *Palladium Régénéré et Libre* est remarquablement adouci. En faisant la part de l'idée fixe qui hante le cerveau de la directrice, c'est-à-dire son erreur fondamentale du dualisme divin, on lit sans indignation, et même avec intérêt, ces pages extraordinaires. Elles ont, d'ailleurs, leur utilité ; car, ainsi que le disait très justement notre vénérable ami M. le chanoine Mustel, « nous ne pouvions ni espérer, ni désirer rien de semblable. » Au moment où le satanisme contemporain multiplie ses efforts mystérieux, agit dans l'ombre avec une rage et une habileté infernales, cet incident met à néant ces prodiges d'habileté et paralysera, cela nous paraît hors de doute, l'effet des manœuvres diaboliques, dont la première condition de succès est de demeurer inconnues.

Cela nous rappelle ce qui arrive souvent dans les consultations de tables tournantes : le démon trompe les amateurs de spiritisme, il réussit à faire des dupes ; mais tout à coup la table parlante qui se disait animée par un esprit de trépassé sympathique aux consultants, se trahit, le diable avoue sa présence, malgré lui, contraint et forcé par Dieu son maître, et les yeux des dupes s'ouvrent.

Il en sera ainsi de la revue de miss Vaughan. « Puisse cette publication palladique ouvertement luciférienne achever d'ouvrir les yeux à tous ! » dit la *Franc-Maçonnerie Démasquée*. Nous le croyons aussi, pour notre part ; la grande-maîtresse antilemmiste est, sans s'en douter, un instrument providentiel, et ce qu'elle imprime, ce qu'elle met au grand jour prend, par rapport à la confusion des sectaires, manœuvrant dans les ténèbres, une valeur inappréciable.

*
* *

Nous allons analyser le plus rapidement possible ce second numéro du *Palladium Régénéré et Libre*, et nous reproduirons ensuite in-extenso l'un de ses articles, qui publie un document « simonien » d'une importance capitale.

Le premier article est sous la forme de récit ; on dirait que miss Vaughan commence là ses mémoires de palladiste hautement favorisée par les « daimons ». Elle raconte, avec force détails, les deux premières interventions d'Asmodée dans son existence, ce « génie bienfaisant » se manifestant à elle, non seulement d'une manière visible, mais encore palpable ; elle fut, dit-elle, à la première intervention, l'objet d'un phénomène de lévitation de premier ordre. Attaquée dans un bois par des nègres, appartenant aux plantations de Mauford, elle est sauvée par Asmodée, qui l'arrache à leurs mains, l'emporte dans les airs et la dépose chez son père. Elle s'étend assez longuement sur ses impressions au cours de ce premier voyage aérien ; elle rapporte sa conversation avec Asmodée là-haut, après avoir traversé des nuages ; puis, le démon la plonge dans un état tout spécial.

« Il pose son index sur mon front, et voici que mes paupières se ferment d'elles-mêmes. Je veux parler encore, je ne le puis. Cependant, je ne suis

pas endormie; mais mes yeux sont bien clos, ma bouche est bien fermée. Tout à l'heure, j'entendais les bruits qui venaient de la Terre, bruits faibles, dont plusieurs perçus distinctement; ainsi, les aboiements des chiens des fermes. A présent, je n'entends plus rien.

« Deux sens seuls continuent à fonctionner : le toucher et l'odorat. Un parfum des plus agréables m'enchante, m'enivre; on dirait que je respire des roses tout fraîchement écloses, embaumant d'aromes exquis. Je ne me sens plus tenue par la main; il me porte dans ses bras; il me berce, comme une mère son enfant. C'est doux, c'est bon, c'est au-dessus de toutes les plus douces sensations humaines. Cela dure longtemps, longtemps... »

Elle donne ensuite ses arguments pour montrer qu'elle n'a pas été victime d'une hallucination. Ce récit est complété par celui de l'aventure du cheval emporté. Là aussi, c'est Asmodée qui est venu à son secours. Miss Vaughan avait alors seize ans et n'avait pas encore été initiée au palladisme.

Après quoi, vient un article dont le but évident est de rassurer les Frères de la Maçonnerie ordinaire. Les palladistes du camp indépendant tiennent à faire leur propagande; mais ils ne veulent pas être accusés de trahison. C'est là leur grosse préoccupation. Ils cherchent donc à dégager la responsabilité des imparfaits initiés et créent des distinctions qui sont assez subtiles; toutefois, il leur sera difficile d'établir une séparation absolue entre les deux maçonneries. Les personnes qui sont bien au courant de la question, comme nos lecteurs, par exemple, ne s'y tromperont pas. Néanmoins, nous devons reconnaître que la façon de présenter les choses est très habile de la part du *Palladium* : il ne s'inscrit pas en faux contre les révélations de Bataille et de Margiotta; mais il passe à côté, et les imparfaits initiés des Loges n'y verront que du feu.

Le troisième article est consacré à expliquer jusqu'où l'organe-lien ira dans la voie de la divulgation pour les profanes. Il paraît que le *Journal des Débats* avait accusé la revue luciférienne de ne pas être assez claire. La revue luciférienne répond que l'observation est juste et qu'elle en tiendra compte dans la mesure du possible. « Lorsque nous aurons à parler des personnes, nôtres ou bien adversaires simoniens, comme adversaires adonaïtes, nous ne dévierons pas de la ligne tracée par notre volonté inébranlable : nous voilerons toujours les noms. Pour ce qui est des exposés de principes ou des énonciations de formules, nous serons clairs. » Là-dessus, des explications abondantes sont fournies pour justifier l'emploi des noms voilés. Nous apprenons, en passant, qu'en France le Sénat compte deux palladistes, et la Chambre cinq. Un sixième député, palladiste, serait mort il n'y a pas longtemps.

Immédiatement, le *Palladium Régénéré et Libre* donne la clef de quelques-unes des abréviations rituelles auxquelles il a recours; ces explications portent sur les indications placées au-dessous des signatures d'esprits du feu. Pour notre part, nous n'en avions pas besoin, connaissant les titres apadniques des principaux démons et leurs jours de fête.

Une nouvelle petite satisfaction est donnée aux francs-maçons des Loges, dans le cinquième article de la revue luciférienne. Cet article contient queques traits injustes à l'adresse d'écrivains anti-maçons; mais soyons généreux, et reconnaissons que tout cela est dit très spirituellement, ma foi. L'article n'est pas signé, et il n'avait pas besoin de l'être; il est de miss Diana, sans aucun doute. Elle passe en revue les écrivains européens qui ont appartenu à la Franc-Maçonnerie et qui n'en font plus partie aujourd'hui, soit qu'ils la combattent, soit qu'ils demeurent neutres. Elle donne à chacun un nom de fantaisie; mais le voile est d'une transparence !... Mellifluens, c'est M. Jules Simon; Gavroche, M. Andrieux; Coriolan, M. Léo Taxil; le docteur Aréfaste, M. le docteur Bataille; Ben-Isis, M. Doinel; Matassata, M. le professeur Margiotta. Aréfaste est visiblement ménagé; les plus maltraités sont Coriolan et Matassata. Nous ne répondrons pas à notre adversaire; nous lui dirons seulement qu'il y a des moments où elle est un peu trop nerveuse. Celui où elle a écrit cet article est de ceux-là.

Nous avons ensuite un très long article, que la directrice du *Palladium* a signé de ses initiales. C'est sa réponse à M. l'abbé Bigou, qu'elle appelle « le bon renard de Sonnac ». Elle voit en lui un possédé adonaïte. « Il procède en rusé. Renard qui voudrait croquer la poule. Renard d'une espèce à part, un renard affable mettant des formes et point cruel en croquant, une bonne nature de renard : de la courtoisie à en revendre, mille aimables paroles, une grande tartine recouverte du plus doux miel; je lui en sais gré. Au fond, sa ruse pieuse n'est pas malintentionnée. Trompé par Adonaï, il a faim de mon âme; pour lui, me croquer serait assurer mon salut; quelque maléakh, dont il est pénétré, aiguise son appétit. » Tout cela n'est pas méchant; ainsi que nous le disions tout à l'heure, nous sommes bien loin du ton du premier numéro. Miss Vaughan croit retorquer les arguments de M. l'abbé Bigou, et, tout en disant qu'elle va sur son terrain, c'est sur le sien, à elle,

qu'elle reste, sans s'en apercevoir le moins du monde. Ce grand article, où il y a de tout et même autre chose, ne prouve que ceci, à notre avis : c'est que ce n'est pas par des controverses que l'on convertira la zélée luciférienne ; son *Apadno* meuble entièrement sa cervelle, et tout ce qui n'est pas l'*Apadno* n'a pour elle aucune portée. Comment voudrait-on discuter avec une aveugle, pour qui tout est noir, et qui, s'en tenant à son obscurité, l'appelle lumière et vous soutient que c'est vous qui, ne voyant pas noir, êtes victime d'illusions, que c'est vous qui êtes l'aveugle ? Le docteur Bataille a raison : avec miss Vaughan, il n'y a pas à discuter : c'est perdre son temps ; il faut prier et beaucoup prier pour elle.

Mais on peut aussi retenir les aveux qui lui échappent. Pour étayer son argumentation, elle cite des faits, elle raconte à son tour ce qu'elle a vu dans les Triangles, et là son article devient des plus intéressants. Peu nous importe, en somme, qu'elle s'obstine à qualifier de « bon génie » tous les diables qu'elle a vu opérer ; Dieu l'éclairera, à son heure. Pour le moment, ce qui est le plus certain, c'est qu'elle apporte à l'enquête générale sur le surnaturel diabolique un témoignage d'autant plus précieux qu'il émane d'une adversaire. Venez donc nier maintenant, messieurs les sceptiques ! dirons-nous, en nous armant de ces numéros où l'on nous combat au nom de Lucifer. Ce n'est pas un catholique qui parle, c'est une maçonne en pleine activité, c'est une palladiste croyante et pratiquante, ce témoin dont les Lemmi et autres Goblet d'Alviella voudraient bien fermer la bouche. C'est Satan lui-même qui écrit, qui dépose, forcé par Dieu d'avouer, en la personne de cette malheureuse femme dont il a cru habile de s'emparer, que les légions d'Asmodée possèdent indubitablement, jusqu'au jour où, les témoignages accumulés étant suffisants, la possession cessera et où la conversion sera éclatante.

Et nous les relevons, ces dépositions, nous les enregistrons ; elles prouvent avec une force écrasante la vérité des enseignements de l'Eglise, la réalité du déchaînement actuel des esprits infernaux à travers le monde.

Miss Vaughan, dans sa réponse à M. l'abbé Bigou, nous raconte une anecdote piquante dont le F∴ Goblet d'Alviella fut le héros en septembre dernier dans un Parfait Triangle belge. Il s'adressa aux esprits du feu pour avoir une somme de 20.000 fr. Jelbéras apparaît ; il évoque ensuite Abbadon, mais c'est Suclagus qui surgit, apportant la somme demandée et ne pouvant la remettre par le fait d'une opposition d'Asmodée. Elle raconte encore les « miracles » de la Main de Marbre, au sein du Parfait Triangle *Charles-à-la-Lumière-Naissante*, à Francfort-sur-le-Mein ; là, les prestiges ont lieu par vingt, trente, cinquante, chaque année. Miss Vaughan explique, à sa manière, comment ces œuvres de haute-magie réussissent et comment parfois elles ne réussissent pas, comment certaines guérisons sont attribuées aux médecins de Francfort, etc., etc. Nous le répétons, il n'y a pas à entrer avec la directrice du *Palladium* dans des discussions de doctrine ; mais, en ce qui concerne les faits, cette revue luciférienne est, à elle seule, plus importante pour notre cause que toutes les autres revues d'occultisme des deux continents.

Le septième article, quoique n'occupant que les pages 43 à 46, vaut à lui seul un volume de documents. La divulgation de la voûte du 7 avril 1894 est un coup de massue dont le Lemmi ne se relèvera pas. La haute-maçonnerie n'est forte que parce que sa main est ignorée. Or, voici que miss Vaughan est une enthousiaste de Jeanne d'Arc ; l'intrus du palais Borghèse a bavé sur cette mémoire si pure ; aussi le *Palladium Régénéré et Libre* le livre une fois de plus au mépris public. La reproduction de ce document secret est plus terrible pour Lemmi, son auteur, que celle de son casier judiciaire. Il niait sa condamnation de Marseille ; il ne peut pas nier cet acte de son pontificat sataniste, attendu qu'il est facile de montrer que ses ordres ont été réellement exécutés.

C'est ce septième article de miss Vaughan que nous allons reproduire in-extenso un peu plus loin.

Le huitième article est une série de notes, dont la troisième est assez curieuse. Les Triangles craignent que les catholiques jettent au feu la revue de miss Vaughan ; il paraît que les exemplaires destinés aux palladistes ne sont pas les mêmes, *quant au papier*, que ceux vendus aux profanes ; les premiers reçoivent une consécration.

Nous citons textuellement :

« Deux Triangles de l'Indépendance se sont effrayés bien à tort, dans la pensée que notre propagande publique pourrait occasionner des profanations adonaïtes. Rassurons. Les exemplaires de notre organe-lien, **réservés aux nôtres**, sont LES SEULS QUI REÇOIVENT LA CONSÉCRATION RITUELLE ; afin d'éviter toute erreur, la consécration du papier est faite seulement après le tirage. *Par conséquent, les exemplaires qui sont achetés par des profanes ou expédiés à des abonnés profanes n'ont reçu aucune consécration* ; **les nôtres peuvent en avoir la certitude absolue.** Les adonaïtes qui brûleraient des exemplaires ne profaneraient rien, donc ; mais brûleraient du papier tout ordinaire. »

Nous sommes heureux d'apprendre que ces exemplaires qui nous sont envoyés en échange de la *Revue Mensuelle* n'ont reçu aucune imprégnation diabolique. Mais que MM. les Palladistes Indépendants sachent que nous ne les aurions pas brûlés, même s'ils avaient été l'objet de la « consécration rituelle ». Nous connaissons les effets de l'eau bénite, et nous en aurions usé. Nous nous garderons bien de détruire le *Palladium Régénéré et Libre ;* ce serait détruire le témoignage de Satan contre lui-même ; il mérite d'être conservé. La collection en sera plus précieuse même que celle de la *Chaîne d'Union*.

Enfin, dans ce second numéro, la revue luciférienne commence la publication des communications officielles des Triangles, qui apportent, eux aussi, leur témoignage, ainsi que le font les sociétés de spiritisme dans leurs organes spéciaux,

Citons encore. Voici, par exemple, ce qui est envoyé à la directrice par le Parfait Triangle rouennais *Lumen in Cœlo :*

« 26 pharmuthi an 000895. — Nous avons célébré hier la Grande Fête du Palladium, et jamais l'Asie n'a resplendi d'autant de lumière. La chère Sœur (1) à qui nous avions gardé toute notre amitié, malgré les différends qui marquèrent l'avant-dernier anniversaire du IIIe Coup de Canon, a été bien inspirée en nous envoyant sa gracieuse messagère, la Sœur 511. Cette aimable Sœur est Vocate Élue à un degré dont nous avons été surpris, malgré tout ce que nous avions obtenu par nos médiums palladistes rouennais. — Nous avons eu apparition de Sialul, qui a enveloppé sa prédilectionnée d'une vapeur verte et s'est retiré avec de bonnes promesses. Huit vœux n'ont pas été exaucés ; mais, par contre, celui qui l'a été était d'un caractère touchant. Notre frère 1209 avait perdu, vers la fin de l'Empire, une épouse tendrement aimée, morte peu après leur mariage. Pendant la guerre, les Prussiens pillèrent sa villa ; parmi les objets précieux qui lui furent enlevés se trouvait un bracelet dont il avait fait don à sa regrettée femme, au jour de leurs fiançailles, et qu'elle avait porté longtemps. Il demanda à la Sœur 511 de lui faire ravoir ce cher souvenir et pria avec une foi des plus vives, qui nous tirait les larmes des yeux. La Sœur 511, en extase, étendit les bras, en tenant ses mains ouvertes et réunies ; tout à coup, un objet d'or y brilla, déposé par un génie invisible ; c'était le bracelet volé par l'un des Allemands envahisseurs. Il revenait de bien loin, on ne sait d'où, et n'était pas endommagé. Inutile de vous dépeindre le bonheur de notre Frère. — A la fin de la fête, le Parfait Triangle *Lumen in Cœlo* a voté son entrée dans la Fédération Indépendante. »

Comme dans son premier numéro, le *Palladium Régénéré et Libre* contient des « signatures d'esprits du feu » ; cette fois, elles sont au nombre de neuf. Ce sont les signatures des « daimons » Antichrist, Stolas, Pruflas, Pursan, Buer, Abaddon, Zagam, Byleth, et Vinc.

*
* *

Nous croyons extrêmement utile de reproduire in-extenso l'article où miss Vaughan divulgue le texte de la Voûte de Lemmi en date du 7 avril de l'année dernière. Nous aurons à revenir, sans aucun doute, sur ce document d'une importance exceptionnelle, et nous croyons que nous pourrons montrer comment les ordres de l'intrus du palais Borghèse ont été exécutés, même en France. Cette Voûte est, par le fait, l'acte de canonisation maçonnique de Voltaire, dont le plus beau titre de gloire, aux yeux de la secte, est d'avoir tenté de souiller de ses immondices la mémoire de l'héroïque Pucelle d'Orléans. Nos lecteurs nous pardonneront de retranscrire les ignobles outrages de l'enjuivé de Stamboul ; mais ils se diront avec nous que cette boue retombe sur qui la lance et que, d'ailleurs, l'intérêt de la vérité exige impérieusement que rien de ce document capital ne soit retranché.

Nous reproduisons donc ces pages du *Palladium Régénéré et Libre* avec la plus scrupuleuse fidélité :

« Franc-parler vis-à-vis de tous, voilà la règle de l'organe du Palladisme Indépendant. Sur nos opinions contre Adonaï, personne ne se peut tromper. En cette situation, nos Frères et nos Sœurs nous voient tout-à-fait à l'aise pour pouvoir flétrir, comme ils méritent de l'être, les actes de l'usurpateur Simon. Nous nous tenons à l'abri de sa haine ; car il a condamné déjà quatre des nôtres à périr par ses émissaires, sous les coups de sa vengeance furieuse. Mais la propagande publique, nous la ferons quand même et jusqu'au bout.

« C'est pourquoi, en décidant la création de cet organe, on a voulu qu'il ne puisse pas être taxé de publication secrète, et l'on a tout disposé de façon que chacun, même profane, ait toute liberté de se le procurer. Peut-être ainsi, ceux qui courbent le front devant Fra-Diavolo Simon comprendront combien leur attitude est déplorable et nuit à notre cause sainte. Cet homme devrait être mis au ban de l'humanité.

« Pour aujourd'hui, je ferai connaître sa Voûte du 7 avril (ère vulgaire). L'existence de ce document a été citée dans la presse. Le texte mérite d'être publié

(1) Nous mettons en entier les mots qui sont abrégés ésotériquement dans la revue luciférienne ; notre imprimerie ne possède pas, en effet, les triangles typographiques dont le *Palladium* se sert couramment et qui proviennent d'une fonte spéciale.

ici. Je demanderai ensuite si un Français digne de ce nom, peut, sans rougir, appeler « frère » l'individu qui professe des sentiments d'animadversion aussi basse à l'égard de la pure et sublime Jeanne d'Arc.

« Dei Optimi Maximi Ad Gloriam.

« A tous les Nobles Seigneurs Grands-Maîtres, présidant les Parfaits Triangles de Mages Elus, ainsi qu'aux Très Illustres, Vaillants et Eclairés Inspecteurs Généraux et Inspectrices Générales du Palladium en mission permanente dans les 77 Provinces Triangulaires des Deux Mondes :

« Salut sur tous les points du Triangle !

« Santé ! Stabilité ! Pouvoir !

« Voûte encyclique du Suprême Directoire Dogmatique.

« Respectez Notre autorité, assurez l'exécution de Nos ordres ; le Souverain Pontife de la Lumière parle.

« Dans le Conseil Privé du 2e jour du 12e mois de l'an 000893, Nos deux Grands Assistants étant présents, Nous avons déclaré la nécessité de réagir contre le mouvement de nos adversaires qui s'apprêtent à porter un nouveau défi au bon sens des peuples. Six jours auparavant (27 janvier, ère vulgaire), le Pape de la Superstition avait décrété qu'il était temps de commencer la comédie d'une canonisation retentissante ; Nous avons promis de répondre à ce décret de l'imposture sacerdotale.

« Les éternels adversaires de la raison et du progrès, qui ont déjà mis sur leurs autels un mendiant abject, tombé au dernier degré de la plus crapuleuse et vermineuse paresse, veulent maintenant glorifier une fille hystérique, dont l'existence ne fut qu'une fourberie bigote et vicieuse, et l'imposer à l'admiration universelle.

« Depuis quelque temps, des Français *chauvins* se servaient du nom de cette fille comme d'une bannière ; l'Eglise a imaginé de profiter de ce courant pour essayer de se rendre populaire dans cette nation toujours trop facilement portée aux exagérations sentimentales. Telle est la vérité sur ce qui se passe en France, au sujet du bruit qu'une minorité tapageuse et malintentionnée s'efforce de faire autour de la mémoire plus ridicule qu'intéressante de cette fille nommée Jeanne Darc, dont l'immortel Voltaire a fait justice.

« Lui-même, son compatriote, il a montré que d'autres Françaises ont été de beaucoup supérieures à cette fille : « Marguerite d'Anjou, qui « combattit dans dix batailles pour délivrer son « mari, et donna jusqu'à la fin de ses jours les « preuves d'une valeur sans exemple de la part « d'une femme ; la comtesse de Montfort, qui dé- « fendit, l'épée à la main, ses Etats envahis, qui « soutint deux assauts sur la brèche, armée de « pied en cap, fondit sur le camp des ennemis, « suivie de quelques hommes, y mit le feu et le « réduisit en cendres ; Jeanne Hachette, qui « sauva Beauvais assiégé, combattit également sur « la brèche, et qui ne se vanta ni d'être pucelle ni « d'être inspirée. » (*Dictionnaire philosophique*, « article sur les *Amazones*.)

« Le courage de Jeanne Darc, au contraire, se réduit à peu, quand on l'examine de près. Il faut relire Voltaire, dans ses *Eclaircissements historiques*,' article XVIII. Il y résume l'histoire de la bergère de Dunois, ancienne servante d'un cabaret de village, à qui un moine fripon nommé Richard avait appris à faire des miracles ; elles étaient trois quel'habile exploiteur avait dressées pour jouer ce rôle, elle, une Catherine et une certain Pierrone ; ce fut la fille Jeanne qui eut la meilleure réussite et qui fut définitivement acceptée. On la montrait, en la faisant chevaucher aux côtés de Dunois et passer pour une envoyée du ciel ; mais elle ne se battit jamais. Son armée véritable était celle des moines qui allaient en procession sur les chemins, derrière la troupe. Voltaire l'appelle justement une « malheureuse idiote », qui communiait trois fois dans la même matinée. On envoyait à l'ennemi, pour l'intimider, d'apocryphes lettres d'elle en mode de sommation ; or, son procès a établi qu'elle ne savait même pas signer son nom. Ce ne fut pas cette bouffonnerie, inventée par les moines, qui délivra la France de l'invasion anglaise ; car les Anglais étaient encore en France cinq ans après la mort de la pénitente hystérique du frère Richard. Voilà l'histoire véritable, celle qui n'a pas été écrite par les jésuites de la famille du fameux Loriquet.

« Nous invitons les Parfaits Initiés de France, et plus spécialement ceux qui sont en communication directe avec Nous, à réagir contre l'agitation des prêtres sur le nom de cette Jeanne Darc. Il faut paralyser ce mouvement par tous les moyens. Nous avons appris avec peine que des esprits libéraux avaient cédé eux-mêmes à l'entraînement ; il faut faire agir les influences dont chacun dispose pour qu'ils reviennent à la raison. La méfiance à l'égard du prêtre est toujours nécessaire ; le loup change de poils, mais non pas de mœurs ; or, si les parasites scélérats qui vivent d'imposture et de captation excitent les esprits avec la comédie de canonisation de leur idiote, ils poursuivent un dessein secret, de mauvais augure pour la paix européenne. Donnez le mot d'ordre partout, et montrez que s'associer à l'exaltation de cette Jeanne Darc, sous prétexte de patriotisme, ce serait tomber dans le piège clérical.

« Nous datons cette Voûte encyclique du jour anniversaire de l'initiation de l'immortel Voltaire (1), et Nous rappelons que cette année-ci est celle du deuxième centenaire de sa naissance. Voilà en vérité l'homme qui a grandement honoré, non seulement la France, son pays, mais l'humanité elle-même. Avec exactitude, notre précurseur Proud'hon (2) a dit, de lui, « qu'il manquait aux « générations de ce siècle « (*Confession d'un Révolutionnaire*), et de son poëme *la Pucelle*, que « c'est un vrai poëme social, une véritable révélation révolutionnaire » (*De la Justice dans la Révolution*). L'illustre Edgar Quinet, qui Nous eût bien compris aujourd'hui, écrivait avec un parfait sentiment du vrai : « Voltaire est l'ange d'exter- « mination envoyé par Dieu contre l'Eglise. Son

(1) C'est, en effet, le 7 avril 1778, que Voltaire reçut l'initiation maçonnique à la Loge *les Neuf Sœurs*, à Paris. (Note de la *Revue Mensuelle.*)

(2) L'opinion du F∴ Proudhon est bien choisie ! On sait qu'il est l'auteur de l'*Oraison de Satan*, adoptée par les aréopages de Chevaliers Kadosch. (Note de la *Revue Mensuelle.*)

« œuvre si longue, jamais interrompue et toujours « heureuse, n'est pas l'affaire seulement d'un indi- « vidu : non, cet homme ne s'appartenait pas; il « était conduit par une force supérieure. » (*Les Jésuites.*)

« Opposons Voltaire à Jeanne Darc. En conséquence, parlant non plus seulement pour la France, mais pour les Triangles des Deux Mondes, Nous invitons tous les bons, tous les Parfaits Initiés à commémorer en cette année, au 21 novembre (ère vulgaire), dans tous les Ateliers Palladiques, le deuxième centenaire de la naissance de Voltaire, et Nous proclamons ce grand philosophe VRAI SAINT DE NOTRE DIEU. Par cette commémoration, on répondra dignement aux fanatiques de la superstition, qui viennent encore d'exalter leur Mastaï, pape Pie IX, pour défier de nouveau les hommes de progrès.

« Ecrit et donné en Solennelle Voûte, et signé avec le Calame T.-F.-G., au Suprême Orient de Rome, Vallée du Tibre, dans le Temple du Lotus des Victoires (P.-B.), en la première année de Notre Souverain Pontificat, le 1er jour de la Lune Nissan, le 7e jour du 2e mois de l'an 000894 de la Vraie Lumière.

« A. SIMON ENSOPH. »

« Maintenant, Simon, à nous deux !... Et moi, c'est sous l'œil du Dieu-Bon que j'écris. C'est avec une plume de raison, et non avec ton Calame Transfigens, cette plume de folie, cette plume que tu dis avoir reçue de Sybacco et dont tu n'écris qu'après avoir transpercé stupidement l'hostie adonaïte toujours déposée devant toi sur ton bureau (1).

« Infâme calomniateur, tu te bastionnes derrière Voltaire pour lancer les flèches de ta rage contre l'éblouissante mémoire de l'héroïne pure parmi les pures, que les Anglais eux-mêmes saluent aujourd'hui. Le Soleil-Voltaire a une tache; nous le savons, et j'en gémis. Toi, tu es heureux de cette tache; tu voudrais faire croire qu'elle est le Soleil tout entier.

« Pour les nôtres, j'ajoute : — Personne ne me suspectera d'avoir la moindre tendance à m'aller agenouiller devant un autel adonaïte, même après la canonisation de Jeanne d'Arc (2) et si Jeanne d'Arc était sur cet autel. Non, non ! Mais la mémoire de l'héroïque Libératrice doit être honorée, glorifiée. Elle est bénie par toutes les femmes de cœur, par tous les hommes de droiture et de loyauté, sans préoccupation de ce que décidera le Pape catholique romain. Ceux parmi les libéraux qui ont retiré leur adhésion au mouvement national français ont commis une lourde faute, qu'ils aient été influencés ou non par les observateurs des ordres simoniens. Laisser les cléricaux accaparer la pure et sublime Jeanne d'Arc, maladresse des maladresses !

« O Jeanne ! tu ne leur appartiens pas, aux adonaïtes. Je sais dans quelles conditions Mikaël t'apparut; je sais par qui il fut contraint de te susciter pour combattre les guerriers, eux aussi adonaïtes, que le maléakh George guidait à la conquête de la France; je sais quelle haute sagesse voulut ne pas effrayer ton âme bercée dans l'erreur et quelle immense bonté te reçut, car tu ne fus jamais coupable en ta douce ignorance des saintes vérités (1). Mais les prêtres de Rouen, excités contre toi par Adonaï, avaient senti qui avait conduit si merveilleusement ces événements dont tu as tiré une impérissable gloire, et ils te condamnèrent en catholiques ennemis de Lucifer, en te déclarant sorcière, c'est-à-dire fille de Lucifer, au nom de leur barbare Inquisition.

« Pourquoi, ô Jeanne, as-tu pleuré le jour où je te vis? pourquoi ne répondis-tu rien à mes pressantes paroles? Je t'ai voué mon admiration sans bornes; car c'est dans ton procès que j'ai lu ton histoire, et dans les vieilles chroniques de tes contemporains. Ne pleure plus, noble fille de la grande France. Les insultes d'un Simon ne t'atteignent pas. Les nôtres n'ont pas obéi à ses injonctions. Ils te vénèrent. Le jour n'est point éloigné où l'humanité entière, régénérée et libre, t'honorera. « D. V. »

De ce dernier alinéa, il résulte que miss Diana Vaughan a eu ou croit avoir eu une apparition de Jeanne d'Arc. Nous ne chercherons pas à éclaircir ce mystère; nous ne sommes pas en mesure de le faire, d'ailleurs.

Mais si, par bonheur, la malheureuse femme n'avait pas été le jouet d'une illusion, si vraiment elle avait vu, de ses yeux vu la sainte fille de Domremy lui apparaître dans l'attitude qu'elle rapporte ici, comment ne comprend-elle pas le sens de ces larmes et de ce silence dont elle est étonnée ?

Nous le comprendrions bien, nous; ces larmes, ce silence s'expliqueraient tout naturellement. Ce ne sont pas les outrages d'un Lemmi qui, dans ce cas, auraient fait couler les pleurs de la glorieuse Pucelle. S'il nous fallait admettre la réalité de cette apparition, nous l'interpréterions tout autrement, c'est-à-dire ainsi : Jeanne d'Arc pleurant sur l'aveuglement de son admiratrice. Oh ! alors, que ces larmes seraient éloquentes ! et comme elles diraient bien : « Pauvre fille, ouvre donc, ouvre enfin les yeux ! »

Nous sommes demeurés pensifs après cette lecture. Ce second numéro du *Palladium* nous a vraiment ôté un poids qui écrasait notre poitrine. Il nous semble que nous respirons mieux, et nous

(1) Nous apprenons par là un sacrilège d'un nouveau genre dont Lemmi est devenu coutumier; rien ne saurait nous étonner de la part de l'individu qui voulut faire construire des latrines, pour souiller le crucifix, au-dessus de l'oratoire pontifical du palais Borghèse, et qui ne renonça à cet immonde projet que devant la réprobation universelle qu'il souleva. Voir le *Figaro* et autres journaux de l'époque. (Note de la *Revue mensuelle.*)

(2) On remarquera que miss Vaughan écrit Jeanne d'Arc comme tout le monde, tandis que Lemmi affecte d'écrire *Darc* sans particule, s'imaginant en cela rabaisser encore la glorieuse Pucelle. L'imbécile ! (Note de la *Revue Mensuelle.*)

(1) Ces lignes montrent bien à quel degré d'aveuglement Satan peut conduire ses adeptes. C'est navrant ! (Note de la *Revue Mensuelle.*)

reprenons confiance dans la conversion de notre adversaire.

Qui sait si cette revue ne va pas nous en marquer les étapes? Nous la lirons de plus en plus avec intérêt, dans cette pensée et dans cet espoir.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nous pensons que les rensignements qui vont suivre intéresseront nos lecteurs. En effet, tout ce qui peut jeter un jour sur les conditions dans lesquelles s'effectue la propagande publique des Palladistes Indépendants a son importance; les moindres détails ont leur utilité, puisqu'il s'agit d'une tentative sans précédents.

Nous n'avons donc pas reculé devant une interview; un de nos collaborateurs s'est rendu aux bureaux de la revue luciférienne.

L'endroit choisi pour ce centre de la propagande palladiste est au cœur de Paris, à deux pas de l'Hôtel des Postes. C'est une imprimerie, dont l'installation paraît toute récente; d'un côté, les ateliers, de l'autre, un bureau, dans la vitrine duquel s'étalent à profusion des exemplaires du *Palladium*. Cette imprimerie paraît n'avoir qu'une importance secondaire; mais une prodigieuse activité y règne; c'est par ballots que nous voyons ficeler les exemplaires de la revue de miss Vaughan, qui vont être bientôt portés à la poste. Le sous-sol de l'immeuble est occupé par les presses, qui roulent, et dont le bruit souterrain, montant au bureau, produit une surprise au premier abord; cette trépidation des machines qui mugissent, là, au-dessous de soi, impressionne le visiteur. La maison est de belle apparence, comme toutes les maisons neuves du quartier des halles centrales.

Notre collaborateur achète un numéro du *Palladium*, qu'on lui remet sans aucune difficulté; ce n'est pas comme chez le F∴ Teissier, où l'on ne peut acheter un journal officiel maçonnique que si l'on a prouvé sa qualité de franc-maçon.

Justement, c'est M. Pierret, l'administrateur des publications de miss Vaughan qui est là. C'est un homme de 35 à 40 ans, à l'œil vif, intelligent, à l'allure décidée; pourtant, il n'a pas fait à notre envoyé l'effet d'être palladiste. Il n'a certainement pas ce regard tout particulier qui distingue les lucifériens pratiquants et autres spirites; l'œil est vif, disons-nous, mais calme. Maintenant, comme il ne faut jurer de rien, peut-être cache-t-il son jeu; en effet, un simple imprimeur quelconque aurait-il pris la responsabilité d'imprimer et d'éditer une revue nettement luciférienne?

Nous laissons ici parler notre collaborateur :

J'interroge M. Pierret, sans en avoir l'air, en mettant la conversation sur miss Vaughan. Il sait évidemment où elle est; mais, sur ce point, il évite de répondre, et l'on ne saurait lui en vouloir, puisque l'ardente ennemie de Lemmi a mille raisons d'être prudente, et que ses amis intimes doivent avoir à cœur de cacher le lieu de sa retraite.

Au sujet des expéditions, M. Pierret nous dit qu'il reçoit de miss de longues listes d'adresses particulières, qu'elle se procure il ne sait comment, et que, exécutant fidèlement ses instructions, il expédie le *Palladium Régénéré et Libre* partout. D'après une autre source d'informations, nous savons que 8.000 exemplaires du 1er numéro furent expédiés à Marseille, 10.000 à Lyon, etc., et tous séparément, c'est-à-dire à des adresses particulières. Bien des personnes, surprises de tels envois, retournent les numéros.

Nous demandons si c'est pour rentrer dans ces frais de propagande que l'on a mis si cher le prix du numéro (deux francs!). M. Pierret nous répond que non. Ce prix a été fixé, « parce qu'on ne veut pas favoriser la méchante curiosité des adversaires. » Détail piquant : miss Vaughan ne veut pas donner gratuitement sa revue aux ecclésiastiques, étant convaincue qu'ils ne s'en serviraient que contre ses opinions ou contre ses amis ; mais elle ne veut pas de leur argent non plus. Les sommes provenant d'abonnés ecclésiastiques, nous afirme M. Pierret, sont donc mises à part pour être versées aux œuvres *neutres*, en l'honneur de Jeanne d'Arc, telles que souscriptions pour l'érection de statues dans les communes, etc. Et M. Pierret nous montre tous les ballots qui vont partir, en nous disant : « Tout cela, c'est de la distribution gratuite à des simples particuliers ; mais voyez, il n'y a pas d'adresses d'ecclésiastiques. »

En somme, M. Pierret nous a tout l'air d'un homme qui exécute sa consigne sans la discuter. Il paraît très touché de ce que nous portons intérêt à miss Vaughan, et c'est sans doute ce qui nous a valu de sa part quelques confidences.

Nous lui demandons s'il connaît *le Diable au XIXe Siècle ;* il nous répond qu'il s'est mis à le lire depuis quelque temps. Mais il ne veut pas nous faire connaître son opinion à ce sujet. Il sait, cependant, dit-il, que miss Vaughan n'a aucune inimitié à l'égard des rédacteurs de la *Revue Mensuelle*, bien que les considérant comme adversaires. « Alors, demandons-nous, pourquoi a-t-elle eu un mot si malveillant à l'égard d'un des rédacteurs? — Dame! elle a été très mécontente de voir sa raison mise en doute par celui-là, car elle a bien su qui avait écrit l'article, et son mot méchant est une petite vengeance; d'ailleurs, à cette heure, elle est bien capable de le regretter ; vous savez qu'il n'y a personne de moins rancunier qu'elle. »

Là-dessus, nous quittons l'éditeur de la revue luciférienne, nous demandant en nous-même si nous venons d'interviewer un palladiste ou un de ces industriels totalement indifférents, comme il y en a tant à Paris.

Saint-Etienne, imp. BOY — *Le Gérant* : P. Peyre.